

**Fiches synthèses des activités
de relations interparlementaires et
internationales
des sections et délégations
de l'Assemblée nationale**

**Année financière
2013-2014**

Déposées le 12 juin 2014



RÉUNION DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE

Fiche synthèse

ACTIVITÉ	- Activité de la Section du Québec de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) - Rabat (Maroc) - 5 au 7 février 2014
PARTICIPANTS	- M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ) - M^{me} Catherine Durepos, directrice de cabinet du président - M^{me} Marie-Astrid Ospina, secrétaire administrative de la Section du Québec de l'APF.
CONTEXTE	- Le Bureau représente l'exécutif de l'APF. Entre les sessions annuelles de l'organisation, il contrôle l'exécution des décisions de l'Assemblée plénière et veille à l'application des motions adoptées, des résolutions prises et des recommandations émises par l'Assemblée plénière. En outre, il coordonne les activités des commissions permanentes de l'APF, examine les questions relatives à l'admission de sections et à la modification de leur statut, et enfin, il adopte le budget de l'Assemblée. - Le Bureau se réunit au moins deux fois par année, soit une fois à la veille de la Session de l'APF et à une deuxième occasion pour une réunion intersessionnelle.
THÈMES	- Audition de l'administrateur de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), M. Clément Duhaime - Projet de cadre stratégique de l'APF - Préparation de l'Avis de l'APF pour le Sommet de la Francophonie de Dakar de novembre 2014 - Rapport d'activité du secrétaire général parlementaire - Rapport du trésorier sur le projet de budget 2014 - Travaux des commissions - Travaux du Réseau des femmes parlementaires de l'APF - Rapports des chargés de mission régionaux - Examen des situations politiques dans l'espace francophone - Coopération multilatérale francophone - Programmes de coopération interparlementaire - 40^e Session de l'APF – Ottawa (Canada) - Calendrier des activités en 2014 - Ordre de la Pléiade.

OBJECTIFS ET ENJEUX

- Maintenir le leadership de la Section du Québec auprès des partenaires de la Francophonie et, en particulier, au sein de l'instance exécutive de l'APF.
- Défendre les intérêts du Québec lors des discussions portant sur la définition des grandes orientations de l'APF.
- Faire valoir la position de la Section du Québec sur les questions relatives au statut de certaines sections de l'APF à l'étude.
- Promouvoir l'expertise de l'ANQ pour la réalisation de projets de coopération.
- Faire valoir la contribution et le savoir-faire du Québec sur l'ensemble des sujets traités par le Bureau.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS

- La réunion du Bureau a réuni plus de 30 parlementaires issus d'une vingtaine de parlements. Elle a été présidée par M^{me} Andrée Champagne, sénatrice canadienne et présidente de l'APF.
- Le Bureau a examiné les situations politiques dans l'espace francophone et a recommandé la levée de la suspension des sections du Mali, de la Guinée et de Madagascar. Les membres ont mandaté le secrétaire général parlementaire pour organiser une mission de prise de contact et d'information auprès des nouvelles autorités politiques du Mali.
- Le Bureau a maintenu la suspension des sections de la Syrie et de la Centrafrique. Pour cette dernière, le Bureau a salué les efforts de la chef d'État de transition et a encouragé l'OIF à poursuivre ses efforts en faveur d'une sortie de crise négociée.
- Le Bureau a accepté l'invitation de la Section canadienne à tenir la 40^e Session de l'APF à Ottawa en juillet 2014.
- Le président de l'ANQ a interrogé l'administrateur de l'OIF sur le contenu de la programmation 2015-2018 de l'OIF et les possibilités de partenariat pouvant être développés avec l'APF.
- Le président de l'ANQ a pris part aux discussions portant sur l'élaboration de l'avis de l'APF destiné aux chefs d'État et de gouvernement lors du prochain Sommet de la Francophonie qui aura lieu en novembre 2014.
- Le président de l'ANQ a commenté le projet de cadre stratégique de l'APF. Il a appuyé les recommandations qui font écho aux objectifs de la Section du Québec, notamment la proposition de favoriser l'approfondissement du membership plutôt que son élargissement, la mise en place de mécanismes d'évaluation des programmes, le développement de partenariats avec des organisations internationales afin d'enrichir les travaux des commissions et le renforcement du rôle politique de l'APF.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS (SUITE)

- Lors des discussions portant sur le développement de la coopération multilatérale francophone, le président de l'ANQ a réitéré les principes sur lesquels repose l'action de l'ANQ en matière de coopération, à savoir la concertation entre les partenaires francophones dans le respect de l'autonomie des parlements et la recherche de bailleurs de fonds pour financer les activités. Il a invité les membres du Bureau à orienter le développement des actions de coopération multilatérale en accord avec ces principes.
- Le président de l'ANQ a pu s'entretenir avec le président de la Chambre des représentants du Royaume du Maroc, M. Karim Ghellab. Cette rencontre a permis de convenir des modalités de la tenue de la 2^e Session de la Commission permanente interparlementaire Maroc-Québec à Québec en février 2014.

COÛT	- Per diem et autres frais	5 607,92 \$
	- Transport	7 016,02 \$
	Total	12 623,94 \$



RÉUNION CONSTITUTIVE DU RÉSEAU FRANCOPHONE POUR L'ÉGALITÉ FEMME-HOMME

Fiche synthèse

ACTIVITÉ	- Activité de la Section du Québec de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) - Dakar (Sénégal) - 28 et 29 janvier 2014
PARTICIPANTE	- M^{me} Lise Thériault, députée d'Anjou-Louis-Riel et deuxième vice-présidente du Réseau des femmes de l'APF.
CONTEXTE	- Le Réseau francophone pour l'égalité Femme-Homme (Réseau égalité) a été lancé à Paris, le 25 octobre 2013, par le secrétaire général de la Francophonie. Il regroupe des représentants et des représentantes de réseaux, d'organisations à but non lucratif ou d'associations internationales dédiés à la promotion de l'égalité femme-homme. Il vise à effectuer le suivi de la mise en œuvre des législations nationales et des textes internationaux, à développer le plaidoyer sur l'égalité femme-homme et à renforcer la visibilité et l'influence des femmes francophones dans les enceintes internationales et régionales. La présidente du Réseau des femmes parlementaires de l'APF, M^{me} Françoise Bertieaux, était présente à ce lancement, en octobre. - Cette réunion constitutive à Dakar avait pour objectif de définir les grandes orientations du fonctionnement du Réseau égalité. - La députée québécoise a été invitée à cette rencontre afin de représenter le Réseau des femmes de l'APF.
THÈMES	- Définir les objectifs généraux du Réseau égalité - Établir la feuille de route du Réseau pour 2014 - Élire les membres du Bureau du Réseau - Discuter de la charte du Réseau.
OBJECTIFS ET ENJEUX	- Affirmer la volonté du Réseau des femmes de l'APF de s'impliquer au sein du Réseau égalité en assistant à ses travaux et en contribuant aux débats. - Représenter et promouvoir le Réseau des femmes de l'APF auprès des membres du Réseau égalité afin de faire connaître ses objectifs et ses travaux et d'identifier les possibilités de collaboration.

OBJECTIFS ET ENJEUX (SUITE)	- Promouvoir la Déclaration adoptée lors du Séminaire interparlementaire sur le 20^e anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ayant eu lieu à Québec, les 21 et 22 janvier 2014. - Mieux connaître le Réseau égalité, ses priorités, ses membres et son fonctionnement.	
COMMENTAIRES/CONCLUSIONS	- En plus de présenter leur organisation respective, les participantes ont adopté la feuille de route du Réseau égalité pour 2014 et procédé à l'élection des membres du Bureau. - La députée québécoise a présenté le Réseau des femmes de l'APF auprès de la quinzaine d'organisations présentes. Elle a décrit les thèmes étudiés par le Réseau ainsi que ses priorités en vue de la prochaine Session annuelle de l'APF et du Sommet des chefs d'État de la Francophonie de novembre 2014. - La députée a fait la promotion de la Déclaration adoptée lors du Séminaire de Québec auprès des membres du Réseau égalité et des représentants de l'Organisation internationale de la Francophonie présents. Elle a invité les participantes à prendre part à la mobilisation amorcée par le Réseau des femmes de l'APF en vue de la commémoration de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing en 2015. - La députée québécoise a fait un plaidoyer pour que la charte du Réseau égalité, qui est en cours d'élaboration, accorde un statut significatif au Réseau des femmes de l'APF au sein de cette nouvelle organisation de la Francophonie. Des consultations ultérieures prises en charge par un comité de coordination permettront son adoption définitive.	
COÛT ¹	- Per diem et autres frais - Transport	249,10 \$ 55,59 \$
	Total	304,69 \$

¹ Le billet d'avion et les frais de séjour de M^{me} Thériault ont été assumés par l'APF.



RÉUNION INTERSESSIONNELLE DU RÉSEAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE

SÉMINAIRE INTERPARLEMENTAIRE SUR LE 20^E ANNIVERSAIRE DE LA DÉCLARATION ET DU PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING

Fiche synthèse

ACTIVITÉ

- Activité de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ) et de la Section du Québec de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)
- Québec (Québec)
- 19 au 22 janvier 2014

PARTICIPANTS

- M. Jacques Chagnon, président de l'ANQ
- M^{me} Carole Poirier, vice-présidente de l'ANQ
- M^{me} Lise Thériault, députée d'Anjou–Louis-Riel, 2^e vice-présidente du Réseau des femmes parlementaires de l'APF
- M^{me} Marie Bouillé, députée d'Iberville, représentante de la Section du Québec au Réseau des femmes parlementaires des Amériques
- M^{me} Francine Charbonneau, députée de Mille-Îles, représentante de la Section du Québec au Réseau des femmes parlementaires du Commonwealth
- M^{me} Marguerite Blais, députée de Saint-Henri–Sainte-Anne
- M. Gilles Chapadeau, député de Rouyn-Noranda–Témiscamingue
- M^{me} Françoise David, députée de Gouin
- M^{me} Rita de Santis, députée Bourassa-Sauvé
- M^{me} Diane Gadoury-Hamelin, députée de Masson
- M^{me} Charlotte l'Écuyer, députée de Pontiac
- M. Yvon Marcoux, député de Vaudreuil
- M^{me} Suzanne Proulx, députée de Sainte-Rose
- M^{me} Jeannine Richard, députée des Îles-de-la-Madeleine
- M^{me} Michelyne C. St-Laurent, députée de Montmorency
- M^{me} Christine St-Pierre, députée d'Acadie
- M^{me} Marie-Astrid Ospina, conseillère en relations interparlementaires et internationales
- M^{me} Laurence Gaboury, conseillère en relations interparlementaires et internationales
- M^{me} Claire Laliberté, conseillère en protocole
- M^{me} Noémie Cimon-Mattar, responsable des communications.

CONTEXTE

- La 59^e session de la Commission de la condition de la femme (CCF) de l'ONU en 2015 sera le point d'orgue des activités soulignant le 20^e anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing¹. À cette occasion, la CCF accordera une attention particulière aux efforts déployés et aux progrès réalisés en faveur de la mise en œuvre pleine et effective des engagements pris en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.
- En vue de cet événement, l'ANQ a tenu les 21 et 22 janvier 2014, un Séminaire interparlementaire sur le 20^e anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Ce Séminaire a été précédé par la réunion intersessionnelle du Réseau des femmes de l'APF et par une séance de son Comité directeur.
- Les membres du Réseau des femmes de l'APF ainsi que les membres des comités exécutifs des réseaux des Amériques (COPA) et du Commonwealth (FPC) ont été invitées à participer à ce Séminaire. De plus, plusieurs observatrices provenant de la National Conference of State Legislatures (NCSL) et de l'Union interparlementaire (UIP) ont pris part aux travaux, de même que des représentantes d'ONU-Femmes, du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et du National Democratic Institute (NDI). Enfin, une représentante de la Fédération des femmes autochtones du Québec était présente.
- Le Réseau des femmes de l'APF a pour but de promouvoir une meilleure participation des femmes à la vie politique, économique, sociale et culturelle, et ce, tant au niveau national que dans l'ensemble de l'espace francophone. Il tend également à renforcer la place et le rôle des femmes dans les parlements membres et dans les organisations internationales, à favoriser les échanges d'expérience, à encourager la solidarité entre femmes parlementaires et à contribuer à la défense des droits de la personne, particulièrement ceux des femmes et des enfants.

THÈMES

Thèmes du Séminaire :

- Le président de l'ANQ, la présidente du Réseau des femmes parlementaires de l'APF, la présidente du Réseau des femmes parlementaires des Amériques et la vice-présidente du Réseau des femmes du Commonwealth se sont exprimés à l'occasion de la cérémonie d'ouverture.
- La directrice des partenariats stratégiques à ONU-Femmes a prononcé une conférence magistrale sur le contenu de la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et a fait part de la situation actuelle et des bilans effectués jusqu'à présent par l'ONU.

¹ La Déclaration et le Programme d'action adoptés en 1995 à Beijing, lors de la 4^e Conférence mondiale sur les femmes, désignent 12 domaines prioritaires d'intervention qui requièrent une attention et des actions particulières.

THÈMES (SUITE)

- La conférence magistrale a été suivie de trois ateliers répartis sur les deux jours de travaux, couvrant l'essentiel du contenu du Programme et reflétant les préoccupations communes aux trois Réseaux. Plus précisément, les thèmes suivants ont été abordés :
 - La violence à l'égard des femmes
 - L'autonomisation économique des femmes
 - L'accès des femmes aux processus décisionnels politiques et économiques
- Pour chaque atelier, trois intervenantes ont pris la parole, à savoir une experte issue du monde académique ou d'une organisation internationale et deux parlementaires². Dans un souci de représentativité des diverses réalités vécues par les femmes, les intervenantes choisies, en provenance d'Afrique, d'Amérique, d'Europe et d'Asie, représentaient les trois réseaux invités.
- Pour chaque atelier, l'experte a d'abord brossé un portrait global de la mise en œuvre du Programme d'action par rapport à la thématique abordée. Par la suite, les parlementaires ont témoigné d'une expérience probante ou d'une action réalisée dans leur État respectif visant l'atteinte des objectifs du Programme d'action. Les présentations étaient suivies de périodes de questions et d'échanges entre les femmes parlementaires.
- Le Séminaire s'est conclu par une synthèse. Trois rapporteuses, attirées à chacun des ateliers thématiques, ont présenté brièvement les conclusions tirées des présentations et des discussions tenues dans la cadre des ateliers.

Thèmes de la réunion du Réseau :

- Durant la réunion du Réseau des femmes de l'APF, les thèmes suivants ont été abordés :
 - Rapport d'activité du Réseau
 - Présentation du nouveau Réseau égalité femme-homme de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)
 - Présentation des rapports du Réseau :
 - o Promouvoir l'accès des femmes en politique : la question des quotas
 - o Les femmes et le mouvement coopératif dans l'espace francophone

² **Atelier sur la violence à l'égard des femmes** : M^{me} Louise Langevin, professeure à la Faculté de droit de l'Université Laval; M^{me} Gisèle Guigma, députée de l'Assemblée nationale du Burkina Faso; M^{me} Diva Gastélum Bajo, sénatrice du Congrès de l'Union du Mexique.

Atelier sur l'autonomisation économique : M^{me} Randi Davis, directrice de l'équipe des genres du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); M^{me} Louise Harel, ex-présidente de l'ANQ; M^{me} Nouzha Skalli, députée de la Chambre des représentants du Maroc.

Atelier sur l'accès des femmes aux processus décisionnels politiques et économiques : M^{me} Susan Markham, directrice du secteur de la participation des femmes au National Democratic Institute (NDI); M^{me} Haoua Dia Thiam, députée de l'Assemblée nationale du Sénégal; M^{me} Nurhayati Ali Assegaf, présidente du comité de coordination des femmes parlementaires de l'UIP et députée de la Chambre des représentants de l'Indonésie.

THÈMES (SUITE)

- Suivi de la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et de son protocole facultatif
- Analyse des statuts du Réseau
- Préparation des prochaines activités du Réseau.

OBJECTIFS ET ENJEUX

Objectifs du Séminaire :

- Permettre une connaissance approfondie de la Déclaration et du Programme d'action, de même que des travaux menés sous l'égide d'ONU Femmes pour en faire le bilan 20 ans après leur adoption.
- Favoriser la mobilisation des femmes parlementaires afin qu'elles puissent assurer le suivi de la mise en œuvre du Programme d'action en prévision de la 59^e session de la CCF et en informer leur Réseau.
- Réaffirmer l'importance du rôle des femmes parlementaires au niveau national et international dans le suivi de la mise en œuvre du Programme d'action et favoriser la mise en commun de leurs points de vue.
- Sensibiliser les femmes parlementaires aux enjeux importants liés à la violence faite aux femmes, à leur autonomisation économique et à leur accès aux processus décisionnels politiques et économiques ainsi que susciter des échanges sur les bonnes pratiques et expériences en la matière.
- Contribuer au développement de liens entre ONU-Femmes et les réseaux.

Objectifs de l'ANQ dans le cadre du Séminaire :

- Contribuer au rayonnement du Québec et de l'Assemblée nationale sur la scène internationale et au sein des réseaux de femmes parlementaires.
- Initier un projet novateur et porteur démontrant l'importance accordée aux droits des femmes et promouvoir les lois et programmes du Québec en la matière.
- Réaffirmer le leadership du Québec à l'échelle internationale et, plus particulièrement, celui de l'ANQ pour la promotion des droits des femmes et de l'égalité des sexes.

Objectifs de l'ANQ au sein du Réseau des femmes parlementaires de l'APF :

- Affirmer et maintenir le leadership de l'ANQ auprès de l'APF, plus précisément sur les questions relatives à la participation des femmes à la vie politique, économique, sociale et culturelle ainsi qu'à la défense des droits de la personne, en particulier des femmes et des enfants.
- Présenter le point de vue de la Section québécoise de l'APF sur les thèmes et les prises de position du Réseau des femmes.
- Faire la promotion et le suivi de la *Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* ainsi que de son protocole facultatif.
- Participer activement aux prises de décisions du Comité directeur.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS

- L'ensemble de ce 6^e séminaire international a été présidé par la première vice-présidente de l'ANQ.
- La tenue de ce Séminaire a constitué l'amorce du processus de réflexion des femmes parlementaires sur l'évaluation qu'elles font de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de la 59^e session de la Commission de la condition de la femme de l'ONU en 2015, lors de laquelle le bilan du Programme d'action sera fait.
- Les analyses, observations et témoignages de bonnes pratiques partagés lors du Séminaire ont été source d'inspiration pour les participantes. Elles ont exprimé être mieux outillées pour s'impliquer activement dans le suivi de la mise en œuvre du Programme d'action au sein de leur Parlement respectif et de leur Réseau.
- À l'issue de ce Séminaire, la *Déclaration de Québec* présentée à l'initiative de l'ANQ, a été adoptée (annexe 1). Par cette déclaration, les parlementaires s'engagent à poursuivre le travail, au sein de leur Parlement respectif, en faveur de la mise en œuvre accélérée, complète et effective du Programme d'action de Beijing.
- L'adoption de la *Déclaration de Québec* confirme la volonté des femmes parlementaires de se mobiliser afin d'atteindre les objectifs stratégiques énoncés par le Programme d'action et réaffirme l'importance du rôle que ces dernières jouent aux niveaux national et international pour la promotion des droits des femmes.
- En étant l'instigatrice d'une rencontre sans précédent entre les femmes parlementaires des trois réseaux, de la NCSL et de l'UIP, qui a réuni plus de 80 déléguées provenant de l'Afrique, de l'Amérique, de l'Europe et de l'Asie, l'ANQ a réaffirmé son leadership en tant qu'acteur de la diplomatie parlementaire.
- En assurant l'organisation du Séminaire et en présidant les travaux, l'ANQ a renouvelé son engagement envers la promotion des droits des femmes et de l'égalité des sexes sur la scène internationale et au sein des organisations interparlementaires où elle siège.
- Par les contenus qu'elle a développés et présentés, l'ANQ a promu les mesures que le Québec a mises en place afin de garantir les droits des femmes, telle que la loi sur l'équité salariale et les autres programmes liés aux thématiques étudiées.
- Lors de la réunion du Réseau de l'APF, la députée de l'ANQ a fait valoir la position du Québec sur les différents sujets traités, de manière à renforcer son rôle de deuxième vice-présidente et le leadership de l'ANQ dans cette instance de la Francophonie dédiée à l'avancement de l'égalité des sexes.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS
(SUITE)

- La députée québécoise a présenté son rapport de suivi sur la mise en œuvre de la CEDEF. Elle a appuyé la nécessité pour les États de lever leurs réserves à l'égard de la CEDEF. Elle a ensuite animé un échange où les représentantes d'Andorre, du Bénin, du Gabon, du Burkina Faso, du Sénégal, du Tchad, de la France, de la Suisse et du Maroc ont pris la parole sur la situation du droit des femmes dans leur pays respectif.
- La députée québécoise a insisté sur l'importance de la présence des femmes parlementaires aux évaluations des États membres de la CEDEF. À l'initiative de l'ANQ, un projet de résolution recommandant que les États francophones incluent les femmes parlementaires dans les délégations auditionnées par le Comité de la CEDEF a été adopté.
- Une proposition de modification des statuts du Réseau de l'APF sera entérinée lors de sa prochaine réunion à Ottawa, en juillet 2014.
- Il a été convenu que les prochaines thématiques qui seront abordées porteront sur l'accès des femmes aux nouveaux médias et sur l'évolution de l'accès des filles à l'éducation de base et supérieure.
- La réunion du Réseau a été précédée par une séance de travail du comité directeur lors de laquelle ses membres ont statué sur les prochaines activités du Réseau, commenté les rapports en cours d'étude, discuté des projets de résolution à venir. Cette rencontre a aussi permis de préparer la réunion du Réseau qui aura lieu lors de la Session annuelle de l'APF en juillet prochain, à Ottawa, au Canada.

COÛT ³

Total

46 427,00 \$

³ Ces coûts couvrent le Séminaire interparlementaire sur le 20^e anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ainsi que la réunion intersessionnelle du Réseau des femmes de l'APF.



SÉMINAIRE INTERPARLEMENTAIRE SUR LE 20^E ANNIVERSAIRE DE LA DÉCLARATION ET DU PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING

Déclaration

1. RECONNAISSANT l'importance historique de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, adoptés par 189 États, en septembre 1995, à l'occasion de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes ;
2. CONSIDÉRANT que, lors de l'examen mené dans le cadre de la 55^e session de la Commission de la condition de la femme de l'Organisation des Nations Unies tenue en 2010, les États ont reconnu que la mise en œuvre complète et effective du Programme d'action est essentielle à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement ;
3. REGRETTANT que l'organisation d'une 5^e Conférence mondiale des femmes relative à Beijing +20 ne soit pas à l'ordre du jour en raison notamment d'obstacles politiques liés au recul des droits des femmes dans un certain nombre de pays ;
4. PRÉOCCUPÉES par les nombreux reculs et l'absence de respect des droits et des libertés des femmes dans certains États, et ce, malgré l'adhésion de ces derniers aux instruments internationaux fondamentaux de protection des droits de la personne ;
5. SALUANT néanmoins les progrès ponctuels recensés lors des examens quinquennaux menés par la Commission ;
6. SALUANT également la création, en juillet 2010, de ONU Femmes ;
7. RAPPELANT les 12 domaines stratégiques du Programme d'action de Beijing étudiés lors du Séminaire en fonction de 3 thématiques transversales que sont la lutte contre la violence à l'égard des femmes, leur autonomisation économique et leur accès aux processus décisionnels politiques et économiques ;
8. SALUANT la volonté de la Commission d'entreprendre, lors de sa 59^e session prévue en mars 2015, un examen de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action et de contribuer à l'intégration d'une perspective de genre dans le Programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, de manière à ce que le nouveau cadre analyse les causes structurelles des inégalités entre les hommes et les femmes et intègre l'égalité des sexes en tant qu'objectif en soi ainsi que de manière transversale ;
9. AFFIRMANT l'importance des réseaux des femmes parlementaires en tant que véhicule de mobilisation et de concertation en vue de la 59^e session de la Commission ;

10. Nous, membres des réseaux des femmes parlementaires de la Francophonie, du Commonwealth et des Amériques ou membres de la *National Conference of State Legislatures*, réunies à Québec les 21 et 22 janvier 2014, à l'invitation de M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée nationale du Québec, à l'occasion du Séminaire présidé par la première vice-présidente de l'Assemblée nationale, M^{me} Carole Poirier ;

Sur le thème de la violence à l'égard des femmes :

11. DÉNONÇONS qu'en moyenne, 40 % des femmes sont toujours confrontées à la violence physique ou sexuelle au moins une fois dans leur vie et que dans certaines régions du monde, cette moyenne peut atteindre 70 % ;
12. CONDAMNONS les violences faites aux femmes, telles que définies dans le Programme d'action comme « tous actes de violence dirigés contre les femmes en tant que telles et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la sphère privée » ;
13. CONDAMNONS fortement la pratique du viol et d'autres formes de traitement inhumain et dégradant envers les femmes comme arme et tactique de guerre ;
14. INSISTONS pour favoriser la santé reproductive des femmes sans discrimination, contrainte ou violence ;
15. EXHORTONS les parlements et les gouvernements du monde à :
- lutter contre la violence sexuelle et la violence de genre lors des conflits et des désastres ;
 - lutter contre la violence à l'égard des femmes résultant de pratiques coutumières ou traditionnelles nocives ;
 - adopter des lois contre la traite des femmes et les violences faites aux femmes ;
 - prendre des mesures d'urgence pour améliorer la prévention, la protection et la réponse face aux violences faites aux femmes ;
 - mettre fin à l'impunité pour les auteurs ;
 - assurer l'accès à la justice pour les victimes ;
 - sensibiliser leur population sur le sujet.

Sur le thème de l'autonomisation économique des femmes :

16. RAPPELONS que l'autonomisation économique des femmes repose sur trois piliers, soit l'accès aux postes de décision économique, l'amélioration des opportunités économiques et la reconnaissance d'un statut égalitaire au sein des sociétés ;
17. SOULIGNONS QUE l'autonomisation économique des femmes contribue à leur développement social ;

18. CONSTATONS qu'il existe toujours des mesures discriminatoires entravant l'indépendance économique et financière des femmes, ce qui perpétue la pauvreté et nuit à la croissance économique des États ;
19. DÉPLORONS que, dans toutes les régions du monde, le salaire moyen des femmes se situe toujours en deçà du salaire moyen des hommes et que les emplois précaires, trop souvent hors du champ de protection des législations sur le travail, sont la plupart du temps occupés par des femmes ;
20. EXHORTONS les parlements du monde à voter des législations favorisant l'égalité d'accès à l'éducation, à la formation et au travail décent, de même que l'équité salariale, l'accès et le contrôle égaux des ressources et des actifs, ainsi que l'accès à la sécurité sociale et la distribution égale des tâches domestiques ;
21. DEMANDONS à nos gouvernements de tenir compte des disparités femmes-hommes dans toutes les politiques de développement et de réformes économiques et de concevoir des programmes visant à éliminer l'écart économique entre les femmes et les hommes ;
22. DEMANDONS aux gouvernements de favoriser l'accès des femmes au système judiciaire et à veiller à l'exécution des décisions de justice ;
23. EXHORTONS tous les intervenants publics et privés à intégrer une perspective de genre dans l'élaboration de leurs politiques, de leurs pratiques administratives et de leur budget ;
24. INVITONS tous les acteurs de la société à favoriser l'accès des femmes au crédit et microcrédit, à la propriété privée et à la succession.

Sur le thème de l'accès des femmes aux processus décisionnels politiques et économiques :

25. CONSIDÉRONS que la participation des femmes aux processus décisionnels politiques et économiques favorise la promotion de leurs intérêts, valeurs et expériences lors de l'élaboration des programmes politiques et économiques ;
26. CONSIDÉRONS que la participation des femmes dans les processus politiques de prévention et de résolution des conflits, ainsi qu'aux processus de paix, est essentielle à la prise en compte de leurs intérêts ;
27. CONSTATONS que les femmes sont sous-représentées aussi bien dans les fonctions dirigeantes et les postes de direction des entreprises publiques et privées, que dans les assemblées élues, les partis politiques, les syndicats, et l'administration publique ;
28. DÉPLORONS qu'à l'échelle mondiale, au 1^{er} juillet 2013, seulement 20,9 % des parlementaires nationaux étaient des femmes et qu'à la même époque, la communauté mondiale ne comptait que 8 chefs d'État et 13 chefs de gouvernement de sexe féminin ;
29. DÉPLORONS que seulement 18,3 % des entreprises privées du monde sont dirigées par des femmes ;

30. DEMANDONS aux gouvernements de mettre en œuvre des mécanismes encourageant la présence des femmes au sein des diverses instances décisionnelles politiques et économiques afin d'arriver, à court terme, à une parité ;
31. ENCOURAGEONS l'étude des systèmes électoraux, ainsi que des structures des partis politiques et des organes législatifs et gouvernementaux, afin d'apporter les corrections nécessaires pour renforcer la présence des femmes en politique, et ce, à tous les niveaux ;

À ces égards,

32. NOUS NOUS ENGAGEONS à poursuivre le travail, au sein de nos parlements respectifs, en faveur de la mise en œuvre accélérée, complète et effective du Programme d'action de Beijing et des résultats de la 23^e session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée : « Les femmes en l'an 2000 : égalité des sexes, développement et paix pour le 21^e siècle » ;
33. INVITONS les réseaux de femmes parlementaires de la Francophonie, du Commonwealth et des Amériques ainsi que la *National Conference of State Legislatures* à mobiliser leurs membres afin qu'elles participent activement au processus d'examen des progrès réalisés dans l'application de la Déclaration et du Programme d'action qui se conclura, en mars 2015, lors de la 59^e Session de la Commission de la condition de la femme de l'Organisation des Nations Unies ;
34. INVITONS l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies à renforcer les mesures visant l'équité entre les sexes et l'émancipation des femmes dans le Programme de développement pour l'après-2015 en réunissant l'égalité entre les sexes, les droits des femmes et l'autonomisation des femmes dans un objectif en soi et en y intégrant une perspective de genre de manière transversale ;
35. INCITONS les gouvernements à promouvoir la culture de l'égalité et à combattre les stéréotypes et les idéologies opposées à la pleine égalité des sexes en partenariat avec les médias et les organisations de la société civile.



7^e SESSION DU COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL POUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES

Fiche synthèse

ACTIVITÉ	- Activité de la Section du Québec de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) - Siège de l'UNESCO, Paris (France) - 8 au 14 décembre 2013
PARTICIPANT	- M. Henri-François Gauthrin, député de Verdun.
CONTEXTE	- Le Comité intergouvernemental est l'un des deux organes institués par la <i>Convention de l'UNESCO (2005) sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles</i>. Le Comité intergouvernemental est composé de représentants de 24 États Parties à la Convention, élus pour un mandat de quatre ans par la Conférence des Parties, à laquelle le Comité est redevable. - Le Comité intergouvernemental se réunit une fois par an en session ordinaire au siège de l'UNESCO à Paris. - Les fonctions du Comité sont, entre autres, d'encourager et d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la Convention, de préparer des directives opérationnelles pour la mise en œuvre des provisions de la Convention, de transmettre à la Conférence des Parties les rapports périodiques quadriennaux des Parties ainsi que d'établir des procédures et autres mécanismes de consultation visant à promouvoir les objectifs et les principes de la Convention dans les autres forums internationaux. - L'APF participe aux sessions du Comité intergouvernemental en tant qu'observateur et dispose, à ce titre, d'un droit de parole. - Le député de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ) a agi à titre de représentant de l'APF lors de la 7^e session du Comité intergouvernemental. - La Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC) de l'APF effectue un suivi de la mise en œuvre de la <i>Convention de l'UNESCO (2005) sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles</i>. Ce mandat est attribué à la Section du Québec, qui présente son rapport statutaire de suivi lors des réunions de la CECAC.

CONTEXTE (SUITE)

- La mise en œuvre de la Convention représente un enjeu prioritaire pour les parlementaires de la Francophonie, qui ont joué un rôle déterminant dans le processus ayant mené à son adoption et son entrée en vigueur.
- L'ANQ et l'APF ont organisé, en partenariat avec l'UNESCO, la *Conférence interparlementaire sur la diversité des expressions culturelles* (CIDEDEC, Québec, 2 et 3 février 2011), dont les objectifs étaient de réaffirmer et d'actualiser l'engagement des parlementaires de la Francophonie envers la diversité des expressions culturelles.
- La CIDEDEC s'est clôturée avec l'adoption de la *Déclaration de Québec*, qui se décline en une série d'engagements concrets visant à favoriser et soutenir l'application de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*.
- Lors de la XXXVII^e Session de l'APF, qui s'est tenue à Kinshasa (République démocratique du Congo) du 5 au 8 juillet 2011, les parlementaires de la Francophonie ont, dans la foulée de la *Déclaration de Québec*, adopté un Projet de plan d'action visant la promotion et l'application concrète de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles dans l'espace francophone.

THÈMES

- Nouveaux rapports périodiques quadriennaux et résumé analytique
- Mise en œuvre du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC), stratégie de levée de fonds du FIDC et utilisation des ressources financières du FIDC
- Stratégie de ratification du Comité
- Concertation et coordination internationales : rapport sur l'impact de l'article 21 sur la Convention
- Les technologies numériques et leur impact sur la Convention : propositions d'actions futures
- Le rôle du service public de télévision et de radiodiffusion dans la réalisation des objectifs de la Convention

OBJECTIFS ET ENJEUX

- Représenter l'APF lors de la 7^e session ordinaire du Comité intergouvernemental.
- Préparer la mise à jour du rapport statutaire de la CECAC de l'APF sur le suivi de la mise en œuvre de la *Convention de l'UNESCO (2005) sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*.
- Présenter aux membres du Comité intergouvernemental les positions et recommandations de l'APF en ce qui a trait à la mise en œuvre de la Convention.
- Prendre acte et faire une évaluation des discussions sur l'état des lieux de l'article 21, lesquelles résultent de l'application de la résolution adoptée par la Conférence des Parties en ce qui a trait aux relations entre la Convention et les autres traités internationaux.

OBJECTIFS ET ENJEUX (SUITE)	- Appuyer toute proposition répondant aux attentes de l'APF en ce qui a trait à la mise en œuvre de la Convention. - Affirmer le leadership de la Section du Québec de l'APF au sein de la Francophonie parlementaire en matière de diversité des expressions culturelles, un enjeu de premier ordre pour le Québec et l'ANQ.	
COMMENTAIRES/CONCLUSIONS	- Le député de l'ANQ et représentant de l'APF a assisté aux travaux du Comité intergouvernemental afin de prendre connaissance des enjeux les plus actuels de la mise en œuvre de la <i>Convention de l'UNESCO (2005) sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles</i>. - Le député de l'ANQ et représentant de l'APF est intervenu devant le Comité intergouvernemental en insistant sur les technologies numériques et leur impact sur la Convention, l'enjeu de l'heure tant pour le Québec que pour l'APF. - Le député de l'ANQ et représentant de l'APF est également intervenu en insistant sur la nécessité de bien pourvoir le FIDC. - Le député de l'ANQ et représentant de l'APF a également pris la parole dans le débat sur l'article 21 de la Convention. - Le député de l'ANQ et représentant de l'APF a pu bénéficier d'une information de première main pour la mise à jour du rapport statutaire de la CECAC sur le suivi de la mise en œuvre de la Convention (2005).	
COÛT ¹	- Per diem et autres frais - Transport	1 163,76 \$ 832,11 \$
	Total	1 995,87 \$

¹ L'APF a remboursé la moitié des dépenses de M. Gautrin.



SÉMINAIRE DU RÉSEAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE

Fiche synthèse

ACTIVITÉ	- Activité de la Section du Québec de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) - Bruxelles (Belgique) - 9 et 10 décembre 2013
PARTICIPANTE	- M^{me} Lise Thériault, députée d'Anjou–Louis-Riel et deuxième vice-présidente du Réseau des femmes de l'APF.
CONTEXTE	- Il s'agit d'un séminaire du Réseau des femmes parlementaires de l'APF intitulé : La représentativité des femmes en politique et dans le monde des affaires. - Le Réseau organise des activités statutaires annuellement auxquelles s'ajoutent des séminaires de renforcement des capacités des parlementaires. Ce séminaire est destiné à la région Europe et à quelques sections africaines. Le Québec a été invité afin de partager les bonnes pratiques québécoises. - La Section du Québec occupe le poste de deuxième vice-présidente du Réseau des femmes parlementaires de l'APF.
THÈMES	- La représentativité des femmes en politique : • Le rôle des partis politiques • L'impact du système électoral • Exemples de législation - La représentation des femmes dans le monde des affaires : • L'accès des femmes aux postes de décisions • Les obstacles rencontrés • Exemples de législation.
OBJECTIFS ET ENJEUX	- Représenter la Section du Québec au sein du Réseau des femmes parlementaires de l'APF. - Faire connaître les initiatives du Québec et d'ailleurs au Canada visant à améliorer la représentativité des femmes en politique et dans le monde des affaires et présenter les changements positifs observés à la suite de leur entrée en vigueur. - Présenter la <i>Loi sur la gouvernance des sociétés d'État</i> du Québec et les transformations observées à la suite de sa mise en place.

OBJECTIFS ET ENJEUX (SUITE)	- S'enrichir des expériences et des bonnes pratiques des autres membres présentes sur la question de la représentativité des femmes en politique et dans le monde des affaires. - Affirmer et maintenir le leadership de l'Assemblée nationale du Québec auprès des partenaires de la Francophonie et en particulier au sein du Réseau des femmes parlementaires de l'APF.	
COMMENTAIRES/CONCLUSIONS	- Une dizaine de parlementaires ont pris part à ce séminaire. Elles provenaient principalement de la région de l'Europe, mais aussi de l'Afrique. Le séminaire a débuté par des conférences d'experts de <i>Jump</i>, de <i>Women On Board</i>, de l'Unité Égalité femmes-hommes de la Commission européenne, de la Fondation Robert Schuman et du Comité CEDEF pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sur la représentation des femmes dans le monde des affaires et en politique. - La dernière séance de travail a été consacrée à une table ronde où les députées ont échangé sur les meilleures pratiques visant à permettre une intégration accrue des femmes dans les sociétés. - En effectuant une présentation de la <i>Loi sur la gouvernance des sociétés d'État</i>, adoptée en 2006, la députée québécoise a fait la promotion d'un exemple de législation qui a permis d'augmenter significativement le nombre de femmes dans la haute direction des sociétés d'État. - En ce qui a trait à la place des femmes dans les entreprises privées au Québec, la députée québécoise a fait état des recommandations émises à l'automne 2013 par la <i>Table des partenaires influents</i>, groupe d'experts mandatés par le gouvernement pour réfléchir à cette question. - La députée québécoise a également eu l'occasion d'enrichir les discussions en faisant état de certaines réflexions et mesures étudiées au gouvernement fédéral canadien et au gouvernement ontarien.	
COÛT¹	- Per diem et autres frais - Transport	558,12 \$ 55,59 \$
	Total	613,71 \$

¹ Le billet d'avion et les frais de séjour de M^{me} Thériault ont été assumés par l'APF.



SÉMINAIRE PARLEMENTAIRE DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE

Fiche synthèse

ACTIVITÉ	- Activité de la Section du Québec de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) - Port-au-Prince (Haïti) - 12 et 13 novembre 2013
PARTICIPANTE	- M^{me} Carole Poirier, vice-présidente de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ) et vice-présidente de la Section du Québec de l'APF.
CONTEXTE	- Depuis 1994, l'APF organise, deux à trois fois par an, en collaboration avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), des séminaires d'information et d'échanges ou des séminaires régionaux à l'intention de l'ensemble des parlementaires d'un pays membre. Ces séminaires ont pour objet d'améliorer les conditions de fonctionnement des parlements, en traitant de thèmes répondant aux besoins des parlements bénéficiaires. - Le Parlement de la République d'Haïti a demandé à l'APF d'organiser un séminaire parlementaire sur « le contrôle parlementaire de l'action gouvernementale ». - Il s'agissait du 39^e séminaire d'information et d'échanges de l'APF tenu depuis 1994.
THÈMES	- La problématique générale du contrôle parlementaire de l'action gouvernementale - Le pouvoir d'amendement des parlementaires. Les questions posées au gouvernement - La fonction de contrôle des commissions parlementaires - La mise en jeu parlementaire de la responsabilité gouvernementale - La Chambre des députés et le Sénat contrôlent-ils le gouvernement de manière différente?
OBJECTIFS ET ENJEUX	- L'objectif du séminaire était le renforcement des capacités des parlementaires haïtiens dans le domaine du contrôle de l'action gouvernementale. - La conférencière québécoise a présenté les différentes formes de contrôle parlementaire en vigueur à l'ANQ. - Affirmer le leadership de l'ANQ en matière de contenu au sein de l'APF et en particulier de la région Amérique.

OBJECTIFS ET ENJEUX (SUITE)	- Permettre aux parlementaires haïtiens de se familiariser avec les diverses procédures de contrôle parlementaire en vigueur tant dans les parlements des pays à régime présidentiel qu'au sein des parlements à système parlementaire de type britannique.		
COMMENTAIRES/CONCLUSIONS	- Les deux journées de travaux ont permis aux parlementaires des différents pays représentés d'échanger, de confronter leurs expériences concrètes et de comparer les systèmes institutionnels et les modes de fonctionnement de leur Assemblée. - Les échanges ont été nourris et riches d'enseignements sur chacun des thèmes à l'ordre du jour. - Le Séminaire a notamment montré l'importance de la responsabilité des parlementaires de la majorité et de l'opposition pour construire dans le dialogue l'avenir d'Haïti. - La parlementaire québécoise a pu faire valoir l'expertise québécoise en matière de contrôle parlementaire.		
COÛT¹	- Per diem et autres frais	200,76 \$	
	- Transport	0,00 \$	
	Total	200,76 \$	

¹ Billet d'avion, hébergement et repas payés par l'APF. Repas à l'aller et au retour, divers et transferts aéroportuaires payés par l'ANQ.



XI^e RÉUNION DU RÉSEAU PARLEMENTAIRE DE LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA

Fiche synthèse

ACTIVITÉ	- Activité de la Section du Québec de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) - Dakar (Sénégal) - 3 au 5 octobre 2013
PARTICIPANTS	- M^{me} Dominique Vien, députée de Bellechasse - M. Dominic Dumont, conseiller en relations interparlementaires et internationales.
CONTEXTE	- Le Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida a été créé en 2000, avec la collaboration du bureau régional de l'Afrique du centre et de l'ouest de l'ONUSIDA, lors de la XXVI^e Session de l'APF à Yaoundé, au Cameroun. Le Réseau a été placé sous la responsabilité de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC) de l'APF. - Depuis sa création, le Réseau se réunit annuellement et présente des résolutions dans le cadre des sessions de l'APF. La précédente réunion du Réseau avait eu lieu à Phnom Penh, au Cambodge, les 26 et 27 mai 2011. À la suite de la réunion de la Commission de la coopération et du développement de l'APF qui s'y tenait au même moment, le délégué québécois à cette réunion a aussi pris part à celle du Réseau, à titre d'observateur. La participation de la députée québécoise constituait donc une première participation officielle de la Section du Québec aux activités du Réseau. - Actuellement, le Réseau rassemble une quinzaine de sections africaines, en plus de quelques sections de la région Europe (Andorre, Belgique, France, Luxembourg, Monaco, Roumanie, Suisse et Val d'Aoste), le Cambodge ainsi que des organisations internationales (ONUSIDA, PNUD et UNICEF). - La Section du Québec est pour le moment la seule représentante de la région Amérique de l'APF à avoir officiellement désigné un(e) participant(e) – ou coordonnateur(trice) – pour le Réseau.

CONTEXTE (SUITE)

- Le 15 décembre 2009, l'ONUSIDA et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) signaient un accord-cadre afin de coordonner les efforts des deux organisations dans la lutte contre le VIH/sida. Dans le contexte de cet accord-cadre, les deux organisations ont invité l'APF à définir avec l'ONUSIDA une entente de collaboration. Ainsi, un accord de coopération a été signé entre l'APF et l'ONUSIDA lors de la XXXVI^e Session de l'APF, en juillet 2010. Afin d'assurer le suivi de cet accord, le Réseau de lutte contre le VIH/sida a adopté un plan d'action lors de sa dernière rencontre, en mai 2011.

THÈMES

- État des lieux des initiatives des sections de l'APF relativement à la mise en oeuvre, sur leur plan national, de l'accord entre l'APF et l'ONUSIDA et du plan d'action mis à jour en 2012
- État de la situation de la pandémie du VIH/sida selon l'ONUSIDA
- Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme: reconstitution des ressources pour 2014-2016 et autres questions connexes
- Partenariat avec l'organisme « Roll Back Malaria » : les parallèles, les succès obtenus et les avantages d'un rapprochement pour le Réseau VIH/sida.

OBJECTIFS ET ENJEUX

- La pandémie du VIH/sida touche particulièrement l'Afrique, région jouant un rôle central au sein de l'APF, et son impact socio-économique sur le présent et l'avenir du continent est majeur par sa participation active à ce Réseau, la Section du Québec peut exprimer sa solidarité envers les pays africains les plus concernés par la lutte contre le sida, qui représente en outre un enjeu fondamental en matière de droits de la personne.
- Prendre connaissance des pratiques et des expertises développées dans les pays membres du Réseau.
- Mettre en valeur les pratiques et l'expertise développées au Québec en matière de lutte à cette pandémie et à la stigmatisation dont sont souvent victimes les personnes séropositives et sidéennes.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS

- Plus d'une quarantaine de participants, provenant de 12 sections d'Afrique, d'Europe et d'Amérique de l'APF ont pris part à cette XI^e réunion du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, qui s'est déroulée sous la présidence de M. Didier Berberat, conseiller aux États (Suisse).
- Cette réunion était la première du Réseau à laquelle prenait part le Dr Jacques Mokako, député de la République démocratique du Congo (RDC), en sa qualité de rapporteur des questions liées au VIH/sida, désigné à cette fonction en juillet 2013. Dans sa communication initiale aux coordonnateurs nationaux réunis, il a rappelé que la prévention est le seul moyen efficace pour lutter contre la propagation du virus et a déploré le niveau insuffisant de financement des stratégies de prévention fondamentales

**COMMENTAIRES/CONCLUSIONS
(SUITE)**

- (tests de dépistage, utilisation généralisée de préservatifs, traitement de la femme enceinte, etc.).
- Les représentants de l'ONUSIDA ont dressé le tableau de la pandémie, mettant l'accent sur les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre, où, en dépit de progrès notables, une disparité continue d'exister entre pays francophones et anglophones.
 - Par ailleurs, il est ressorti de l'exposé portant sur l'environnement législatif relatif au VIH/sida que toute pénalisation des groupes à risque constitue un frein à la prévention. En effet, la répression incite les personnes visées à la clandestinité, réduisant l'efficacité des campagnes de prévention ainsi que l'accès aux traitements et aux soins. Cette communication a mis l'accent sur la nécessité de la lutte contre la discrimination et la stigmatisation ainsi que sur un meilleur accès aux soins.
 - Pour sa part, le représentant du Fonds mondial de lutte contre le sida, le paludisme et la tuberculose a expliqué qu'à la veille de la quatrième reconstitution de ses ressources, le Fonds a besoin de tous les appuis, spécialement celui des parlementaires, pour atteindre l'objectif de 15 milliards de dollars pour son programme des trois prochaines années.
 - Finalement, une présentation du partenariat « Roll Back Malaria » a incité les participants à envisager positivement l'extension du champ d'action du Réseau. Une réflexion sur l'ajout du paludisme et de la tuberculose au mandat premier du Réseau sera ainsi initiée et présentée aux instances de l'APF.
 - À l'initiative du nouveau coordonnateur national pour le Réseau au Sénégal, le député Samba Demba NDiaye, une visite d'une demi-journée a été organisée au Centre de traitement ambulatoire de l'hôpital de Fann et au Conseil national de lutte contre le sida.
 - La parlementaire représentant la Section du Québec a fait une présentation remarquée sur l'état de la situation de la pandémie du VIH/sida au Québec ainsi que de la lutte contre l'hépatite B et C, mettant notamment l'accent sur la prévention et l'éducation afin d'éviter la marginalisation des personnes atteintes du VIH/sida ainsi que sur la lutte à l'homophobie.
 - La tenue de la XII^e Réunion du Réseau est prévue en novembre 2014, à Kinshasa, en République démocratique du Congo.

COÛT

- Per diem et autres frais	2 391,17 \$
- Transport	12 735,89 \$
Total	15 127,06 \$



FORUM PUBLIC DE L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

Fiche synthèse

ACTIVITÉ	- Activité de la Section du Québec de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) - Genève (Suisse) - 1^{er} au 3 octobre 2013
PARTICIPANT	- M. Pierre Arcand, député de Mont-Royal.
CONTEXTE	- L'Assemblée nationale détient le poste de vice-président et de rapporteur sur le thème des négociations commerciales internationales menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) au sein de la Commission de la coopération et du développement de l'APF. Comme par les années passées, c'est à ce titre qu'elle a été invitée à désigner un parlementaire pour représenter l'APF dans le cadre du Forum public de l'OMC. - En effet, depuis quelques années, l'OMC organise des manifestations publiques annuelles où les membres des gouvernements et des parlements ainsi que les organisations non gouvernementales, les entreprises et les universitaires sont invités à examiner ensemble les questions relatives au système commercial multilatéral. Ce forum est désormais un événement important du calendrier international. - Dans le cadre de ces forums, une réunion-débat destinée aux parlementaires est généralement organisée par l'Union interparlementaire. En outre, plusieurs réunions portent sur les centres d'intérêt particulier des parlementaires qui se spécialisent dans le commerce international et elles sont étroitement liées au processus connu sous le nom de <i>Conférence parlementaire sur l'OMC</i> qui constitue la dimension parlementaire de l'OMC. - En plus du député de l'Assemblée nationale, la délégation de l'APF était composée d'un député de l'Assemblée nationale du Burkina Faso, aussi rapporteur sur le thème des négociations commerciales internationales menées dans le cadre de l'OMC au sein de la Commission de la coopération et du développement, ainsi que d'un conseiller du Secrétariat de l'APF.

THÈMES	- Innovation et commerce - L'économie numérique - Pour une économie verte; quel rôle pour l'innovation? - La technologie, outil de développement du commerce - Commerce et énergie.	
OBJECTIFS ET ENJEUX	- Faire en sorte que l'APF, par la voix de ses parlementaires, puisse contribuer à la réflexion et représenter de manière concrète les intérêts des populations de la Francophonie dans le cadre des grandes négociations commerciales internationales. - Positionner l'APF en tant qu'interlocuteur auprès des partenaires de la <i>Conférence parlementaire sur l'OMC</i>. - Contribuer à mieux informer les parlementaires membres de la Commission sur l'état des négociations commerciales internationales dans le cadre de leur prochaine réunion qui aura lieu au printemps 2014.	
COMMENTAIRES/CONCLUSIONS	- La délégation a contribué à faire connaître l'APF en tant qu'organisation interparlementaire et a pu exprimer le point de vue des parlementaires de la Commission sur les thèmes à l'étude. - La participation de la Section du Québec à cet événement a contribué directement à l'objectif de rayonnement institutionnel de l'Assemblée nationale auprès de cet important forum international ainsi qu'auprès de ses partenaires de la Francophonie. - Elle a également permis au député québécois d'obtenir des informations précises quant aux plus récents développements en matière de négociations commerciales internationales. - Dans le cadre de ce Forum, la délégation de l'APF a pu s'entretenir avec différents représentants de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), en particulier sur le thème de l'innovation comme stratégie de développement pour les pays du Sud.	
COÛT¹	- Per diem et autres frais - Transport	808,06 \$ 971,46 \$
	Total	1 779,52 \$

¹ 50% des frais liés à cette mission ont été pris en charge par l'APF.



66^e CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION CANADIENNE D'ÉDUCATION DE LANGUE FRANÇAISE

Fiche synthèse

ACTIVITÉ	- Activité de la Section du Québec de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) - Regina (Saskatchewan) - 26 au 28 septembre 2013
PARTICIPANT	- M. Gilles Chapadeau, député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue.
CONTEXTE	- Depuis 1989, la Section du Québec de l'APF délègue un ou deux parlementaires au Congrès annuel de l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF), qui y participent au sein d'une délégation de la région Amérique de l'APF. L'ACELF constitue un réseau d'échanges entre les intervenantes et intervenants en éducation francophone de partout au Canada et elle favorise la réflexion et diffuse des résultats de recherche en éducation de langue française. Ce congrès permet aux participants de rencontrer des membres de la Francophonie pancanadienne oeuvrant dans ce domaine.
THÈMES	- Par atelier : 1. Le personnel scolaire s'implique dans la vie active de la communauté 2. Les citoyens et les citoyennes francophones, une valeur ajoutée 3. Responsabilisation : « Mon identité, c'est mon affaire » 4. Intégrer des référents culturels dans sa pratique pédagogique.
OBJECTIFS ET ENJEUX	- Appuyer la promotion de la langue française en Amérique en assurant une présence de la Francophonie parlementaire lors de ce congrès d'envergure. - Faire connaître l'APF et ses objectifs auprès de partenaires de la Francophonie pancanadienne. - Développer une meilleure connaissance mutuelle et resserrer les liens avec les représentants des communautés francophones hors Québec en vue de contribuer au renforcement du fait français en Amérique.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS

- Le député de l'ANQ, qui représentait la région Amérique de l'APF, a participé à des ateliers qui lui ont notamment permis de s'enquérir des dernières tendances en matière d'éducation.
- Le député a de plus été sensibilisé à l'importance de l'implication du personnel scolaire dans la vie de la communauté.
- Le député a également été sensibilisé à l'importance, pour les enseignants oeuvrant en milieu francophone minoritaire, d'intégrer des référents culturels et identitaires à leur enseignement.
- Le député a pu faire valoir l'intérêt de la région Amérique de l'APF à explorer des pistes de collaboration avec l'ACELF afin de promouvoir leurs activités auprès des parlementaires des Amériques.
- Le député a pu réitérer l'engagement du Québec envers la promotion et le soutien aux initiatives visant la protection du français en milieu minoritaire.

COÛT	- Per diem et autres frais	971,83 \$
	- Transport	2 613,04 \$
	Total	3 584,87 \$



**CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTES DE SECTION ET
XXIX^E SESSION DE L'ASSEMBLÉE RÉGIONALE AMÉRIQUE
DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE**

Fiche synthèse

ACTIVITÉ	- Activité de la Section du Québec de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) - Québec (Québec) - 19 au 22 août 2013
PARTICIPANTS	- M^{me} Carole Poirier, vice-présidente de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ) et vice-présidente de la Section du Québec de l'APF - M. Henri-François Gauthier, député de Verdun et vice-président de la Section du Québec de l'APF - M. Yves Bolduc, député de Jean-Talon - M^{me} Michelyne C. St-Laurent, députée de Montmorency - M. Mathieu Traversy, député de Terrebonne - M. Michel Bonsaint, secrétaire général de l'ANQ - M. Frédéric Fortin, directeur général des affaires institutionnelles et de la Bibliothèque - M. Jord Oppermann, responsable du Service de la Francophonie et de la coopération interparlementaire - M^{me} Marie-Ève Vermette, secrétaire administrative de la Section du Québec de l'APF - M. Dominic Dumont, secrétaire administratif de la région Amérique - M^{me} Karine Gaudreault, conseillère en relations interparlementaires et internationales.
CONTEXTE	- La région Amérique est l'une des quatre assemblées responsables de la mise en œuvre des objectifs de l'APF dans le contexte particulier des régions. - Elle existe depuis 1980 et rassemble treize sections membres formées par des assemblées législatives du Canada, des États-Unis et d'Haïti. L'ANQ en est membre depuis les débuts. - Présidée par un chargé de mission, elle se réunit une fois par année, trace les orientations et définit les principes qui guident l'action de la région Amérique. - Elle favorise le rayonnement et la protection de la langue et de la culture françaises dans les régions entièrement ou partiellement francophones d'Amérique.

CONTEXTE (SUITE)

- Par l'étude d'enjeux culturels, économiques et sociaux, et par le soutien des initiatives mises en œuvre pour y répondre, la région Amérique vise à créer une étroite collaboration entre les communautés francophones et à manifester l'appui de la francophonie parlementaire à leur égard.
- Les assemblées générales annuelles de la région Amérique se tiennent de manière rotative à l'invitation des différentes sections qui la composent. La dernière Session s'était tenue en Louisiane, en août 2012.
- La Conférence des présidences de Section (CPS) de la région, qui se réunit au moins deux fois l'an, tient une réunion à l'occasion de chaque Assemblée régionale annuelle. L'ANQ assume la présidence de cette Conférence depuis juillet 2011.
- Le Secrétariat de la région Amérique de l'APF est établi à l'Assemblée nationale du Québec depuis le printemps 1992.

THÈMES

- Durant la réunion de la CPS, les thèmes suivants ont notamment été abordés :
 - État des revenus et des dépenses du Fonds de la région Amérique 2012-2013 et prévisions budgétaires 2013-2014
 - Féminisation des textes et des termes utilisés au sein de la région Amérique de l'APF
 - Communications (page Facebook et site Internet de la région)
 - État d'avancement du dossier du Parlement francophone des jeunes des Amériques (PFJA)
 - Projets de consolidation et d'expansion de la région Amérique
- La 29^e Session de l'Assemblée régionale portait sur le thème de l'impact de l'immigration sur l'état / le statut du français dans les provinces et États des parlements membres de la région Amérique.

OBJECTIFS ET ENJEUX

- Assurer la présidence et le bon déroulement des travaux de la CPS.
- Présenter un rapport sur le thème de l'impact de l'immigration sur l'état / le statut du français au Québec.
- Promouvoir les expériences novatrices et l'expertise des parlementaires québécois, et de la société québécoise en général, relativement aux enjeux abordés.
- Contribuer à l'approfondissement des liens entre les parlementaires québécois et leurs homologues francophones dans le but d'accroître la visibilité de la francophonie d'Amérique.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS

- Près de 50 parlementaires, issus de 11 parlements membres de la région Amérique de l'APF, ont pris part à cette 29^e Session. Des parlementaires du New Hampshire ont également participé à l'événement à titre d'observateurs.

**COMMENTAIRES/CONCLUSIONS
(SUITE)**

- Le président-directeur général du Centre de la Francophonie des Amériques, M. Denis Desgagné, a présenté aux membres de la CPS le projet de PFJA qui sera réalisé, en 2014, en collaboration avec la région Amérique et à l'invitation de la Section ontarienne.
- Dans le cadre de ses efforts de féminisation des textes de la région Amérique, la CPS a décidé de modifier son nom. Auparavant appelée la « Conférence des présidents de section », elle se nomme désormais la « Conférence des présidences de section ».
- M. François Charbonneau, professeur adjoint en sciences politiques à l'Université d'Ottawa, a ouvert les travaux de la 29^e Session en présentant un portrait général de l'impact de l'immigration sur le fait français au Canada.
- La vice-présidente de l'Assemblée nationale a présenté un rapport sur l'impact de l'immigration sur l'état / le statut du français au Québec. Ce dernier a notamment permis d'aborder les défis reliés à l'intégration des immigrants au Québec, le portrait linguistique de ces immigrants et les réponses du Québec aux défis de leur intégration.
- Les membres de l'Assemblée régionale ont adopté une résolution portant sur la collaboration entre l'APF et le Centre de la Francophonie des Amériques en vue du premier PFJA. Par cette résolution, ils sollicitent notamment une contribution financière du Secrétariat international de l'APF au projet de PFJA de la région Amérique.
- Les membres de la Section du Québec ont participé activement aux travaux et ont contribué à la promotion d'une perspective québécoise sur les grands enjeux abordés dans le cadre de cette 29^e Session.

COÛT

Total

44 337,00 \$



**XXXIX^E SESSION DE
L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE
ET 6^e ÉDITION DU PARLEMENT FRANCOPHONE DES JEUNES**

Fiche synthèse

ACTIVITÉ	- Activité de la Section du Québec de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) - Abidjan (Côte d'Ivoire) - 8 au 12 juillet 2013
PARTICIPANTS	- M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ) et vice-président de l'APF - M^{me} Carole Poirier, vice-présidente de l'ANQ, vice-présidente de la Section du Québec de l'APF et rapporteure de la Commission des affaires parlementaires de l'APF - M. Henri-François Gautrin, député de Verdun, vice-président de la Section du Québec de l'APF, rapporteur de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles de l'APF - M^{me} Lise Thériault, députée d'Anjou–Louis-Riel et 2^e vice-présidente du Réseau des femmes parlementaires de l'APF - M. Luc Ferland, député d'Ungava, vice-président et rapporteur de la Commission politique de l'APF - M. Michel Bonsaint, secrétaire général de l'ANQ - M^{me} Johanne Whittom, directrice de cabinet du président - M. Jord Oppermann, responsable du Service de la Francophonie et de la coopération interparlementaire - M^{me} Marie-Astrid Ospina, conseillère en relations interparlementaires et internationales - M. Dominic Dumont, secrétaire administratif de la région Amérique de l'APF - M. Gabriel Laurence-Brook, représentant de la Section du Québec au Parlement francophone des jeunes (PFJ) - M^{me} Camille Régent, représentante de la Section du Québec au PFJ.
CONTEXTE	- Seule activité annuelle au cours de laquelle les parlementaires de l'APF se réunissent en Assemblée plénière, la Session constitue l'aboutissement des travaux effectués par les quatre commissions permanentes et par le Réseau des femmes parlementaires au cours de l'année écoulée. C'est durant cette Session que sont notamment adoptés les rapports et les résolutions préparés et présentés par les commissions et le Réseau.

CONTEXTE (SUITE)

- Préalablement à son assemblée générale, l'APF réunit le Bureau, le Réseau des femmes parlementaires ainsi que les quatre commissions permanentes.
- Le Bureau est l'organe exécutif de l'APF. Entre les sessions annuelles de l'APF, il contrôle l'exécution des décisions de l'Assemblée plénière. Le Bureau se réunit au moins deux fois par année, à savoir une fois à la veille de la Session et à une deuxième occasion pour une réunion intersessionnelle.
- En marge de la XXXIX^e Session de l'APF se tenait la 6^e édition du PFJ où étaient réunis deux participants par section, une femme et un homme. Deux jeunes Québécois ont été sélectionnés par l'Assemblée nationale pour participer à cette activité.

THÈMES

- Durant la réunion du Bureau, les thèmes suivants ont été abordés :
 - Composition de l'Assemblée
 - Rapport d'activité du secrétaire général parlementaire
 - Rapport du trésorier
 - Travaux des commissions permanentes
 - Travaux du Réseau des femmes parlementaires
 - Rapports des chargés de mission régionaux
 - Coopération interparlementaire
 - Relations avec l'Organisation internationale de la Francophonie
 - Préparation de la XXXIX^e Session de l'APF
 - Communication
 - Distinctions remises par l'APF.
- Le débat général de la XXXIX^e Session de l'APF portait sur le thème « Les parlements au cœur de la construction de la Nation ».
- Les rapports et projets de résolutions émanant des commissions ainsi que du Réseau des femmes parlementaires, et présentés par la Section du Québec, portaient sur les thèmes suivants :
 - Le suivi de la mise en œuvre de la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*;
 - La représentation des femmes dans les postes décisionnels dans la haute direction des sociétés d'État et de la fonction publique, et dans les entreprises privées;
 - L'accès à la justice : le rôle des parlements;
 - L'utilisation du web 2.0. : pour rapprocher les élus des citoyens;
 - La protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles;
 - Le financement des partis politiques dans l'espace francophone;
 - Le suivi des négociations commerciales menées dans le cadre des travaux de l'Organisation mondiale du commerce.

OBJECTIFS ET ENJEUX

- Affirmer le leadership de l'ANQ et de la Section du Québec au sein de l'APF.
- Faire valoir la position du Québec dans les débats au sein des instances de l'APF portant sur le suivi des activités de l'Initiative multilatérale de coopération interparlementaire francophone (IMCIF), projet dont l'ANQ est l'une des instigatrices, et continuer à jouer un rôle de leader dans le développement de cette initiative.
- Assurer l'adoption, en commissions, au Réseau des femmes et en plénière, des rapports et des résolutions présentés par les parlementaires québécois ou sur lesquels le Québec dispose d'une expertise particulière (protection et promotion du secteur culturel, des droits de la personne, des droits des femmes; négociations commerciales, coopération, etc.).
- Renouveler les postes de responsabilité de la Section du Québec au sein du Bureau, des commissions et du Réseau des femmes de l'APF.
- Faire valoir l'expertise québécoise sur les thèmes abordés dans les différentes instances de l'APF.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS

- La XXXIX^e Session de l'APF a réuni plus de 300 participants issus d'une trentaine de parlements et d'organisations interparlementaires, ainsi qu'une dizaine de présidents d'assemblée.
- En plénière, les participants ont pu entendre les allocutions de M^{me} Yamina Benguigui, ministre française déléguée auprès du ministre des Affaires étrangères et chargée de la Francophonie, et de M. Maurice Kouakou Bandaman, ministre de la Culture et de la Francophonie du gouvernement ivoirien, concernant l'importance du rôle des parlementaires dans la rayonnement de la Francophonie.
- Le participant québécois au PFJ a été désigné comme porte-parole pour présenter les résultats des travaux des jeunes aux parlementaires lors de la plénière, alors que la participante du Québec a fait partie de l'une des équipes finalistes au concours de joutes oratoires.
- Dans le cadre de la réunion du Bureau, la Section du Québec a fait valoir sa position notamment sur les questions relatives au suivi des activités de l'IMCIF, au financement de l'APF et sur les relations entre l'APF et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).
- Le président de l'ANQ a prononcé une allocution dans le cadre du débat général qui portait sur le thème « Les parlements au cœur de la construction de la Nation ». Son intervention portait plus précisément sur les particularités de la nation québécoise, sur les grands débats qui ont façonné le Québec ainsi que sur les actions de l'Assemblée nationale en matière de coopération interparlementaire auprès de parlements francophones.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS
(SUITE)

- Dans le cadre de l'audition du secrétaire général de la Francophonie, SEM Abdou Diouf, la 2^e vice-présidente du Réseau a posé une question sur ce que l'OIF prévoit faire pour souligner le 20^e anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et sur la création éventuelle d'un réseau des femmes francophones.
- L'étude des diverses situations politiques dans l'espace francophone a donné lieu à l'adoption de plusieurs déclarations sur lesquelles la Section du Québec a pu présenter sa position. En particulier, l'APF a adopté une résolution sur l'Égypte dans laquelle elle appelle les autorités politiques à tout mettre en œuvre pour que la transition politique se déroule dans les plus brefs délais, ce qui se traduit notamment par l'organisation rapide d'élections présidentielles et législatives.
- Le vice-président et rapporteur de la Commission politique a présenté un rapport sur *l'accès à la justice : le rôle des parlements*. Il a en outre présenté l'actualité politique et parlementaire québécoise aux membres de la Commission.
- Le rapporteur de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles a présenté un compte rendu de la participation du Québec à la plus récente Conférence des parties à la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Il a également présenté un premier rapport sur le thème de *l'utilisation du web 2.0. : pour rapprocher les élus des citoyens*.
- La représentante de la Section du Québec à la Commission de la coopération et du développement a présenté, avec la Section du Burkina Faso, un rapport sur *le suivi des négociations commerciales menées dans le cadre des travaux de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)*. Elle a aussi participé aux échanges concernant le commerce équitable, les biocarburants et le suivi des Objectifs du millénaire pour le développement.
- La rapporteure de la Commission des affaires parlementaires a présenté, conjointement avec la Section du Burkina Faso, un rapport sur le thème du *financement des partis politiques dans l'espace francophone*. Ce rapport a permis de dresser le portrait de l'état actuel du financement des partis politiques dans 13 pays et États de la Francophonie.
- La 2^e vice-présidente du Réseau des femmes parlementaires a présenté une contribution sur la représentation des femmes dans les postes décisionnels. De plus, elle a contribué aux discussions sur *la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et de son protocole facultatif* en présentant un rapport introductif aux échanges sur ce thème. Elle a, à ce sujet, rappelé la nature de certaines réserves à la CEDEF émises par des États de la Francophonie et qui vont à l'encontre des droits énoncés par ladite convention.

**COMMENTAIRES/CONCLUSIONS
(SUITE)**

- La vice-présidente de l'ANQ a présenté au Réseau des femmes un projet de résolution pour célébrer le 10^e anniversaire de la tenue de la première réunion du Réseau en 2003 au Niger. Cette résolution appelait à ce que le Réseau, au vu de l'expérience acquise, puisse être associé et invité à prendre part au Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie, dès lors que les sujets abordés concernent la femme.
- La 2^e vice-présidente du Réseau des femmes parlementaires a par ailleurs transmis aux membres du Réseau une invitation du président de l'ANQ à tenir leur réunion intersessionnelle 2014 à Québec. Cette rencontre portera notamment sur le suivi de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing dont l'Organisation des Nations Unies (ONU) fêtera le 20^e anniversaire en 2015.
- Comme à tous les deux ans, des élections ont eu lieu dans le cadre de cette XXXIX^e Session. À l'issue de ces élections, le président de l'ANQ a été réélu vice-président de l'APF. Les autres postes de responsabilité occupés par la Section du Québec au sein du Réseau des femmes et des quatre commissions ont aussi été renouvelés.
- Les membres de la Section du Québec ont joué un rôle actif au Bureau, à la Commission des affaires parlementaires et en plénière pour faire valoir les résultats positifs découlant des activités de l'IMCIF en Côte d'Ivoire et du bien-fondé de ce projet. En ce sens, ils ont réaffirmé le rôle de leader de l'ANQ dans la consolidation et l'essor de ce nouveau dispositif de coopération.
- Les membres de la Section du Québec ont participé activement aux travaux et ont contribué concrètement à la promotion d'une perspective québécoise sur les grands enjeux de la Francophonie multilatérale.

COÛTⁱ

- Per diem et autres frais	21 030,38 \$
- Transport	78 953,73 \$
Total	99 984,11 \$

ⁱ Les frais de transport et de séjour de M. Dumont ont été assumés par la région Amérique de l'APF, à titre de secrétaire administratif régional. Les frais de transport et d'hébergement des représentants de la Section du Québec au PFJ ont été assumés par l'APF, en partenariat avec Les Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ).



38^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNE DU CANADA (FCFA)

Fiche synthèse

ACTIVITÉ	- Activité de la Section du Québec de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) - Ottawa (Ontario) - 15 juin 2013
PARTICIPANTE	- M^{me} Carole Poirier, députée de Hochelaga-Maisonneuve et vice-présidente de la Section du Québec de l'APF.
CONTEXTE	- Depuis 1989, la Section du Québec de l'APF prend régulièrement part à l'Assemblée générale annuelle de la FCFA, dans le cadre des activités régionales de l'APF. La FCFA est un organisme qui se veut le porte-parole principal des 2,5 millions de francophones vivant au Canada hors-Québec.
OBJECTIFS ET ENJEUX	- Sensibiliser les leaders de la Francophonie canadienne à l'existence de l'APF, au bien-fondé des objectifs qu'elle poursuit et à ses réalisations. - Poursuivre la concertation avec les organismes de la Francophonie en vue de promouvoir le rayonnement de la langue française dans les Amériques. - Développer une meilleure connaissance mutuelle et resserrer les liens avec les représentants des communautés francophones en vue de contribuer au renforcement du fait français en Amérique. - Faire connaître l'institution de l'ANQ auprès des leaders de la Francophonie canadienne.
COMMENTAIRES/CONCLUSIONS	- La députée de l'ANQ, qui représentait la région Amérique de l'APF, a pu tisser des liens avec des francophones de différentes communautés du Canada et faire connaître nos institutions parlementaires. - La députée de l'ANQ a été sensibilisée aux grands défis et aux enjeux auxquels font face les francophones des Amériques, telle que la prestation de services de santé et d'éducation de qualité en langue française. - La participation de l'ANQ a servi à rappeler l'importance primordiale que le Québec attache à la Francophonie sur ce continent.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS
(SUITE)

- Le Prix Boréal remis par la FCFA vise à souligner la contribution essentielle d'une personne ou d'un groupe qui œuvre au développement et à l'épanouissement des communautés francophones et acadienne du Canada. En 2013, le Prix Boréal a été décerné au journal franco-manitobain *La Liberté*.

COÛT ¹

- Per diem et autres frais	257,40 \$
- Transport	0,00 \$

Total	257,40 \$
--------------	------------------

¹ La députée était accompagnée d'un jeune stagiaire, M. Nicolas Koronkiewicz, à l'emploi de son bureau de circonscription.



**IV^e SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
À LA CONVENTION DE L'UNESCO
SUR LA PROMOTION ET LA PROTECTION DE LA DIVERSITÉ
DES EXPRESSIONS CULTURELLES**

Fiche synthèse

ACTIVITÉ	- Activité de la Section du Québec de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) - Paris (France) - 11 au 14 juin 2013
PARTICIPANTS	- M^{me} Christine St-Pierre, députée de l'Acadie et membre de la Section du Québec de l'APF - M. Dominic Dumont, conseiller en relations interparlementaires et internationales.
CONTEXTE	- La Conférence des Parties est l'un des deux organes institués par la Convention de l'UNESCO (2005) sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Lorsqu'un État ratifie la Convention, il devient membre de la Conférence des Parties. - La Conférence des Parties est l'organe plénier et suprême de la Convention. Elle se réunit en session ordinaire tous les deux ans. - Les fonctions de la Conférence des Parties sont, entre autres, d'élire les membres du Comité intergouvernemental, de recevoir et d'examiner les rapports des Parties à la Convention, d'approuver les directives opérationnelles préparées, à sa demande, par le Comité intergouvernemental et de prendre toute autre mesure qu'elle juge nécessaire pour promouvoir les objectifs de la présente Convention. - La 2^e session de la Conférence des Parties s'est tenue au siège de l'UNESCO, à Paris, les 15 et 16 juin 2009. - La 3^e session de la Conférence des parties s'est tenue au siège de l'UNESCO, à Paris, du 14 au 17 juin 2011.

CONTEXTE (SUITE)

- L'APF s'intéresse à l'enjeu de la diversité des expressions culturelles depuis 1999, et elle désire contribuer activement à la mise en œuvre de la Convention. À cette fin, elle a mobilisé ses membres afin de promouvoir les objectifs et principes de la Convention, notamment en se dotant, en 2011, d'un plan d'action visant la promotion et l'application concrète de la Convention dans l'espace francophone. Elle a, de plus, déployé des efforts pour faire ratifier la Convention par ses 78 membres. Elle participe aux sessions de la Conférence des Parties en tant qu'observateur et dispose, à ce titre, d'un droit de parole.
- La députée de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ) a agi à titre de représentante de l'APF lors de la 4^e session de la Conférence des Parties.
- La Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC) de l'APF effectue un suivi de la mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO (2005) sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Ce mandat est attribué à la Section du Québec, qui présente son rapport de suivi lors des réunions de la CECAC.
- La mise en œuvre de la Convention représente un enjeu prioritaire pour les parlementaires de la Francophonie, qui ont joué un rôle déterminant dans le processus ayant mené à son adoption et son entrée en vigueur.
- L'ANQ et l'APF ont organisé, en partenariat avec l'UNESCO, la Conférence interparlementaire sur la diversité des expressions culturelles (CIDEC), à Québec, les 2 et 3 février 2011, dont les objectifs étaient d'effectuer un suivi de la mise en œuvre de la Convention cinq ans après son adoption, ainsi que de réaffirmer et d'actualiser l'engagement des parlementaires de la Francophonie envers la diversité des expressions culturelles.
- La CIDEC s'est clôturée avec l'adoption, par les parlementaires de la Francophonie, de la Déclaration de Québec, qui se décline en une série d'engagements concrets visant à favoriser et à soutenir l'application de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

THÈMES

- Examen des premiers rapports périodiques quadriennaux des Parties à la Convention
- Examen des travaux du Comité sur la mise en œuvre de l'article 21 de la Convention eu égard aux nouveaux enjeux liés à l'ère numérique
- Révision des orientations sur l'utilisation des ressources du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) et examen rapport du Secrétariat du FIDC
- Choix d'un emblème pour la Convention et projet de directives opérationnelles régissant l'utilisation de l'emblème
- Renouvellement de la moitié des membres du Comité intergouvernemental et activités futures de celui-ci
- Concertation et coordination internationales : état des lieux sur l'article 21 de la Convention.

OBJECTIFS ET ENJEUX

- Représenter l'APF lors de la session de la Conférence des Parties.
- Préparer la mise à jour du rapport de suivi de la CECAC sur le suivi de la mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO (2005) sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.
- Appuyer toute proposition répondant aux attentes et aux positions de l'APF en ce qui a trait à la mise en œuvre de la Convention.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS

- La députée de l'ANQ et représentante de l'APF a assisté aux travaux de la Conférence des Parties afin de prendre connaissance des enjeux les plus actuels de la mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO (2005) sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.
- La députée de l'ANQ et représentante de l'APF s'est exprimée devant la Conférence des Parties à trois reprises, d'abord sur le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) pour signifier l'importance que l'APF lui accorde, rappeler le plan d'action de l'APF visant la promotion et l'application concrète de la Convention dans l'espace francophone et souligner notamment que des séminaires visant à rehausser les capacités des parlementaires à développer des politiques culturelles sont organisés.
- La députée québécoise a également pris la parole relativement à l'article 21 de la Convention, rappelant que l'APF est très préoccupée par le traitement de la culture dans le cadre des négociations commerciales bilatérales et multilatérales. Elle a souligné qu'en 2011, l'APF a adopté une résolution qui recommande aux chefs d'État et de gouvernement de mettre en place des mécanismes de surveillance des accords commerciaux internationaux à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et à l'UNESCO. Elle s'est par ailleurs réjouie de l'avancée considérable que constitue à cet égard la mise en ligne, sur le site de l'UNESCO, d'une base de données consacrée à l'article 21 de la Convention.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS (SUITE) - La députée de l'ANQ est enfin intervenue sur les futures activités du Comité intergouvernemental, pour souligner que l'APF considère qu'il est important de traiter de la question de la diversité des expressions culturelles à l'ère numérique, les changements et défis offerts par les technologies numériques ayant certes un impact sur les expressions culturelles d'aujourd'hui. Les délégués des gouvernements du Québec et du Canada ont également mis l'accent sur cette préoccupation, appuyés en cela par ceux de la France, du Brésil et de la Tunisie.

COÛT ¹	- Per diem et autres frais	3 641,25 \$
	- Transport	3 679,04 \$
	Total	7 320,29 \$

¹ L'APF a remboursé la moitié des dépenses de M^{me} St-Pierre.



**RÉUNION DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION,
DE LA COMMUNICATION ET DES AFFAIRES CULTURELLES
DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE**

Fiche synthèse

ACTIVITÉ	- Activité de la Section du Québec de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) - Ouagadougou (Burkina Faso) - 6 au 8 mai 2013
PARTICIPANTS	- M. Henri-François Gauthrin, député de Verdun, vice-président de la Section du Québec de l'APF, rapporteur à la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC) de l'APF - M. Jord Oppermann, responsable du Service de la Francophonie et de la coopération interparlementaire.
CONTEXTE	- La CECAC est l'une des quatre commissions permanentes de l'APF. Les commissions se réunissent deux fois par année, soit une fois à la veille de la Session de l'APF et à une deuxième occasion pour une réunion intersessionnelle au cours de laquelle les stratégies sont élaborées, les activités sont planifiées et les rapports sont étudiés et commentés avant leur présentation à la Session. - La CECAC examine les questions relatives à la diversité des expressions culturelles, au rayonnement de la langue française, à l'éducation, à la formation, aux technologies de l'information et des communications et à l'audiovisuel. - La dernière réunion de la CECAC a eu lieu à la veille de la 38^e Session plénière de l'APF, à Bruxelles (Belgique), en juillet 2012. - La Section du Québec occupe un poste de rapporteur au sein de cette Commission.
THÈMES	- Adoption du compte rendu de la dernière réunion (Bruxelles 2012) - Rapport d'activité de la CECAC - Audition du coordonnateur du programme à l'UNESCO : Rapport mondial du suivi sur l'Éducation pour tous (EPT) 2012 - Le système dual dans la formation professionnelle suisse - La marchandisation de l'éducation

THÈMES (SUITE)

- Audition du représentant permanent de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) auprès de l'Union africaine : Suivi du vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales
- Rapprocher les élus des citoyens : L'utilisation des nouvelles technologies par les parlements
- Suivi de la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles
- Suivi de la résolution de l'APF portant sur l'éducation au développement durable : pistes d'action
- Rôle de l'édition locale dans l'affirmation de la langue française et des diversités francophones : Le cas du Burkina Faso.

OBJECTIFS ET ENJEUX

- Présenter un rapport de suivi de la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.
- Proposer un nouveau thème d'étude ayant pour sujet le rapprochement des élus et des citoyens via l'utilisation des nouvelles technologies (Web 2.0) par les parlements.
- Faire valoir la position de la Section du Québec sur les thèmes à l'ordre du jour.
- Contribuer au rayonnement institutionnel de l'Assemblée nationale et de la société québécoise au sein de l'espace francophone.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS

- Le député de l'Assemblée Nationale du Québec (ANQ) a rendu compte des plus récents développements associés à la mise en œuvre de *la Convention de l'UNESCO (2005) sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*. Au cours de sa présentation, le député de l'ANQ a regretté la faible dotation du Fonds International pour la diversité culturelle (FIDC) et a recommandé qu'une résolution soit rédigée et présentée lors de la session annuelle de l'APF à Abidjan, en vue de souligner cette situation et ainsi rappeler aux États leurs responsabilités à cet égard.
- Considérant le niveau de maturité et de déploiement de cette Convention, il a été convenu de substituer à la pratique du rapport de suivi systématique, un système de veille informationnelle. Cette action relèvera de la responsabilité de la Section du Québec au sein de la CECAC.
- Le député de l'ANQ a présenté un nouveau thème d'étude : Rapprocher les élus des citoyens : l'utilisation des nouvelles technologies par les parlements. Ce thème a été accepté par les délégués. Un premier rapport d'étape sera présenté par la Section du Québec, en juillet, à Abidjan.

**COMMENTAIRES/CONCLUSIONS
(SUITE)**

- Le député de l'ANQ a réagi à la proposition du thème de la marchandisation de l'éducation par la Section française en notifiant l'importance de bien s'accorder sur la définition même de l'expression marchandisation.
- Dans le cadre de la présentation du système dual dans la formation professionnelle suisse, le député de l'ANQ a fait partager aux délégués l'expérience québécoise du cégep ainsi que le fonctionnement des ordres professionnels.
- Le député de l'ANQ a regretté l'absence de présentation du rapport d'activité du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida tout en rappelant aux délégations l'importance de déléguer un représentant responsable de ce dossier.
- Dans le cadre de la présentation du rapport de l'EPT, le député de l'ANQ a souligné l'importance de la problématique des langues locales (ou vernaculaires) versus la langue d'éducation (ex. : le français comme langue d'éducation dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne)

COÛT

- Per diem et autres frais	1 399,40 \$
- Transport	19 235,98 \$
Total	20 635,38 \$



VISITE D'ÉTUDE D'UNE DÉLÉGATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE CONSTITUANTE DE LA RÉPUBLIQUE TUNISIENNE

Fiche synthèse

ACTIVITÉ

- Activité de la Section du Québec de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)
- Québec (Québec)
- 6 au 8 mai 2013

PARTICIPANTS

Délégation de l'Assemblée nationale du Québec

- M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ)
- M^{me} Carole Poirier, vice-présidente de l'ANQ et vice-présidente de la Section du Québec de l'APF
- M^{me} Lise Thériault, députée d'Anjou–Louis-Riel et 2^e vice-présidente du Réseau des femmes parlementaires de l'APF
- M^{me} Michelyne C. St-Laurent, députée de Montmorency et membre de la Section du Québec de l'APF
- M. Irvin Pelletier, député de Rimouski et président de la Commission des finances publiques (CFP)
- M. Emmanuel Dubourg, député de Viau et membre de la CFP
- M. Michel Bonsaint, secrétaire général de l'ANQ
- M^{me} Johanne Whittom, directrice de cabinet du président
- M. François Arsenault, directeur des travaux parlementaires
- M. Dominic Toupin, directeur des relations interparlementaires et internationales
- M^{me} Valérie Roy, secrétaire de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles
- M^{me} Marie-Ève Vermette, secrétaire administrative de la Section du Québec de l'APF.

Délégation tunisienne

- M. Dhamir Manai, député et président adjoint, chargé de la gestion générale et du contrôle budgétaire
- M^{me} Hela Hammi, députée et présidente adjointe, chargée de la gestion générale et du contrôle budgétaire
- M. Hatem Klai, député et président adjoint, chargé de la gestion générale et du contrôle budgétaire
- M. Lotfi Haddad, secrétaire général de l'Assemblée nationale constituante
- SEM. Riadh Essid, ambassadeur de la République tunisienne au Canada
- M. Nehrou El Arbi, consul de la République tunisienne à Montréal.

CONTEXTE

- Une délégation de l'Assemblée nationale constituante (ANC) de Tunisie a effectué une visite à l'ANQ dans le cadre d'un appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), appui visant le renforcement des capacités des membres de sa Commission du contrôle budgétaire.
- L'ANC de Tunisie a été élue en octobre 2011, à la suite des événements de janvier 2011 qui ont marqué le début du « Printemps arabe ». Bien que la tâche première de l'ANC soit de développer une nouvelle constitution comme fondement d'un système démocratique, l'ANC est également responsable des fonctions parlementaires de législation, de représentation et de contrôle des actions du gouvernement.
- L'ANQ entretient des relations avec le Parlement tunisien dans le cadre des travaux de l'APF. La Tunisie est membre de l'APF depuis 1967. À ce jour, et à la suite de sa dissolution en 2011, la Section tunisienne de l'APF n'a toutefois pas été reconstituée.
- À la suite de leur visite à l'ANQ, les membres de la délégation tunisienne se rendaient au Parlement du Canada où ils ont notamment eu l'occasion de s'entretenir avec les présidents de la Chambre des communes et du Sénat, des représentants du Vérificateur général du Canada, la Commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique ainsi qu'avec des représentants d'Élections Canada.

THÈMES

- Le fonctionnement général de l'ANQ et du système parlementaire québécois
- Le fonctionnement des commissions parlementaires et le processus de consultation publique
- Le mandat et les attributions de la Commission des finances publiques
- Le processus budgétaire au Québec
- Le mandat et les attributions du Vérificateur général du Québec.

OBJECTIFS ET ENJEUX

- Promouvoir et partager l'expertise de l'ANQ en matière de contrôle parlementaire de l'administration publique et des finances publiques auprès de cette délégation composée de députés occupant des fonctions parlementaires liées à ces questions.
- Affirmer et maintenir le leadership de l'ANQ auprès de ses partenaires de la Francophonie, plus particulièrement en matière de renforcement institutionnel.
- Contribuer au rayonnement de l'Assemblée nationale sur la scène internationale ainsi qu'à la promotion de la démocratie parlementaire.

- COMMENTAIRES/CONCLUSIONS**
- Les parlementaires québécois ont pu présenter les conditions favorables qui sont en vigueur au Québec pour leur permettre d'exercer leur rôle de contrôleur de l'action gouvernementale, notamment grâce aux travaux de la Commission des finances publiques.
 - Les parlementaires tunisiens ont par ailleurs eu l'occasion de rencontrer un représentant du Vérificateur général du Québec (VGQ). Les échanges ont notamment porté sur les relations entre le VGQ et la Commission de l'administration publique ainsi que sur le bien-fondé du caractère non partisan de ces relations pour la conduite des travaux de vérification des ministères et organismes.
 - L'activité a permis d'approfondir les liens de collaboration avec l'Assemblée nationale constituante de Tunisie, qui est un acteur important au sein de la Francophonie parlementaire.
 - Au terme de la visite d'étude, les parlementaires tunisiens ont souligné la qualité des interventions et de la documentation remise par leurs interlocuteurs québécois. Ils ont mentionné que les connaissances acquises leur seront très utiles pour exercer leur rôle en la matière et pour proposer certaines réformes dans leur Parlement.

COÛT

Total 1 102,00 \$



RÉUNION DU RÉSEAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE

Fiche synthèse

ACTIVITÉ	- Activité de la Section du Québec de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) - Dakar (Sénégal) - 25 au 27 avril 2013
PARTICIPANTS	- M^{me} Lise Thériault, députée d'Anjou–Louis-Riel, deuxième vice-présidente du Réseau des femmes parlementaires de l'APF - M^{me} Marie-Astrid Ospina, conseillère en relations interparlementaires et internationales.
CONTEXTE	- Pour la première fois depuis sa création, le Réseau des femmes se réunissait avec toutes ses membres en dehors de la Session de l'APF. Cette formule a été retenue pour dynamiser les travaux, assurer une meilleure diffusion des rapports et créer une plus grande synergie entre les membres qui se réunissaient autrefois une seule fois dans l'année. - La première partie des travaux a été consacrée au suivi des dossiers du Réseau : présentations des rapports, adoption du rapport d'activités, préparation des prochaines activités du Réseau et audition de la représentante d'ONU Femmes pour la région de l'Afrique de l'Ouest. La deuxième partie a donné lieu à un atelier de renforcement des capacités en matière de communication stratégique et de gestion du travail d'équipe. Cette formation, intégrée dans le programme officiel de la réunion, visait à répondre à une demande des membres pour que le Réseau offre davantage d'occasions concrètes aux femmes d'améliorer leurs compétences et de partager leurs bonnes pratiques. - La réunion du Réseau a été précédée par une séance de travail du comité directeur lors de laquelle ses membres ont statué sur les prochaines activités du Réseau, commenté les rapports en cours d'étude et discuté des projets de résolution à venir. Cette rencontre a aussi permis de préparer la réunion du Réseau qui aura lieu lors de la Session annuelle de l'APF en juillet prochain, à Abidjan, en Côte d'Ivoire.

CONTEXTE (SUITE)

- Le Réseau des femmes a pour but de promouvoir une meilleure participation des femmes à la vie politique, économique, sociale et culturelle, et ce, tant au niveau national que dans l'ensemble de l'espace francophone. Il tend également à renforcer la place et le rôle des femmes dans les parlements membres et dans les organisations internationales, à favoriser les échanges d'expérience, à encourager la solidarité entre femmes parlementaires et, surtout, à contribuer à la défense des droits de la personne, particulièrement ceux des femmes et des enfants.

THÈMES

- Rapport d'activités du Réseau
- Les femmes et la politique : les moyens d'atteindre la parité
- Présentation sur la présence des femmes dans les postes de direction des sociétés d'État et des entreprises au Québec
- Étude du phénomène des grossesses forcées et des filles mères
- Le mouvement coopératif en tant qu'outil pour favoriser l'autonomisation économique des femmes
- Suivi de la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et de son protocole facultatif
- Audition de la directrice pour l'Afrique de l'Ouest d'ONU Femmes
- Suivi des démarches entreprises pour développer un partenariat entre le Réseau et ONU Femmes
- Atelier sur le renforcement des capacités en matière de communication stratégique et de gestion du travail d'équipe.

OBJECTIFS ET ENJEUX

- Affirmer et maintenir le leadership de l'Assemblée nationale auprès des partenaires de la Francophonie, plus précisément sur les questions relatives à la participation des femmes à la vie politique, économique, sociale et culturelle ainsi qu'à la défense des droits de la personne, en particulier des femmes et des enfants.
- Présenter le point de vue de la Section québécoise de l'APF sur les thèmes et les prises de position du Réseau des femmes.
- Sensibiliser les femmes parlementaires aux enjeux importants liés à la présence des femmes dans les sphères de décisions politiques et économiques et susciter des échanges sur les bonnes pratiques et expériences en la matière.
- Faire la promotion et le suivi de la *Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* ainsi que de son protocole facultatif.
- Participer activement aux prises de décisions du Comité directeur.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS

- La députée québécoise a fait valoir la position de la Section du Québec sur les différents sujets traités par le Comité directeur et la réunion du Réseau, de manière à renforcer son rôle de deuxième vice-présidente et le leadership du Québec dans cette instance de la Francophonie dédiée à l'avancement de l'égalité des genres.
- La députée québécoise a fait état des pratiques en vigueur au Québec pour favoriser une plus grande représentation des femmes dans les postes de décision. Elle a présenté les grandes lignes de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, qui a permis l'atteinte de la parité dans les conseils d'administration des sociétés d'État et des organismes publics grâce à l'instauration de quotas. La députée a aussi évoqué les conclusions d'une étude récente menée à l'échelle du Québec concernant la présence des femmes dans les postes de direction des entreprises privées. À cet égard, elle s'est engagée à présenter un rapport écrit lors de la prochaine réunion du Réseau en juillet. Ce rapport s'inscrira en complément du rapport de la rapporteure française qui portera sur la parité dans la sphère politique.
- La députée québécoise a présenté son rapport de suivi sur la mise en œuvre de la CEDEF, en mettant l'accent sur les réserves émises par les États membres de la Francophonie, comme l'avaient souhaité les participantes lors de la dernière réunion. Elle a ensuite animé un échange où les représentantes du Togo, du Sénégal et de la Guinée équatoriale, entre autres, ont pris la parole pour faire état des résultats atteints dans leur pays en respect des objectifs de la Convention.
- La députée québécoise a joué un rôle de leader pour que le Réseau se mobilise et prenne position en vue de l'année 2015 qui marquera à la fois le 20^e anniversaire du Programme d'action de Beijing pour l'égalité des genres et l'adoption de l'agenda de suivi des Objectifs du millénaire pour le développement. Des propositions concrètes seront discutées à cet égard lors de la prochaine réunion du Réseau en juillet.

COÛT

- Per diem et autres frais	2 547,26 \$
- Transport	12 472,58 \$
Total	15 019,84 \$



RÉUNION DE LA COMMISSION POLITIQUE DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE

Fiche synthèse

ACTIVITÉ	- Activité de la Section du Québec de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) - Rabat (Maroc) - 9 au 12 avril 2013
PARTICIPANTS	- M. Luc Ferland, député d'Ungava, vice-président et rapporteur de la Commission politique de l'APF - M^{me} Marie-Ève Vermette, secrétaire administrative de la Section du Québec de l'APF.
CONTEXTE	- La Commission politique est l'une des quatre commissions permanentes de l'APF. Les commissions se réunissent deux fois par année, soit une fois à la veille de la Session de l'APF et à une deuxième occasion pour une réunion intersessionnelle au cours de laquelle les stratégies sont élaborées, les activités sont planifiées et les rapports sont étudiés et commentés avant leur présentation à la Session. - La Commission politique examine les questions politiques, l'État de droit dans le monde francophone, les rapports avec les institutions francophones, les orientations générales de l'Assemblée ainsi que les questions juridiques relatives au règlement et à ses dispositions d'application.
THÈMES	- Les situations politiques dans l'espace francophone - Le web social : quels impacts sur la citoyenneté, la démocratie et le monde politique? - L'accès à la justice : le rôle des parlements - Le renforcement de la sécurité face à l'internationalisation du crime organisé - Révision du règlement de l'APF - Mise à jour de la Convention entre le secrétariat général de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et l'APF.
OBJECTIFS ET ENJEUX	- Contribuer au rayonnement institutionnel de l'Assemblée nationale et de la société québécoise au sein de l'espace francophone. - Présenter le point de vue de la section québécoise de l'APF sur les questions politiques, d'État de droit et de démocratie dans le monde francophone.

OBJECTIFS ET ENJEUX (SUITE)	- Informer les participants des principaux événements de l'actualité politique et parlementaire québécoise. - Sensibiliser les parlementaires aux enjeux liés à l'accès à la justice, au rôle capital des parlementaires dans ce domaine et aux actions qui peuvent être posées à cet effet.	
COMMENTAIRES/CONCLUSIONS	- À l'invitation du président de la Chambre des représentants du Royaume du Maroc, près d'une trentaine de parlementaires de l'APF, représentant 22 institutions parlementaires de l'espace francophone, ont participé à cette réunion de la Commission politique. - Le député de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ) a présenté une revue de l'actualité politique et parlementaire québécoise, depuis les élections générales tenues le 4 septembre 2012. Il a notamment fait état de la nouvelle composition de l'ANQ, du menu législatif de l'automne 2012, et abordé certains sujets d'actualité liés à l'accès à l'enseignement postsecondaire et au développement du Nord. - Le député de l'ANQ a présenté un avant-projet de rapport sur le thème de l'accès à la justice et sur le rôle capital des parlements dans ce domaine. Il a présenté les grandes lignes du rapport final qu'il soumettra aux membres de la commission en juillet, fait état de quelques mesures législatives adoptées récemment au Québec dans le but de renforcer l'accès à la justice et suscité des échanges sur les bonnes pratiques dans ce domaine au sein des différents États et parlements de l'espace francophone. - L'étude des diverses situations politiques dans l'espace francophone a donné lieu à l'adoption de plusieurs déclarations, notamment sur la situation en Guinée, à Madagascar, au Mali, en Syrie ainsi qu'en République démocratique du Congo. La commission a en outre constaté la suspension de la section centrafricaine de l'organisation, à la suite du récent renversement du pouvoir en place, de la suspension de la Constitution et de la dissolution de l'Assemblée nationale. - Le député de l'ANQ a pu s'enquérir des différents rapports à l'étude et des enjeux qui font l'objet de débats à la Commission politique. - La participation de la Section du Québec a contribué au rayonnement institutionnel de l'Assemblée nationale au sein de la Francophonie parlementaire.	
COÛT	- Per diem et autres frais - Transport	2 933,59 \$ 4 470,18 \$
	Total	7 403,77 \$



31^e CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS D'ASSEMBLÉE DU CANADA

Fiche synthèse

ACTIVITÉ	- Activité de la Section du Québec de l'Association parlementaire du Commonwealth (APC) - Ottawa (Ontario) - 30 janvier au 2 février 2014
PARTICIPANTS	- M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ) - M^{me} Carole Poirier, vice-présidente de l'ANQ - M. François Ouimet, vice-président de l'ANQ - M. Michel Bonsaint, secrétaire général de l'ANQ - M^{me} Catherine Durepos, directrice de cabinet du président - M^{me} Ariane Mignolet, directrice générale des affaires juridiques et parlementaires.
CONTEXTE	- La Conférence des présidents d'Assemblée du Canada se réunit une fois l'an. Les discussions portent sur des sujets d'intérêt pour la présidence et sur la procédure parlementaire. - L'ANQ a été l'hôte de cette Conférence en janvier 2008.
THÈMES	- Le Sénat : rôle critique comme seconde Chambre au sein de notre Parlement bicaméral - Les avantages et les inconvénients de l'assujettissement de l'ordre législatif à l'autorité et la responsabilité du président et de l'administration du Parlement - Les enjeux de la sécurité des assemblées législatives – menaces, défis et solutions - Planification des sujets pour les conférences et les colloques régionaux de l'APC - Programmes d'aide aux députés - Rôle du président par opposition au rôle des parties dans la gestion de la Chambre.
OBJECTIFS ET ENJEUX	- Partager l'expérience de l'ANQ sur l'enjeu de la sécurité dans les parlements et susciter une discussion sur cette thématique. - Favoriser le partage et l'échange de bonnes pratiques avec les membres de la présidence des assemblées législatives canadiennes sur la pratique et la procédure parlementaires, notamment dans le cadre des échanges sur les thèmes retenus.

OBJECTIFS ET ENJEUX (SUITE)	- Mieux comprendre les enjeux qui ont cours au sein des assemblées législatives canadiennes, notamment ceux qui seront abordés à l'occasion des discussions sur les thèmes de la Conférence. - Consolider le réseau de contacts de l'ANQ auprès des présidents, des vice-présidents et des greffiers des autres assemblées canadiennes.	
COMMENTAIRES ET CONCLUSIONS	- La participation de l'ANQ à cette Conférence lui aura permis de prendre le pouls de l'actualité et des enjeux parlementaires des autres assemblées législatives canadiennes. - La Conférence représente une tribune privilégiée pour le président de l'ANQ afin de partager et de faire valoir sa vision de la diplomatie parlementaire. - La Conférence représentait également une opportunité pour le président de l'ANQ de s'exprimer devant ses homologues canadiens sur l'enjeu de la sécurité dans les parlements. - Les participants québécois ont, quant à eux, pris part à des ateliers portant notamment sur les programmes d'aide aux députés ainsi qu'aux débats sur l'assujettissement de l'ordre législatif à l'autorité et la responsabilité du président et de l'administration du Parlement. Ces ateliers auront permis d'en apprendre davantage sur les meilleures pratiques des assemblées législatives des provinces canadiennes	
COÛT	- Per diem et autres frais - Transport	6 240,16 \$ 899,21 \$
	Total	7 139,37 \$



INTERNATIONAL PARLIAMENTARY CONFERENCE ON THE POST-2015 DEVELOPMENT AGENDA

Fiche synthèse

ACTIVITÉ	- Activité de la Section du Québec de l'Association parlementaire du Commonwealth (APC) - Londres (Royaume-Uni) - 25 au 28 novembre 2013
PARTICIPANTE	- M^{me} Francine Charbonneau, députée des Mille-Îles et représentante québécoise au réseau « Femmes parlementaires du Commonwealth » (FPC).
CONTEXTE	- L'Assemblée nationale du Québec (ANQ) est l'une des 180 sections membres de l'APC, laquelle rassemble les parlements d'États unitaires, fédéraux et fédérés provenant des pays qui forment le Commonwealth. L'ANQ est membre à part entière de l'APC depuis 1933. - La Région canadienne du réseau FPC a été créée en 2005. - La représentante québécoise au réseau FPC a été désignée pour représenter ce dernier à l'International Parliamentary Conference on the Post-2015 Development Agenda (IPCP2015). - Ce séminaire, organisé à l'initiative de la Section du Royaume-Uni de l'APC, se penchera sur le rôle des parlementaires dans l'atteinte, d'ici 2015, des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), de même que dans la préparation et, à terme, dans la mise en œuvre du Programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015. - L'IPCP2015 sera précédée d'une conférence d'une journée portant exclusivement sur l'OMD visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et sur sa prise en compte dans l'élaboration du Programme de développement pour l'après-2015.
THÈMES	- <i>Equality and the Empowerment of Women in the Post-2015 Development Agenda</i> - <i>Session 1: Opening Plenary - Reaching Towards 2015</i> - <i>Session 2: Articulating and Formulating the Post-2015 Agenda</i> - <i>Breakout Sessions: Parliamentarians' Engagement with the Five Transformative Shifts</i> - <i>Session 3: Financing for Development Post-2015</i> - <i>Session 4: Incorporation of Good Governance into the Post-2015 Framework</i>

THÈMES (SUITES)

- *Session 5: Accountability and Monitoring Framework – Global to Local*
- *Session 6: Transparency and the Data Revolution*
- *Session 7: Working with Civil Society*
- *Breakout Sessions: Parliamentary Mechanisms for Monitoring and Implementing the Post-2015 Development Goals.*

OBJECTIFS ET ENJEUX

- S'enquérir de l'état de situation relativement à l'atteinte des OMD, de même que des consultations en cours en vue de la définition du Programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, particulièrement en ce qui concerne l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.
- Dans le cadre des conférences et des ateliers, renforcer les capacités des parlementaires et les outils mis à leur disposition afin d'engager, dans les forums auxquels ils appartiennent, des discussions quant aux OMD aux niveaux national, régional et international.
- Participer à la définition du rôle des élus dans la mise en œuvre et l'évaluation des éventuelles orientations du Programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS

- L'IPCP2015 a rassemblé 60 parlementaires représentant 32 pays membres du Commonwealth et autres. À l'issue de l'activité, un communiqué exprimant les conclusions des conférences et des ateliers et réaffirmant le rôle et les préoccupations des législateurs à l'égard de l'élaboration du Programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, a été publié.
- Les participants se sont également mis d'accord sur un Plan d'action destiné aux parlementaires, dans lequel ils expriment une série de principes qui devraient constituer le socle des nouveaux engagements en matière de développement, à savoir la gouvernance démocratique, les droits de la personne, le développement durable, l'égalité et la mise en place d'un partenariat mondial.
- Ce même document a également mis en exergue les attentes des parlementaires face à leurs gouvernements respectifs en ce qui a trait à l'élaboration du Programme de développement pour l'après-2015. Ainsi, ils ont appelé les exécutifs à maintenir leur engagement à faire preuve de transparence dans l'élaboration du Programme, en mettant à contribution notamment les représentants de la société civile, les parlements et les autorités locales.
- Les parlementaires ont réaffirmé leur détermination à contribuer activement à l'élaboration de nouveaux objectifs en faveur du développement, par exemple en organisant des débats au sein de leur assemblée, en questionnant leur exécutif, en tenant des auditions publiques en commissions parlementaires et en éveillant l'attention des médias et de leurs commettants à l'égard de ces enjeux.

**COMMENTAIRES/CONCLUSIONS
(SUITE)**

- Ils se sont de plus engagés à effectuer un suivi de la mise en œuvre d'éventuels nouveaux objectifs, par exemple en proposant, en analysant et en révisant les lois en matière de développement.
- Dans le cadre de la conférence d'une journée destinée principalement à la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes dans l'élaboration du Programme de développement pour l'après-2015, les participants ont pu assister à des présentations et à des débats portant, entre autres, sur la violence à l'égard des femmes de même que sur la participation des femmes et des filles à la vie sociale, économique et politique.
- La députée de l'ANQ, qui agissait à titre de représentante de la Région canadienne du réseau FPC, a pu faire état de certaines initiatives québécoises et canadiennes en matière d'égalité, d'équité et de condition féminine.
- Elle a par ailleurs pu prendre part à deux ateliers, l'un portant sur l'éducation en tant que facteur de développement et le second sur les enjeux sanitaires, notamment la lutte contre le VIH/sida.
- La participation à l'IPCP2015 aura permis à la députée de mieux appréhender les enjeux et les défis relatifs à l'atteinte des OMD et aux négociations entourant l'élaboration du Programme de développement pour l'après-2015.
- Elle aura de plus été l'occasion de comparer les pratiques et les réalités parlementaires propres à d'autres États et qui influencent la façon dont l'égalité des genres évolue dans certaines régions du monde.
- Au contact de divers homologues et experts, elle a ainsi renforcé son rôle en tant que législatrice et de représentante des intérêts de la population.

COÛT ¹

- Per diem et autres frais	0,00 \$
- Transport	0,00 \$
Total	0,00 \$

¹ Les frais de déplacement et de séjour de M^{me} Charbonneau ont été assumés par la Région canadienne du réseau « Femmes parlementaires du Commonwealth ».



35^e COLLOQUE RÉGIONAL CANADIEN DE L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE DU COMMONWEALTH

Fiche synthèse

ACTIVITÉ	- Activité de la Section du Québec de l'Association parlementaire du Commonwealth (APC) - St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) - 1^{er} et 2 novembre 2013
PARTICIPANT	- M. François Ouimet, vice-président de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ).
CONTEXTE	- L'ANQ est l'une des 180 sections membres de l'APC, laquelle rassemble les parlements d'États unitaires, fédéraux et fédérés provenant des pays qui forment le Commonwealth. Ces parlements sont regroupés en neuf régions géographiques, dont la région canadienne. L'ANQ est membre à part entière de l'APC depuis 1933. - Chaque année, une des 14 sections de la région canadienne de l'APC organise un colloque parlementaire lors duquel toutes les sections sont invitées à participer à des séances de travail portant sur des thèmes qu'elles auront préalablement soumis. - L'Assemblée législative de Terre-Neuve-et-Labrador est l'hôte en 2013 de ce 35^e colloque annuel. - La dernière participation de la Section du Québec à ce colloque remonte à 2011, alors que l'activité avait été organisée à l'invitation de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.
THÈMES	- Urbanisation et démographie - Changement climatique - Le vieillissement de la population : un changement de paradigme – Problème grave ou occasion à saisir? - Amélioration de la responsabilité financière en Colombie-Britannique - La tradition parlementaire et les attentes modernes : La coexistence est-elle possible?
OBJECTIFS ET ENJEUX	- Démontrer l'engagement de la Section du Québec au sein de la Région canadienne de l'APC, notamment en prenant part activement aux séances de travail. - Faire état de l'expérience de l'ANQ relative aux divers thèmes présents à l'ordre du jour du colloque.

OBJECTIFS ET ENJEUX (SUITE)	- Par sa participation aux échanges portant sur les différents thèmes du colloque, renforcer la connaissance du représentant québécois à l'égard des différents contextes parlementaires au sein desquels évoluent les élus des autres sections de la Région canadienne. - Renforcer les relations institutionnelles que maintient l'ANQ avec les assemblées législatives canadiennes fédérales, provinciales et territoriales.	
COMMENTAIRES/CONCLUSIONS	- Le participant québécois a pu prendre part aux discussions, aux échanges et aux débats relatifs aux thèmes du colloque, notamment en ce qui a trait à l'expérience de l'ANQ en matière de divulgation des dépenses des députés et d'utilisation des médias sociaux par l'Institution, la députation et les employés. - La participation de l'ANQ à ce colloque aura par ailleurs été l'occasion de s'enquérir des récents développements, au sein des autres assemblées législatives canadiennes, relatifs aux thèmes à l'ordre du jour. - Elle aura en outre permis de mieux appréhender les impacts de l'actualité parlementaire et politique, tant de la scène fédérale canadienne que celle des autres provinces et territoires, et d'en évaluer l'impact sur les pratiques parlementaires des autres assemblées. - Cette rencontre aura permis de démontrer l'intérêt et l'engagement de la Section du Québec au sein de la Région canadienne de l'APC et de renforcer les liens avec les élus des autres assemblées législatives canadiennes.	
COÛT	- Per diem et autres frais - Transport	845,44 \$ 738,17 \$
	Total	1 583,61 \$



59^e CONFÉRENCE PARLEMENTAIRE DU COMMONWEALTH

Fiche synthèse

ACTIVITÉ	- Activité de la Section du Québec de l'Association parlementaire du Commonwealth (APC) - Johannesburg (Afrique du Sud) - 29 août au 6 septembre 2013
PARTICIPANTS	- M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ) - M^{me} Carole Poirier, vice-présidente de l'ANQ - M. Laurent Lessard, whip de l'opposition officielle - M^{me} Francine Charbonneau, députée des Mille-Îles, représentante de la Section du Québec au réseau « Femmes parlementaires du Commonwealth » (FPC) - M^{me} Marie Bouillé, députée d'Iberville et membre de la Section du Québec de l'APC - M^{me} Johanne Whittom, directrice de cabinet du président - M^{me} Catherine Durepos, responsable du Service des affaires bilatérales, européennes et du Commonwealth.
CONTEXTE	- L'APC regroupe 180 parlements d'États unitaires, fédéraux et fédérés, provenant des pays qui forment le Commonwealth. Ces parlements sont regroupés en neuf régions géographiques, dont la Région canadienne. L'ANQ est membre à part entière de l'APC depuis 1933. - Toutes les instances de l'APC se réunissent dans le cadre de la Conférence parlementaire du Commonwealth, qui a lieu annuellement : le Comité exécutif, l'Assemblée générale, le réseau FPC et son Comité directeur ainsi que la Conférence des petites sections. - À l'occasion de cette Conférence, les parlementaires se réunissent afin d'échanger sur les enjeux qui touchent les parlements du Commonwealth de même que leurs représentants et leurs constituants. Ces discussions et débats se tiennent dans le cadre d'ateliers ou en plénière.
THÈMES	- Thème principal : <i>Effective Solutions to Commonwealth Developmental Challenges</i>

THÈMES (SUITE)

- **Thèmes des ateliers :**
 - A. *Land Access and Ownership: Progress and Challenges Experienced by Rural Communities in Accessing Land. What Could be the Role and Intervention of Parliamentarians?*
 - B. *Should there be Parliamentary Intervention in the Informal Economy and Entrepreneurship Sectors?*
 - C. *The Challenges of Attaining the Millennium Development Goals (MDGs) by 2015*
 - D. *Inequitable Resource-Sharing: A Threat to Democratic Governance*
 - E. *Role of Parliamentarians in Transfer of Technology and Research to Boost Agricultural Productivity*
 - F. *Governing Democratically in a Tech-Empowered World: Deepening Partnerships Between Parliaments and Parliamentary Monitoring Organisations (PMOs)*
 - G. *Separation of Powers and Good Governance*
 - H. *Policy Solutions for Caring of and Aging Population.*
- **Séance plénière :** *Parliamentary Response to the Commonwealth Charter.*

OBJECTIFS ET ENJEUX

- À l'occasion des ateliers et de la plénière, renforcer l'expertise des délégués québécois sur les thèmes à l'étude, en particulier en ce qui a trait au rôle des parlementaires face à divers enjeux qui sont d'actualité au Québec.
- Accroître la connaissance des députés à l'égard des réalités et du fonctionnement des institutions parlementaires au sein desquelles évoluent les législateurs des autres régions du Commonwealth.
- Maintenir les relations institutionnelles de l'ANQ au sein de l'APC.
- Consolider les réseaux de contacts de l'ANQ auprès d'autres parlements du Commonwealth, notamment ceux des provinces, des territoires et du palier fédéral canadiens.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS

- Les députées québécoises ont pris part aux séances de travail du réseau FPC, lesquelles portaient sur différents enjeux relatifs à l'égalité entre les hommes et les femmes. Les débats ont notamment porté sur le financement des campagnes électorales et les caractéristiques des modes de scrutins comme facteurs pouvant influencer la participation des femmes en politique. Il a par ailleurs été question de l'utilisation des médias sociaux par les femmes parlementaires et du rôle de ces dernières dans le développement et la mise en œuvre de politiques de lutte contre la pauvreté féminine. En assistant aux présentations sur ces thèmes et aux débats qui s'en sont suivis, les députées québécoises ont pu prendre le pouls des diverses initiatives mises de l'avant dans plusieurs États du Commonwealth en matière d'égalité des genres.

**COMMENTAIRES/CONCLUSIONS
(SUITE)**

- Dans le cadre des divers ateliers, les membres de la délégation québécoise ont assisté à des présentations de parlementaires ou d'experts sur des thèmes d'intérêt pour les législateurs du Commonwealth. Par exemple, l'atelier sur l'intervention des parlementaires dans l'économie informelle et l'entrepreneursip a permis aux députés de l'ANQ de s'enquérir de diverses initiatives mises de l'avant par les instances politiques d'autres États afin d'encourager le mentorat chez les femmes entrepreneures ou le microcrédit. Ils ont également assisté à un atelier sur la gouvernance démocratique et l'utilisation des nouvelles technologies comme moyen de faire participer et d'informer les citoyens.
- Lors de la plénière de clôture, les parlementaires de l'APC ont auditionné le secrétaire général du Commonwealth, M. Kamallesh Sharma, sur les défis de l'organisation et, principalement, sur la mise en œuvre de la Charte du Commonwealth, adoptée par les chefs de gouvernement en décembre 2012.
- Les députés québécois ont également pris part à une réunion d'information à l'intention de la Région canadienne de l'APC, lors de laquelle étaient présents d'autres présidents de Chambre et parlementaires des assemblées législatives provinciales et territoriales, de même que du Parlement canadien. Cette rencontre a permis aux députés québécois de renforcer les liens avec ces derniers.
- Au cours de cette mission, les membres de la délégation ont été en mesure d'échanger avec des représentants des parlements de toutes les régions du Commonwealth et de discuter avec eux des principaux enjeux auxquels ils font face en tant que législateurs.

COÛT

- Per diem et autres frais	19 562,99 \$
- Transport	25 806,89 \$
Total	45 369,88 \$



**51^e CONFÉRENCE RÉGIONALE CANADIENNE
DE L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE DU COMMONWEALTH,
RÉUNION DU CONSEIL RÉGIONAL CANADIEN ET RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR
DU RÉSEAU « FEMMES PARLEMENTAIRES DU COMMONWEALTH »**

Fiche synthèse

ACTIVITÉ	- Activité de la Section du Québec de l'Association parlementaire du Commonwealth (APC) - Edmonton (Alberta) - 14 au 20 juillet 2013
PARTICIPANTS	- M^{me} Jeannine Richard, députée des Îles-de-la-Madeleine - M^{me} Rita de Santis, députée de Bourassa-Sauvé - M^{me} Catherine Durepos, responsable du Service des affaires bilatérales, européennes et du Commonwealth.
CONTEXTE	- L'APC regroupe 180 parlements d'États unitaires, fédéraux et fédérés, provenant des pays qui forment le Commonwealth. Ces parlements sont regroupés en neuf régions géographiques, dont la Région canadienne. L'Assemblée nationale du Québec (ANQ) en est membre à part entière depuis 1933. - La Conférence régionale canadienne a lieu annuellement selon une rotation prédéfinie entre les 14 sections membres, et assure le maintien des relations entre les assemblées législatives du pays. Les sections de la Région canadienne de l'APC, soit la Chambre des communes, le Sénat et les assemblées législatives des provinces et territoires, sont invitées à y désigner des représentants. Ceux-ci y traitent de thèmes d'intérêt dans le but de favoriser la mise en commun de bons procédés et le partage de stratégies novatrices. - L'ANQ a accueilli, en juillet 2012, la Conférence régionale canadienne de l'APC. L'Assemblée législative de l'Alberta est l'hôte cette année de la 51^e Conférence régionale. - La réunion du comité directeur et les séances de travail de la Région canadienne du réseau « Femmes parlementaires du Commonwealth » (FPC) se tiennent en marge de la Conférence régionale. Le réseau FPC regroupe les députées et les sénatrices du Canada dans le but de mettre en commun et de promouvoir des initiatives visant à améliorer la représentativité des femmes en politique. - Le Conseil régional, organe dirigeant de la Région et composé des présidents et des chefs des 14 sections membres, tient également sa réunion dans le cadre de la Conférence régionale. Ses travaux sont tenus à huis clos.

THÈMES

- Tendances et développements par rapport aux affaires émanant des députés
- L'impact de la technologie et des nouveaux médias sur les députés
- L'utilisation des médias sociaux et de la Toile 2.0 pour renforcer la démocratie
- La représentation des femmes au sein des législatures canadiennes
- Nouveautés en ce qui concerne le dévoilement public des dépenses des députés
- Tendances dans le domaine du marché du travail : la planification pour la main-d'œuvre de demain
- Quels sont les trucs du métier? Les attentes et exigences des nouveaux députés pour leur rôle parlementaire.

OBJECTIFS ET ENJEUX

- Assurer une présence active au sein des instances de la Région canadienne de l'APC et du réseau FPC.
- Lors des séances de travail, faire valoir auprès des instances de la Région canadienne de l'APC et de ses membres, l'expérience du Québec et de ses élus relativement aux thèmes à l'ordre du jour.
- Dans le cadre de la séance de travail ayant pour titre « L'impact de la technologie et des nouveaux médias sur les députés », prononcer une allocution sur l'adaptation de l'ANQ aux technologies des communications.
- Par leur participation aux échanges portant sur les différents thèmes de la Conférence, renforcer la connaissance des députés québécois à l'égard des différents contextes parlementaires au sein desquels évoluent les élus des autres sections de la Région canadienne.
- Renforcer les relations institutionnelles que maintient l'ANQ avec les assemblées législatives canadiennes fédérales, provinciales et territoriales.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS

- Les participantes aux réunions de la Région canadienne du réseau FPC ont pu prendre part à trois conférences portant sur le leadership féminin données par M^{me} Allison Redford, première ministre de l'Alberta, M^{me} Leslie Scorgie, conseillère financière et auteure à succès, et M^{me} Margaret Bateman, associée et présidente-directrice générale de Calder Bateman Communications Ltd.
- Lors de la Conférence régionale canadienne, le thème de l'adaptation de l'ANQ aux technologies des communications a fait l'objet d'une présentation par un membre de la délégation québécoise et a suscité des échanges fort enrichissants.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS (SUITE) - Les débats et discussions entourant les séances de travail et les présentations de conférenciers ont permis aux députées québécoises de renforcer leur connaissance des réalités parlementaires de leurs homologues des autres sections de la Région canadienne de l'APC et de renforcer les liens avec ces derniers.

COÛT	- Per diem et autres frais	5 454,24 \$
	- Transport	4 811,03 \$
	Total	10 265,27 \$



**XII^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE LA CONFÉDÉRATION PARLEMENTAIRE DES AMÉRIQUES ET
XI^E RÉUNION ANNUELLE DU
RÉSEAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES**

Fiche synthèse

ACTIVITÉ	- Activité de la Section du Québec de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA) - Brasília (Brésil) - 13 au 16 octobre 2013
PARTICIPANTS	- M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ) et président de la COPA - M. Gilles Chapadeau, député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, vice-président de la Section du Québec de la COPA et président de la Commission de la démocratie et de la paix de la COPA - M. Yvon Marcoux, député de Vaudreuil, vice-président de la Section du Québec de la COPA et représentant du Secrétariat du Québec au Comité exécutif de la COPA - M^{me} Michelyne C. St-Laurent, députée de Montmorency, vice-présidente de la Section du Québec de la COPA et représentante de l'Assemblée hôte de la première assemblée générale au Comité exécutif de la COPA - M^{me} Marie Bouillé, députée d'Iberville, représentante de l'Assemblée fondatrice du Réseau et hôte du Secrétariat au Comité exécutif du Réseau - M. Simon Bérubé, secrétaire administratif de la Section du Québec de la COPA et conseiller responsable du Secrétariat du Québec de la COPA - M. Patrick Giasson, secrétaire administratif adjoint de la Section du Québec de la COPA et conseiller de la Commission de la démocratie et de la paix de la COPA - M^{me} Mylène Poulin, conseillère responsable du Réseau des femmes parlementaires des Amériques.
CONTEXTE	- Le président de l'ANQ est président de la COPA depuis novembre 2010. C'est dans le cadre de ce mandat qu'il a accueilli, en septembre 2011 à Québec, la XI^e Assemblée générale de la COPA et la X^e Réunion annuelle du Réseau des femmes parlementaires des Amériques (Réseau).

CONTEXTE (SUITE)

Depuis, la XII^e Assemblée générale, dont le Congrès paraguayen devait être l'hôte, a été reportée à deux reprises pour des raisons politiques propres à ce pays. Dans ce contexte, le Brésil a accepté d'accueillir la XII^e Assemblée générale de la COPA et la XI^e Réunion annuelle du Réseau.

- Le Comité exécutif de la COPA contrôle l'exécution des décisions de l'Assemblée générale entre ses activités annuelles. Il se réunit deux fois par année, dont une fois durant l'Assemblée générale.
- La Réunion annuelle du Réseau se déroule généralement à l'occasion de l'Assemblée générale de la COPA. Le Réseau participe, par ses débats, à la réflexion menée au sein de la COPA sur les questions intéressant particulièrement les femmes des Amériques.
- L'ANQ héberge l'un des trois secrétariats de la COPA. À cet égard, elle est responsable d'appuyer les travaux de deux commissions permanentes et du Réseau.
- Au cours des dernières années, le Réseau a développé une collaboration accrue avec la Commission interaméricaine des femmes (CIM) de l'Organisation des États américains (OEA). Dans cette perspective, ces deux organisations se sont associées afin d'organiser une journée de consultation auprès des législatrices des Amériques, notamment des présidentes de commissions parlementaires traitant d'égalité des sexes, dans le but d'établir les priorités législatives en faveur des droits des femmes et le renforcement des capacités des femmes parlementaires. Cette séance de travail a eu lieu dans le cadre de la XII^e Assemblée générale de la COPA.

THÈMES

- Assemblée générale de la COPA :
 - Les défis des Amériques pour le développement durable
 - Élection du nouveau Comité exécutif de la COPA pour la période 2013-2015
- Réunion du Comité exécutif de la COPA
 - Présentation du rapport de la présidence
 - Présentation des rapports des trois secrétariats de la COPA
 - Présentation des états financiers et des prévisions budgétaires
 - Recommandation sur l'envoi d'une mission d'observation électorale à l'occasion du premier tour de l'élection présidentielle de Colombie qui aura lieu le 25 mai 2014
 - Dépôt du rapport de la mission d'observation électorale réalisée au Paraguay du 17 au 22 avril 2013
 - Adoption du calendrier des activités de la COPA pour 2014

THÈMES (SUITE)

- Commissions de travail permanentes :
 - Les maladies chroniques dans les Amériques
 - Le Traité sur le commerce des armes
 - Les missions d'observation électorale
 - Le raccrochage scolaire et l'éducation aux adultes
- Réunion annuelle et réunion du Comité exécutif du Réseau des femmes parlementaires des Amériques :
 - Signature d'une entente de collaboration entre le Réseau et la Commission interaméricaine des femmes de l'OEA
 - Bilan de la présidence 2010-2013
 - Étude des thèmes et des projets de résolution
 - Élections au Comité exécutif
- II^e Consultation des femmes parlementaires des Amériques
 - Priorités pour l'agenda législatif en matière de droits des femmes et d'égalité des sexes dans les Amériques
 - Initiatives pour assurer les droits des femmes et l'égalité des sexes dans les parlements des Amériques.

OBJECTIFS ET ENJEUX

- Consolider le positionnement stratégique de l'ANQ au sein de la COPA et maintenir son leadership dans les instances où elle occupe des postes de responsabilité.
- Présider les travaux de la réunion du Comité exécutif de la COPA ainsi que l'Assemblée générale dans son ensemble.
- Présider les travaux de la Commission de la démocratie et de la paix de la COPA.
- Présenter le rapport d'activité du Secrétariat du Québec de la COPA.
- Dans le cadre des travaux de la Commission de l'éducation, de la culture, de la science et de la technologie, déposer un rapport final et soumettre une résolution sur le thème de l'abandon et du raccrochage scolaires dans les Amériques, en plus de présenter un rapport préliminaire sur le raccrochage scolaire et l'éducation des adultes.
- Participer activement aux travaux de la COPA et du Réseau en prenant part à la planification des activités pour la prochaine année et aux prises de décision concernant la consolidation des finances de l'organisation, le travail des secrétariats et le renforcement institutionnel de la COPA.
- Déposer, dans le cadre de la Réunion annuelle du Réseau, le rapport du Secrétariat du Réseau et le rapport sur le thème « Pauvreté, équité salariale et autonomisation économique des femmes », préparé conjointement avec les Sections du Costa Rica et de l'Argentine (Santa Fe).

OBJECTIFS ET ENJEUX (SUITE)

- Lors de la journée de consultation organisée conjointement avec la CIM, participer à la réflexion sur le renforcement des droits des femmes et de l'égalité des sexes dans le programme législatif des Amériques en présentant la réalité québécoise, notamment les mesures législatives adoptées en ces matières.
- Consolider les liens entre le Réseau des femmes parlementaires des Amériques et la CIM et identifier les prochaines étapes de collaboration entre ces organisations.
- Planifier les activités de la COPA et du Réseau ainsi que le travail du Secrétariat du Québec pour l'année 2013-2014.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS

- Le président de l'ANQ, qui agissait également à titre de chef de la délégation québécoise, a dirigé les travaux de la XII^e Assemblée générale de la COPA, incluant la réunion du Comité exécutif et l'assemblée plénière. Conformément aux Statuts de la COPA, la première vice-présidente de l'organisation, M^{me} Zulma Gómez Cáceres, a accédé à la présidence de l'organisation au terme de cette assemblée générale.
- Le président de l'ANQ et président de la COPA a présenté et déposé le rapport de la présidence 2010-2013 de la COPA.
- À titre d'instance vérificatrice de la COPA, l'ANQ, par la voix de l'un de ses représentants, a soumis son évaluation et émis ses recommandations sur les états financiers de l'organisation, de même que sur les prévisions budgétaires pour l'année à venir.
- La XII^e Assemblée générale de la COPA a permis de procéder à l'élection des membres du Comité exécutif pour le mandat 2013-2015. Outre le président de l'ANQ, qui siégera désormais à titre d'ex-président de la COPA, tous les parlementaires de la Section du Québec ayant des postes de responsabilité au sein de la COPA et du Réseau ont vu leur mandat renouvelé.
- La XI^e Réunion annuelle du Réseau a permis de consolider les liens avec la CIM, notamment par le biais de la signature d'un accord de collaboration entre les deux organisations.
- La représentante de la Section du Québec au Réseau a présenté un rapport sur le thème « Pauvreté, équité salariale et autonomisation économique des femmes », préparé par le Secrétariat du Réseau, conjointement avec les sections du Costa Rica et de l'Argentine (Santa Fe).
- La représentante de l'ANQ et rapporteure à la Commission de l'éducation, de la culture, de la science et de la technologie a fait adopter une résolution sur le thème de l'abandon et le raccrochage scolaire, en plus de présenter un rapport préliminaire sur le raccrochage scolaire et l'éducation des adultes.

**COMMENTAIRES/CONCLUSIONS
(SUITE)**

- Un représentant de l'ANQ a présidé les travaux de la Commission de la démocratie et de la paix de la COPA. Il a, entre autres, présenté les conférencières invitées ainsi qu'animé et encadré les interventions des parlementaires. Il a également soumis une résolution portant sur le Traité sur le commerce des armes. Cette résolution a été adoptée par les délégués présents et fera l'objet d'un suivi au cours des prochaines réunions de la Commission. Enfin, il a déposé les rapports des missions d'observation électorales effectuées au Mexique (juillet 2012) et au Paraguay (avril 2013) et fait adopter un projet de recommandation sur l'envoi d'une telle mission dans le cadre du premier tour de l'élection présidentielle qui aura lieu le 25 mai 2014 en Colombie.
- Les parlementaires de la COPA ont adopté quatre résolutions, une recommandation, une motion et une déclaration portant sur divers sujets touchant les populations des Amériques. De leur côté, les membres du Réseau ont adopté deux résolutions portant sur l'autonomisation économique des femmes et l'engagement des femmes parlementaires pour la gestion des ressources en eau.
- Le président de l'ANQ et président de la COPA s'est entretenu avec le président de la Chambre législative du District fédéral du Brésil, M. Wasny de Roure, et le président du Sénat fédéral du Brésil, M. José Renan Vasconcelos Calheiros. Il a fait la promotion de la COPA et invité ses homologues à participer aux prochaines activités de l'organisation. Ils ont également abordé les grands enjeux qui touchent les Amériques et les bénéfices découlant de la collaboration et de la coopération entre les parlements dans un cadre multilatéral.
- Les délégués de l'ANQ ont invité les femmes parlementaires ayant des postes au sein des comités exécutifs de la COPA et du Réseau à participer au Séminaire interparlementaire portant sur le 20^e anniversaire de la Déclaration et du programme d'action de Beijing, qui se tiendra à Québec en janvier 2014.
- Ces activités de la COPA ont permis de renforcer les liens entre les représentants de l'ANQ et les parlementaires du continent. En parallèle aux séances de travail, les membres de la délégation ont été sensibilisés aux différentes réalités des Amériques et ont pu échanger avec leurs homologues sur plusieurs thèmes de l'actualité politique et parlementaire (environnement, économie, santé, participation politique des femmes, migration, etc.).

COÛT

- Per diem et autres frais	18 422,21 \$
- Transport	46 360,14 \$
Total	64 782,35 \$



XVII^e CONFÉRENCE ANNUELLE DE L'UNION NATIONALE DES ASSEMBLÉES LÉGISLATIVES DES ÉTATS FÉDÉRÉS DU BRÉSIL

Fiche synthèse

ACTIVITÉ	- Activité de la Section du Québec de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA) - Recife (Brésil) - 21 au 24 mai 2013
PARTICIPANTS	- M^{me} Suzanne Proulx, députée de Sainte-Rose - M. Gerry Sklavounos, député de Laurier-Dorion et membre de la Section du Québec de la COPA - M. Simon Bérubé, secrétaire administratif de la Section du Québec de la COPA et conseiller responsable du Secrétariat du Québec de la COPA.
CONTEXTE	- L'Union nationale des assemblées législatives des États fédérés du Brésil (UNALE) est une organisation interparlementaire regroupant les assemblées parlementaires des 26 États fédérés et du district fédéral du Brésil. Elle se réunit une fois par an, dans le cadre d'une Conférence annuelle. L'Assemblée nationale du Québec (ANQ) a participé à la conférence annuelle de l'UNALE de 1998 à 2002, ainsi qu'à celles de 2011 et 2012. - L'UNALE est un partenaire majeur de l'ANQ au sein de la COPA, dont la présidence est présentement assumée par le président de l'ANQ, M. Jacques Chagnon. Au cours des deux dernières années, l'UNALE a relancé les activités du Secrétariat du Brésil de la COPA. Selon l'Entente de collaboration concernant le partage des tâches des secrétariats Mexique-Brésil-Québec, signée en mai 2002, le Secrétariat du Brésil est responsable, notamment, de la communication avec les parlements des régions andine et du Cône Sud et de deux commissions de travail permanentes. - Dans le cadre de sa Conférence annuelle, l'UNALE prévoit un programme destiné aux délégations provenant de parlements étrangers visant à faciliter les échanges entre ces parlementaires et les parlementaires brésiliens.
THÈMES	- Thèmes à l'ordre du jour du programme destiné aux délégations internationales : - La durabilité, la bioénergie et la production alimentaire - Les changements climatiques et leurs effets - La gestion des déchets

THÈMES (SUITE)

- La préservation des ressources naturelles dans une ère de consommation
- Le développement et les changements climatiques
- **Thèmes à l'ordre du jour de la conférence générale**
- L'économie globalisée et ses effets sur la politique nationale brésilienne
- L'équilibre fédératif et le développement durable.

OBJECTIFS ET ENJEUX

- Faire une présentation sur les effets géographiques, sociaux et économiques des changements climatiques sur le Québec en tant qu'État septentrional.
- Présenter les politiques québécoises de gestion des matières résiduelles.
- Contribuer au rayonnement international de l'ANQ auprès de l'organisation qui réunit les parlements des États du Brésil.
- Planifier, en concertation avec les parlementaires occupant des postes de responsabilité au sein de la COPA, la tenue de la XII^e Assemblée générale de l'organisation ainsi que la XI^e Réunion annuelle du Réseau des femmes parlementaires des Amériques.
- Participer activement aux différents débats qui auront lieu lors de l'événement en y faisant valoir les intérêts du Québec et le point de vue de la société québécoise.
- Renforcer le réseau de contacts de l'ANQ avec les différents parlementaires présents.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS

- Dans le cadre du programme destiné aux délégations internationales, la parlementaire québécoise a dressé un portrait des effets des changements climatiques sur la société québécoise, tant au niveau géographique que social et économique. Celle-ci a également réitéré la position consensuelle québécoise en matière de changements climatiques et présenté les démarches du Québec visant à réduire ses émissions de gaz à effet de serre.
- Le représentant de l'ANQ a fait une présentation sur la gestion des matières résiduelles au Québec. Lors de cette conférence, il a évoqué le rôle des parlementaires québécois dans le cadre de l'adoption de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2011-2015 et expliqué les objectifs et le contenu de cette politique ainsi que les résultats obtenus jusqu'à maintenant.

**COMMENTAIRES/CONCLUSIONS
(SUITE)**

- Les parlementaires québécois ont assisté à une conférence de M. Per Karlsson (Suède) portant sur la ville de Boras, en Suède, qui a mis sur pied un mode de gestion des matières résiduelles permettant de réutiliser celles-ci pour produire l'énergie servant, entre autres, au chauffage et aux transports. Parmi les autres présentations auxquelles ils ont assisté, notons celles de M. Odacir Klein, président de *Brazilian Biodiesel and Biokerosene* (Brésil) sur les défis liés à l'équilibre entre la production de biocarburants et les besoins alimentaires du Brésil et celle du Sénateur Gennady Goubunov (Russie), portant également sur la production bioalimentaire dans une perspective de développement durable.
- Des membres de la délégation québécoise ont tenu des rencontres préparatoires en prévision de la XII^e Assemblée générale de la COPA et la XI^e Réunion annuelle du Réseau des femmes parlementaires des Amériques qui auront lieu du 13 au 16 octobre 2013 à Brasilia, au Brésil. Lors de ces rencontres, ils ont pu exposer la position québécoise quant au programme de l'événement.
- Environ 1 500 délégués ont participé à cet événement d'envergure. En plus d'établir des liens avec des parlementaires brésiliens, les députés québécois ont pu entrer en contact avec des délégués de la Chine, de Taiwan, de l'Argentine, de Suède et de Russie.
- La délégation québécoise a été reçue au siège provisoire du gouvernement de l'État de Pernambouc afin d'y rencontrer le vice-maire de Recife, M. Luciano Siqueira, ainsi que le secrétaire exécutif du gouvernement de l'État en matière de relations internationales, M. Rodolfo Ramírez. Elle a pu échanger sur des thèmes d'intérêt commun, notamment les défis reliés à la main-d'œuvre et au développement des compétences, en plus de discuter des possibilités de partenariat dans les domaines de l'énergie éolienne, des biotechnologies et de la mobilité urbaine. M. Ramírez a exposé les défis engendrés par la croissance de l'économie brésilienne et ses effets sur l'État de Pernambouc. À ce sujet, il a démontré l'intérêt de cet État à augmenter ses échanges avec le Québec en vue de répondre à ces nombreux défis.

COÛT

- Per diem et autres frais 4 133,50 \$
- Transport 33 268,37 \$

Total 37 401,87 \$



**MISSION D'OBSERVATION ÉLECTORALE
DE LA CONFÉDÉRATION PARLEMENTAIRE DES AMÉRIQUES
DANS LE CADRE DES ÉLECTIONS GÉNÉRALES
DU 21 AVRIL 2013 AU PARAGUAY**

Fiche synthèse

ACTIVITÉ	- Activité de la Section du Québec de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA) - Asunción (Paraguay) - 17 au 22 avril 2013
PARTICIPANTS	- M. Gilles Chapadeau, député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, vice-président de la Section du Québec de la COPA et président de la Commission de la démocratie et de la paix de la COPA - M. Patrick Giasson, conseiller de la Commission de la démocratie et de la paix de la COPA.
CONTEXTE	- Dans une lettre datée du 23 novembre 2012, la COPA a reçu une invitation de la part des autorités électorales paraguayennes à constituer une délégation de parlementaires observateurs en vue des élections générales du 21 avril 2013. - Le 1^{er} décembre 2012, lors de la réunion du Comité exécutif, les membres ont adopté une recommandation proposant l'envoi d'une mission d'observation électorale au Paraguay, afin de témoigner du déroulement du scrutin d'avril 2013. - Dans une correspondance datée du 12 février 2013, le président de la COPA, M. Jacques Chagnon, informait les autorités électorales de l'adoption de la recommandation susmentionnée et de l'envoi d'une délégation de parlementaires observateurs au Paraguay pour le scrutin d'avril 2013. - La COPA a déployé une mission d'observation lors des élections générales du 20 avril 2008. À la suite de cette dernière mission, les recommandations suivantes avaient été soumises aux autorités électorales paraguayennes afin d'améliorer les opérations le jour du scrutin, notamment : • d'améliorer l'exactitude de la liste électorale de manière à dissiper les doutes à son sujet, à accroître la confiance des citoyens et des partis politiques à l'égard de cet instrument et à limiter les risques d'irrégularités; • dans l'éventualité où le vote papier serait maintenu, d'améliorer la qualité du matériel électoral, notamment la taille des urnes de plastique souple et transparent, de manière à prévenir toute irrégularité;

CONTEXTE (SUITE)

- d'apporter des précisions quant au rôle, aux obligations et aux droits des forces de l'ordre présentes dans les centres de votation.
- La Section du Québec est titulaire de la présidence de la Commission de la démocratie et de la paix de la COPA, Commission dont relève l'organisation des missions d'observation électorale.
- Le Secrétariat du Québec assume les tâches administratives de cette Commission; le conseiller de la Commission a donc agi à titre de coordonnateur de la mission.
- Il s'agissait de la 14^e mission d'observation électorale organisée par la COPA depuis qu'elle s'est dotée, en mai 2005, d'un cadre réglementaire pour l'organisation de telles missions.

THÈMES

- Les 17, 18, 19 et 20 avril 2013, les membres de la délégation ont participé à plusieurs réunions de travail auprès de représentants et d'organismes impliqués dans le processus électoral afin d'apprécier sur les lieux l'état de l'organisation des élections au Paraguay. Les membres de la délégation ont également pris part au programme d'information offert par le Tribunal supérieur de justice électorale du Paraguay, dans le cadre duquel ils ont pu rencontrer la majorité des candidats à la présidence
- Le jour du vote, les membres de la délégation se sont déployés dans la région de la capitale, Asunción, ainsi que dans les départements de Central, de Paraguari, de Cordillera, et de Presidente Hayes, afin d'y observer le déroulement des opérations électorales.

OBJECTIFS ET ENJEUX

- La participation de députés de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ) à des missions multilatérales d'observation électorale dans les Amériques contribue au développement et à la promotion de l'expertise québécoise en cette matière.
- Cet engagement permet également à l'ANQ d'appuyer la COPA dans ses objectifs de contribuer à l'édification d'une communauté des Amériques fondée sur le respect de la dignité et des droits de la personne, la paix, la démocratie, la solidarité entre les peuples, la justice sociale et l'équité entre les sexes.
- La COPA, en prenant une part de plus en plus active en matière d'observation électorale sur le continent américain, confirme son rôle stratégique en matière de consolidation de la démocratie.
- Cette mission a également permis de faire un suivi des recommandations émises lors de la mission d'observation électorale de la COPA réalisée au Paraguay, en avril 2008.
- Dans le contexte particulier de la crise politique qui a secoué le Paraguay à la suite de la destitution du président élu par le Congrès national en juin 2012, cette mission a également eu pour objet de témoigner de la transparence du processus démocratique.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS

- Les 17 parlementaires formant la délégation de la COPA ont observé les opérations électorales dans plus de 30 centres de votation. Ils ont préalablement rencontré plusieurs acteurs impliqués dans le processus électoral, dont les autorités électorales, les candidats et représentants des principaux partis politiques, ainsi que des représentants de la société civile.
- À titre de chef de mission, le député québécois a pu prendre place à la table réservée aux personnalités internationales lors des rencontres avec les candidats à la présidence. Cette place d'honneur lui donnait le privilège d'échanger directement avec les candidats devant un parterre constitué de l'ensemble des observateurs internationaux provenant de diverses organisations.
- Par ailleurs, les membres de la délégation ont rencontré le chef de la mission d'observation électorale de l'Organisation des États Américains (OEA) au Paraguay, S.E.M. Óscar Arias Sánchez, de même que des représentants de l'Union européenne, de l'Association paraguayenne d'entrepreneurs, de directrices et de professionnelles (APEP), d'Amnistie Internationale, de la Centrale nationale des travailleurs (CNT) et de la Centrale unique des travailleurs (CUT).
- Les parlementaires ont émis des recommandations portant notamment sur l'espace physique, la qualité et la disposition du matériel électoral dans les lieux de votation, la formation du personnel électoral et l'accès aux centres de votation.
- Notons également que les correctifs nécessaires ont été apportés afin de pallier aux problèmes soulevés par la délégation de la COPA en 2008, soit l'amélioration de l'exactitude de la liste électorale et les précisions à émettre auprès des forces de l'ordre quant à leur rôle, à leurs obligations et à leurs droits. Le format des urnes électorales constitue toutefois un problème qui n'a pas été réglé.
- Les observations et les recommandations de la délégation seront consignées dans un rapport qui sera soumis aux autorités électorales du Paraguay, afin de proposer des modifications législatives ou administratives en vue du prochain scrutin.
- Le représentant de l'ANQ, qui agissait à titre de chef de mission, a pu parfaire ses connaissances en matière de processus électoraux, en plus de bénéficier d'une expérience d'observation électorale dans un contexte multilatéral.
- Le travail de la Section du Québec dans la mise en œuvre du programme des missions d'observation électorale de la COPA a grandement contribué à ce que cette mission puisse se déployer dans les meilleures conditions possibles afin d'en garantir l'indépendance et l'impartialité.

COÛT

- | | |
|----------------------------|--------------|
| - Per diem et autres frais | 4 635,36 \$ |
| - Transport | 15 405,52 \$ |

Total	20 040,88 \$
--------------	---------------------



RÉUNION DES COMITÉ ADMINISTRATIFS DE L'EASTERN REGIONAL CONFERENCE DU COUNCIL OF STATE GOVERNMENTS

Fiche synthèse

ACTIVITÉ	- Activité de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec les États-Unis (DANREU) - Annapolis, Maryland - 28 février au 1^{er} mars 2014
PARTICIPANTS	- M. François Ouimet, vice-président de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ) et membre du Comité exécutif de l'Eastern Regional Conference (ERC) - M. Olivier Lemieux Périnet, secrétaire administratif de la DANREU.
CONTEXTE	- L'ERC est l'une des quatre organisations régionales du Council of State Governments (CSG), un forum national non partisan dédié à l'échange d'idées et de pratiques législatives afin d'aider les États à définir leurs politiques publiques et à obtenir une meilleure représentation de leurs intérêts auprès des instances fédérales. - Elle regroupe des parlementaires de dix États du nord-est des États-Unis, des Îles Vierges américaines, de Porto Rico, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario et du Québec. - L'ERC compte trois comités administratifs : le comité sur le budget, le comité sur la planification stratégique et le Comité sur l'Assemblée annuelle. Ces trois comités relèvent du comité exécutif. - Les comités administratifs de l'ERC se rencontrent deux fois par année : lors de l'assemblée annuelle de l'organisation et au cours du printemps. - L'ANQ est membre international affilié de l'ERC et membre du comité exécutif de cette organisation, avec droit de vote, depuis 1990. - Les parlementaires québécois représentant l'ANQ au comité exécutif sont également membres du comité sur la planification stratégiques et du comité sur l'Assemblée annuelle. - L'Assemblée nationale présidera l'ERC et sera l'hôte de l'assemblée annuelle de l'organisation en 2017.

THÈMES

- Comité sur la planification stratégique :
 - *Processus d'application et critères de sélection des candidats de la Robert J. Thompson Eastern Leadership Academy (ELA);*
 - *Projet d'amendement au règlement de l'ERC;*
 - *Création d'un nouveau groupe de travail sur les anciens combattants (Veterans' Affairs Task Force).*
- Comité sur l'Assemblée annuelle :
 - *Évaluation de l'assemblée annuelle 2013;*
 - *Suivi de l'organisation des prochaines assemblées annuelles de l'ERC;*
 - *État du fonds de réserve pour les assemblées annuelles.*

OBJECTIFS ET ENJEUX

- Maintenir le leadership de l'ANQ au sein de l'ERC et contribuer au renforcement de cette institution, notamment en participant activement aux travaux des instances décisionnelles de l'organisation.
- En prévision de la tenue à Québec de l'assemblée annuelle 2017 de l'ERC, prendre acte des défis rencontrés par les organisateurs de l'assemblée annuelle 2013 et se familiariser avec les enjeux, les processus et le fonctionnement de l'ERC en ce qui concerne l'organisation de ce type d'événement.
- Faire valoir les positions du Québec lors de débats sur des projets de nature stratégique pour l'ERC, tels que des propositions de modification au règlement de l'organisation.
- Consolider les liens avec les parlementaires américains et les assemblées législatives des États, contribuant ainsi au rayonnement de l'ANQ aux États-Unis.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS

- Lors de la réunion du comité sur la planification stratégique, le représentant de l'ANQ a présenté les positions du Québec à l'égard des thèmes abordés. Par ailleurs, lors des discussions sur la création d'un nouveau groupe de travail sur les anciens combattants, le député du Québec a fait le point sur le partage des compétences au Canada pour le bénéfice des parlementaires américains, en cette matière.
- Lors de la réunion du comité sur l'assemblée annuelle, le représentant de l'ANQ a présenté un bref état de la situation politique au Québec, annonçant la tenue prochaine d'élections. Il a également indiqué que l'ANQ amorcerait la préparation de l'Assemblée annuelle 2017 de l'ERC dès que débutera la 41^e législature.

COÛT

- | | |
|----------------------------|--------------------|
| - Per diem et autres frais | 1 599,78 \$ |
| - Transport | 2 678,22 \$ |
| Total | 4 278,00 \$ |



RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA NATIONAL CONFERENCE OF STATE LEGISLATURES

Fiche synthèse

ACTIVITÉ	- Activité de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec les États-Unis (DANREU) - Austin (Texas) - 31 janvier et 1^{er} février 2014
PARTICIPANTS	- M. Scott McKay, député de Repentigny et représentant de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ) au comité exécutif de la National Conference of State Legislatures (NCSL) - M. Geoffrey Kelley, député de Jacques-Cartier et membre de la DANREU - M. Richard Daignault, secrétaire administratif adjoint de la DANREU.
CONTEXTE	- Depuis 2000, l'ANQ participe, à titre de membre international affilié, aux activités de la NCSL, une organisation nationale américaine, bipartisane, réunissant des parlementaires des 50 États fédérés. - En 2005, l'ANQ a obtenu un poste sans droit de vote au comité exécutif de la NCSL, devenant ainsi le premier membre international affilié à siéger à cette instance. - Le comité exécutif de la NCSL gouverne l'organisation. Il supervise, contrôle et dirige les activités de la NCSL et de ses différentes commissions de travail. - Depuis décembre 2009, l'ANQ participe aux travaux des groupes de travail du comité exécutif sur l'approvisionnement en énergie et sur les relations internationales. - L'ANQ a été l'hôte des réunions du comité exécutif de mai 2003 et d'octobre 2011. Il s'agit des deux seules occasions où la NCSL a tenu des réunions de ses instances à l'extérieur des États-Unis.
THÈMES	- Comité exécutif : préparation de l'assemblée annuelle 2014 et affaires courantes de l'organisation - Travaux des sous-comités sur les cotisations des membres, sur le budget et les finances ainsi que sur les communications et les relations avec les membres - Le plan d'action du groupe de travail sur les relations internationales.

OBJECTIFS ET ENJEUX

- Participer activement aux réunions du comité exécutif et des sous-comités.
- Participer au choix des prochains thèmes d'étude du groupe de travail sur les relations internationales et y faire valoir l'expertise québécoise.
- S'assurer de la participation québécoise à l'assemblée annuelle en proposant des thèmes d'intérêt pour l'ANQ, notamment en matière d'énergie et d'environnement.

COMMENTAIRES/CONCLUSION

- Les membres de la délégation ont activement pris part aux réunions du comité exécutif de la NCSL, du sous-comité des programmes et de la planification, du sous-comité du budget et des finances ainsi que du groupe de travail sur les relations internationales.
- Dans le cadre de la réunion du groupe de travail sur les relations internationales, le chef de la délégation québécoise a fait une présentation sur le séminaire interparlementaire sur le 20^e anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action qui a eu lieu à Québec, les 21 et 22 janvier 2014. Rappelons que ce Séminaire a été organisé par l'ANQ et a réuni le Réseau des femmes parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et les membres des comités exécutifs des réseaux de l'Association parlementaire du Commonwealth (APC) et de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA) et qu'une délégation de la NCSL y avait activement pris part.
- Les membres de la délégation québécoise ont par ailleurs été informés de l'état de la situation concernant l'entente de Partenariat Trans-Pacifique (PTT). Il s'agit de l'entente de libre-échange entre des pays des Amériques, incluant le Canada, le Mexique et les États-Unis, et des pays du Pacifique, incluant l'Australie et le Japon.

COÛT

- Per diem et autres frais	3 825,26 \$
- Transport	2 314,22 \$
Total	6 139,48 \$



SOMMET LÉGISLATIF DE L'AGRICULTURE

Fiche synthèse

ACTIVITÉ	- Activité de la Délégation de l'Assemblée nationale du Québec pour les relations avec les États-Unis (DANREU) - Oklahoma City (Oklahoma) - 3 au 5 janvier 2014
PARTICIPANTS	- M. Ghislain Bolduc, député de Mégantic et membre de la DANREU - M. Richard Daignault, secrétaire administratif adjoint de la DANREU.
CONTEXTE	- Créé en 2003, le Sommet législatif de l'agriculture est un forum qui regroupe principalement les présidents des commissions de l'agriculture des Congrès des États américains, des provinces canadiennes et les parlementaires intéressés par les questions agricoles. - Parrainé à l'origine par le Council of State Governments (CSG) et la National Conference of State Legislatures (NCSL), le Sommet législatif de l'agriculture est devenu, en janvier 2006, une organisation à but non lucratif distincte. Son secrétariat est situé à Lexington, au Kentucky. - Sa principale mission est de faire connaître les enjeux et les plus récents développements en matière agricole aux parlementaires du Canada et des États-Unis. - Au fil des années, ce Sommet est devenu un évènement incontournable du monde agricole et rural aux États-Unis et au Canada.
THÈMES	- Changements climatiques - Qualité de l'eau - Développement rural - Perspectives d'avenir en matière d'agriculture - Espèces invasives - Premiers répondants en milieu rural - Utilisation des drones - Relations entre les provinces et les États américains en matière d'agriculture.

OBJECTIFS ET ENJEUX

- Poursuivre le développement d'un réseau de contacts auprès de décideurs provenant de toutes les régions des États-Unis et de la capitale américaine.
- Défendre et promouvoir les intérêts du Québec en matière d'agriculture.
- Mieux connaître les politiques agricoles en vigueur aux États-Unis et les tendances pour les prochaines années.

**COMMENTAIRES ET
CONCLUSION**

- Cette mission a permis aux membres de la délégation québécoise de discuter des principaux défis agricoles et ruraux du Québec avec des parlementaires des différents États américains qui font face à des enjeux similaires. En plus d'élargir leur réseau de contacts, les membres de la délégation ont eu l'occasion de découvrir plusieurs projets législatifs innovateurs et inspirants pour les futurs travaux de l'Assemblée nationale.
- Dans le cadre d'un atelier sur le thème des premiers répondants en milieu rural, le député de Mégantic a fait le point sur la tragédie ferroviaire survenue en juillet 2013 à Lac-Mégantic et a échangé avec les parlementaires américains sur la question de la sécurité dans le transport par rail de marchandises dangereuses.

COÛT

- | | |
|----------------------------|-------------|
| - Per diem et autres frais | 1 395,44 \$ |
| - Transport | 2 363,60 \$ |

Total	3 759,04 \$
--------------	--------------------



MISSION DU PRÉSIDENT AUPRÈS DE LA COUR GÉNÉRALE DU COMMONWEALTH DU MASSACHUSETTS

Fiche synthèse

ACTIVITÉ	- Activité de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec les États-Unis (DANREU) - Boston (Massachusetts) - 11 décembre 2013
PARTICIPANTS	- M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ) - M. Richard Daignault, secrétaire administratif adjoint de la DANREU.
CONTEXTE	- À la suite d'une réflexion sur la stratégie de la DANREU, il a été décidé qu'il serait opportun de proposer à quelques États américains clefs, dont le Massachusetts, la mise sur pied de relations bilatérales formelles en complément des relations multilatérales entretenues par l'ANQ au sein des organisations interparlementaires américaines. Ces relations visent à étudier en profondeur certains sujets d'intérêt et à renforcer des alliances pour supporter ces mêmes dossiers au niveau multilatéral. - Le Massachusetts partage beaucoup de caractéristiques avec le Québec : la taille de la population, l'importance du milieu de l'enseignement supérieur, l'effervescence du secteur technologique, etc. Cet État du Nord-Est américain est également un partenaire régional en termes d'enjeux énergétiques et environnementaux. Dans cette perspective, le président de l'ANQ et les parlementaires québécois membres de la DANREU ont proposé aux autorités de la Cour générale du Massachusetts (Chambre des représentants et Sénat) de développer une entente bilatérale formelle. - Reconnaisant l'intérêt mutuel d'instituer une telle relation, l'ANQ et la Cour générale du Massachusetts ont tenu une première rencontre en mai 2013 pour discuter des modalités du projet. Une seconde rencontre, tenue en août 2013 en marge de l'Assemblée annuelle de la National Conference of State Legislatures (NCSL) ayant eu lieu à Atlanta (Géorgie), a permis de finaliser le projet d'entente.
THÈME	- La signature d'une entente bilatérale avec la Cour générale du Massachusetts.

OBJECTIFS ET ENJEUX

- Signer le projet d'entente bilatérale avec la Cour générale du Massachusetts.
- Proposer les principaux thèmes qui feraient l'objet de discussions entre les parlementaires du Québec et du Massachusetts dans le cadre de cette relation institutionnalisée.
- Établir une collaboration avec des alliés influents afin de promouvoir les intérêts du Québec au sein de divers réseaux interparlementaires multilatéraux.
- Approfondir l'étude de certains enjeux d'intérêt commun afin de proposer des solutions appropriées qui tiennent compte des réalités des deux États.

COMMENTAIRES ET CONCLUSION

- Le président de l'ANQ a signé, en compagnie de la présidente du Sénat du Massachusetts, M^{me} Therese Murray, l'entente bilatérale instituant l'Association parlementaire Québec-Massachusetts (l'Association).
- L'Association a pour mission la mise en œuvre d'un forum visant à renforcer le dialogue et les liens d'amitié entre l'ANQ et la Cour générale du Massachusetts. À cette fin, l'Association pourra proposer aux parties des initiatives ou des mesures visant à élaborer une politique de coopération dans les limites de leurs compétences respectives.
- Le président de l'ANQ s'est par ailleurs entretenu avec la présidente du Sénat du Massachusetts ainsi qu'avec les sénateurs et représentants ayant contribué à la rédaction du projet d'entente. Les discussions ont porté, notamment, sur les thèmes à prioriser lors de la 1^{re} session de l'Association, qui se tiendra en 2014-2015. Il a été convenu que la collaboration sur le plan universitaire, notamment les échanges d'étudiants et les questions énergétiques, telles que la construction de nouvelles interconnexions entre le Québec et la Nouvelle-Angleterre, devraient être abordés lors des premiers travaux de l'Association.

COÛT

- | | |
|----------------------------|-----------|
| - Per diem et autres frais | 947,40 \$ |
| - Transport | 828,03 \$ |

Total	1 775,43 \$
--------------	--------------------



**53^e ASSEMBLÉE ANNUELLE ET FORUM RÉGIONAL
DE L'EASTERN REGIONAL CONFERENCE
DU COUNCIL OF STATE GOVERNMENTS**

Fiche synthèse

ACTIVITÉ	- Activité de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec les États-Unis (DANREU) - Fajardo (Porto Rico) - 5 au 9 décembre 2013
PARTICIPANTS	- M. François Ouimet, vice-président de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ) et membre du Comité exécutif de l'Eastern Regional Conference (ERC) - M. Alain Therrien, député de Sanguinet et membre du Comité exécutif de l'ERC - M. Stéphane Billette, député de Huntingdon et membre de la DANREU - M. Olivier Lemieux Périnet, secrétaire administratif de la DANREU.
CONTEXTE	- L'ERC est l'une des quatre organisations régionales du Council of State Governments (CSG), un forum national non partisan dédié à l'échange d'idées et de pratiques législatives afin d'aider les États à définir leurs politiques publiques et à obtenir une meilleure représentation de leurs intérêts auprès des instances fédérales. - Elle regroupe des parlementaires de dix États du Nord-Est des États-Unis, des Îles Vierges américaines, de Porto Rico, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario et du Québec. - L'ANQ est membre international affilié de l'ERC depuis 1990. Des représentants de l'ANQ siègent au sein des principales instances de gouvernance de l'ERC et occupent des postes de responsabilité au sein de la Commission des relations entre les provinces canadiennes et les États américains membres de l'ERC, de la Commission sur l'énergie et l'environnement et de la Commission des transports. - Les parlementaires québécois membres du comité exécutif ont droit de vote. Ils participent également aux travaux des comités sur l'Assemblée annuelle, sur la planification stratégique et sur le budget.

THÈMES

- Border infrastructure improvements and preclearance pilot programs
- Quebec's cap-and-trade program
- Chesapeake Bay cleanup effort
- States and provinces transportation legislative activities
- Measures taken by Quebec after the Lac-Mégantic tragedy
- Trade and economic development
- The Supreme Court decisions and the impact on the States
- Innovative approaches to high school education
- GMO labelling
- Growth of aquaculture in the Northeast
- Local food efforts in the States
- Resiliency building strategies to protect States & communities from severe weather events.

OBJECTIFS ET ENJEUX

- Maintenir le leadership de l'ANQ au sein de l'ERC et contribuer au renforcement de cette institution, notamment en participant activement aux travaux des instances décisionnelles de l'organisation (*Comité exécutif, Strategic Planning Committee, Nominations Committee*).
- Participer aux travaux de la Commission des relations Canada-États-Unis, laquelle est co-présidée par un député de l'ANQ.
- Participer aux travaux des commissions permanentes de l'ERC sur lesquelles siège l'ANQ, à savoir la Commission de l'énergie et de l'environnement et la Commission des transports.
- Animer la séance plénière portant sur le suivi des initiatives et projets pilotes transfrontaliers.
- Présenter la mission environnementale du Québec et ses efforts en matière de lutte aux changements climatiques et promouvoir le développement du marché du carbone de la Western Climate Initiative.
- Présenter les récentes initiatives et mesures législatives prises par Québec en matière de transport.
- Présenter les mesures prises par Québec dans la foulée de la tragédie de Lac-Mégantic.
- Consolider les liens avec les parlementaires américains et les assemblées législatives des États, contribuant ainsi au rayonnement de l'ANQ aux États-Unis.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS

- Les membres de la délégation de l'ANQ ont assuré une présence active du Québec tout au long des travaux tenus dans le cadre de l'Assemblée annuelle, particulièrement lors des réunions des commissions permanentes dont est membre l'ANQ, soit la Commission des relations Canada-États-Unis, la Commission des transports et la Commission de l'énergie et de l'environnement.

**COMMENTAIRES/CONCLUSIONS
(SUITE)**

- Le représentant de l'ANQ à la Commission des relations Canada-États-Unis a coprésidé la réunion de cette commission, laquelle a notamment porté sur les programmes de prédédouanement s'appliquant aux transports ferroviaires prévus dans le cadre du plan d'action « Par-delà la frontière » (Beyond the Border), et sur l'influence de l'opinion publique sur les politiques énergétiques en Amérique du Nord. Le représentant québécois a également présenté, dans le cadre d'une table ronde, les principaux enjeux liés aux échanges transfrontaliers touchant le Québec. La Commission a, par ailleurs, adopté une résolution encourageant les autorités canadiennes et américaines à accélérer la mise en œuvre des procédures de prédédouanement (Beyond the Border initiative) à la station centrale de Montréal et à l'aéroport Billy Bishop de Toronto.
- Le représentant de l'ANQ à la Commission des transports y a présenté les récentes initiatives du gouvernement du Québec en matière de transports depuis le début des travaux de la 1^{re} session de la 40^e législature en octobre 2012, ainsi que les interventions du gouvernement et de l'ANQ à la suite de la tragédie ferroviaire survenue le 6 juillet 2013 à Lac-Mégantic.
- Le représentant de l'ANQ à la Commission de l'énergie et de l'environnement y a présenté le système québécois de plafonnement d'échange et de droits d'émission de GES (le marché du carbone).
- En outre, le représentant de l'ANQ à la Commission des relations Canada-États-Unis a agi à titre d'animateur et de médiateur lors d'une séance plénière intitulée « Beyond the Border – Unfinished Business » (Par-delà la frontière – travaux inachevés). Cette séance visait à donner un aperçu des progrès accomplis et des défis subsistants en ce qui regarde la mise en œuvre du plan d'action « Par-delà la frontière ». Dans le cadre de cette séance plénière, des experts issus des milieux gouvernemental, entrepreneurial et académique ont été appelés à proposer leur évaluation de l'état d'avancement de ce plan d'action.
- Les membres de la délégation québécoise ont assisté aux travaux du Comité exécutif, où l'ANQ dispose d'un siège et d'un droit de vote en tant que membre international affilié. Ils ont ainsi pu prendre acte des rapports des coprésidents et du directeur de l'ERC. Le Comité exécutif a, par ailleurs, entériné la résolution adoptée par la Commission des relations Canada-États-Unis.

**COMMENTAIRES/CONCLUSIONS
(SUITE)**

- La délégation de l'ANQ a également pris part aux réunions des comités administratifs de l'ERC, à savoir le Comité de la planification stratégique, le Comité de l'Assemblée annuelle et le Comité des nominations. Le représentant du Québec au sein de ces trois comités a pu prendre part aux discussions et aux décisions touchant aux outils de communication, aux règlements et à la gouvernance de l'ERC.

COÛT

- Per diem et autres frais 8 235,16 \$
- Transport 3 965,87 \$

Total 12 201,03 \$



RÉUNION DES COMMISSIONS PERMANENTES DE LA NATIONAL CONFERENCE OF STATE LEGISLATURES

Fiche synthèse

ACTIVITÉ	- Activité de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec les États-Unis (DANREU) - Washington (district de Colombia) - 3 au 6 décembre 2013
PARTICIPANTS	- M. Geoffrey Kelley, député de Jacques-Cartier et représentant de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ) à la Commission de l'énergie, du transport et de l'agriculture de la National Conference of State Legislatures (NCSL) - M. Richard Daignault, secrétaire administratif adjoint de la DANREU.
CONTEXTE	- Depuis avril 2000, l'ANQ participe, à titre de membre international affilié, aux activités de la NCSL, une organisation nationale américaine réunissant des parlementaires des 50 États américains. - Les commissions permanentes de la NCSL (<i>Standing Committees Forum</i>) se rencontrent trois fois par année. Deux parlementaires québécois y participent en tant que membres, l'un à la Commission du travail et du développement économique et l'autre à la Commission de l'énergie, du transport et de l'agriculture. - L'ANQ participe également au groupe de travail sur l'approvisionnement en énergie (<i>Energy Supply Task Force</i>). - L'ANQ a été l'hôte de la réunion du Comité exécutif de la NCSL du 29 septembre au 2 octobre 2011. Quelque 125 délégués ont participé à cette activité.
THÈMES	- Réunions du groupe de travail sur l'approvisionnement en énergie et réunions de la Commission des ressources naturelles et des infrastructures: • <i>The 21st Century Grid</i> • <i>Pipeline Infrastructure Replacement and Expansion</i> • <i>Managing Water Concerns Associated with Hydraulic Fracturing</i> • <i>Plug-In Electric Vehicles</i> • <i>Costs of Climate Action</i>

THÈMES (SUITE)

- *Meeting Modern Transmission Needs: Smarter, More Efficient and More Reliable*
 - *Behind-the-Scenes Tour of Reagan National Airport*
 - *Energy Assurance*
 - *Buildings as Power Plants*
- Réunions de la Commission du travail et du développement économique :
- *The Arts in Education and Job Development Breakfast*
 - *Housing Finance Reform*
 - *International Trade Update*

OBJECTIFS ET ENJEUX

- Participer de façon active aux réunions des commissions et des groupes de travail dont des députés de l'ANQ sont membres. Dans cette perspective, défendre les intérêts du Québec, notamment en ce qui concerne les questions reliées au commerce et aux énergies renouvelables.
- Maintenir la participation de l'ANQ au sein du groupe de travail sur l'approvisionnement en énergie.
- Renforcer le réseau de contacts privilégiés de l'ANQ avec les parlementaires et les membres du personnel administratif des assemblées des 50 États américains qui participent aux réunions de la NCSL.

COMMENTAIRES/CONCLUSION

- Les membres de la délégation québécoise ont participé à la réunion du groupe de travail sur l'approvisionnement en énergie de la NCSL. Il a notamment été question de la transmission d'énergie électrique du Québec vers les États-Unis. Des parlementaires du nord-est des États-Unis ont demandé à avoir plus de renseignements concernant la construction de lignes de transmission comme celle du Northern Pass, un projet controversé au New Hampshire.
- Cette mission a permis aux membres de la délégation québécoise d'être sensibilisés aux grands défis politiques et économiques auxquels faisaient face les parlementaires américains, au moment où le gouvernement fédéral, toujours aux prises avec une situation économique précaire, annonçait un budget qui aurait un impact significatif sur les orientations des gouvernements des États dans les secteurs névralgiques comme la santé et l'éducation.

COÛT

- | | |
|----------------------------|--------------------|
| - Per diem et autres frais | 3 699,13 \$ |
| - Transport | 1 774,37 \$ |
| Total | 5 473,50 \$ |



RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA NATIONAL CONFERENCE OF STATE LEGISLATURES

Fiche synthèse

ACTIVITÉ	- Activité de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec les États-Unis (DANREU) - Portland (Oregon) - 3 au 5 octobre 2013
PARTICIPANTS	- M. Scott McKay, député de Repentigny et représentant de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ) au comité exécutif de la National Conference of State Legislatures (NCSL) - M. Geoffrey Kelley, député de Jacques-Cartier et membre de la DANREU - M. Richard Daignault, secrétaire administratif adjoint de la DANREU.
CONTEXTE	- Depuis 2000, l'ANQ participe, à titre de membre international affilié, aux activités de la NCSL, une organisation nationale américaine, bipartisane, réunissant des parlementaires des 50 États fédérés. - En 2005, l'ANQ a obtenu un poste sans droit de vote au Comité exécutif de la NCSL, devenant ainsi le premier membre international affilié à siéger à cette instance. - Le Comité exécutif de la NCSL gouverne l'organisation. Il supervise, contrôle et dirige les activités de la NCSL et de ses différentes commissions de travail. - Depuis décembre 2009, l'ANQ participe aux travaux des groupes de travail du comité exécutif sur l'approvisionnement en énergie et sur les relations internationales. - L'ANQ a été l'hôte des réunions du Comité exécutif de mai 2003 et d'octobre 2011. Il s'agit des deux seules occasions où la NCSL a tenu des réunions de ses instances à l'extérieur des États-Unis.
THÈMES	- Comité exécutif : affaires courantes de l'organisation - Travaux des sous-comités sur les cotisations des membres, sur le budget et les finances ainsi que sur les communications et les relations avec les membres - Le plan d'action des groupes de travail sur les relations internationales et sur l'approvisionnement en énergie

OBJECTIFS ET ENJEUX

- Participer activement aux réunions du comité exécutif et des sous-comités.
- Participer au choix des prochains thèmes d'étude du groupe de travail sur les relations internationales et du groupe de travail sur l'approvisionnement en énergie et y faire valoir l'expertise québécoise.
- S'assurer de la participation québécoise à l'assemblée annuelle en proposant des thèmes d'intérêt pour l'ANQ, notamment en matière d'énergie et d'environnement.

**COMMENTAIRES ET
CONCLUSION**

- En plus de participer activement aux travaux des instances de la NCSL, les membres de la délégation québécoise ont fait deux présentations sur la tragédie de Lac-Mégantic. La première devant un groupe de parlementaires sur les thèmes prioritaires de l'organisation et l'autre devant les membres du Comité exécutif.
- Les membres du Comité exécutif ont ensuite convenu que la sécurité en matière de transport ferroviaire de matières dangereuses pourra constituer un thème du groupe de travail sur l'approvisionnement en énergie et du groupe de travail sur les relations internationales de la NCSL.

COÛT

- | | |
|----------------------------|-------------|
| - Per diem et autres frais | 3 239,20 \$ |
| - Transport | 4 081,50 \$ |

Total	7 320,70 \$
--------------	--------------------



CONFÉRENCE NATIONALE DU COUNCIL OF STATE GOVERNMENTS

Fiche synthèse

ACTIVITÉ	- Activité de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec les États-Unis (DANREU) - Kansas City (Missouri) - 19 au 22 septembre 2013
PARTICIPANTS	- M. François Ouimet, vice-président de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ), membre du Comité exécutif du Council of State Governments (CSG) et membre de la Commission des relations internationales du CSG - M. Alain Therrien, député de Sanguinet et membre de la Commission des relations internationales du CSG - M. Olivier Lemieux Périnet, secrétaire administratif de la DANREU.
CONTEXTE	- Le CSG est un forum national non partisan dédié à l'échange d'idées et de pratiques législatives afin d'aider les États à définir leurs politiques publiques et à obtenir une meilleure représentation de leurs intérêts auprès des instances fédérales. Le CSG est au service des branches législative, exécutive et judiciaire des États et territoires américains. - L'ANQ est un partenaire international du CSG depuis 1995. L'Assemblée législative de l'Ontario et le gouvernement de l'Alberta se sont également joints à l'organisation dans les années subséquentes. - L'ANQ siège au sein des principales instances de gouvernance du CSG et deux de ses représentants sont membres de la Commission des relations internationales. - La Conférence nationale du CSG a lieu une fois l'an et regroupe des participants de tous les États.
THÈMES	- <i>State/Provincial Coordination on Federal Trade Negotiations</i> - <i>Mandatory Country of Origin Labeling (mCOOL)</i> - <i>New International Trade Crossing Update</i> - <i>Postsecondary Education for the 21st Century</i> - <i>Transportation Funding & Performance in the Map-21 Era</i> - <i>Policies to Achieve Safer Schools</i> - <i>The Evolving State-Federal Health Care Relationship</i> - <i>Economic Prosperity After the Recession</i> - <i>State Approaches to Obesity Reduction.</i>

OBJECTIFS ET ENJEUX

- Participer activement aux travaux des instances de gouvernance et de la Commission dont l'ANQ est membre.
- Maintenir le leadership de l'ANQ au sein du CSG et contribuer au renforcement de cette institution, notamment en suivant attentivement les travaux des instances décisionnelles de l'organisation (Comité exécutif, Leadership Council).
- Faire connaître la situation politique et institutionnelle du Québec depuis la dernière Conférence nationale du CSG (décembre 2012) et s'enquérir de la situation politique prévalant aux États-Unis.
- Participer aux travaux de la Commission des relations internationales portant sur le rôle des États fédérés dans les négociations commerciales internationales, notamment celles concernant le partenariat transpacifique (thème suggéré par l'ANQ lors de la précédente réunion de la Commission), ainsi que sur le différend entre le Canada et les États-Unis concernant certaines prescriptions en matière d'étiquetage indiquant le pays d'origine.
- Consolider les liens avec les parlementaires américains et les assemblées législatives des États, contribuant ainsi au rayonnement de l'ANQ aux États-Unis.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS

- Les membres de la délégation québécoise ont pris part aux travaux et aux diverses rencontres tenues dans le cadre de l'Assemblée annuelle. Ils ont assisté à des conférences de haut niveau, notamment sur l'exercice du leadership politique, sur l'analyse statistique et l'anticipation des résultats électoraux ainsi que sur les relations entre l'État fédéral et les États fédérés au Canada et aux États-Unis.
- Les représentants de l'ANQ ont activement pris part à la réunion de la Commission des relations internationales du CSG, dont ils sont membres en bonne et due forme. Comme suggéré par la délégation québécoise lors de la précédente Assemblée annuelle, les travaux ont notamment porté sur le rôle des États fédérés dans les négociations commerciales internationales. À cet égard, le délégué du Québec à Chicago, présent pour l'occasion, a, à la demande des parlementaires québécois, livré une présentation sur la perspective québécoise en matière de négociations commerciales. La Commission a également adopté des résolutions portant sur les prescriptions en matière d'étiquetage indiquant le pays d'origine (mCOOL) et sur le projet de construction d'un nouveau pont entre Windsor, Ontario et Détroit, Michigan (New International Trade Crossing).

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS (SUITE) - Les membres de la délégation québécoise ont assisté aux travaux du Comité exécutif, où elle dispose d'un siège en tant que membre international affilié. Ils ont ainsi pu prendre acte des rapports du président du CSG, du Leadership Council, du directeur exécutif du CSG et de l'ensemble des commissions permanentes de l'organisation. Le Comité exécutif a, par ailleurs, entériné les deux résolutions adoptées par la Commission des relations internationales.

COÛT	- Per diem et autres frais	4 005,55 \$
	- Transport	3 213,80 \$
	Total	7 219,35 \$



RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'EASTERN REGIONAL CONFERENCE

Fiche synthèse

ACTIVITÉ	- Activité de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec les États-Unis (DANREU) - Baltimore (Maryland) - 23 au 25 août 2013
PARTICIPANTS	- M. François Ouimet, vice-président de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ) et membre du Comité exécutif de l'Eastern Regional Conference (ERC) - M. Alain Therrien, député de Sanguinet et membre du Comité exécutif de l'ERC - M. Olivier Lemieux Périnet, secrétaire administratif de la DANREU.
CONTEXTE	- L'ERC est l'une des quatre organisations régionales du Council of State Governments (CSG), un forum national non partisan dédié à l'échange d'idées et de pratiques législatives afin d'aider les États à définir leurs politiques publiques et à obtenir une meilleure représentation de leurs intérêts auprès des instances fédérales. - Elle regroupe des parlementaires de dix États du Nord-Est des États-Unis, des Îles Vierges américaines, de Puerto Rico, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario et du Québec. - L'ANQ est membre international affilié de l'ERC depuis 1990. Des représentants de l'ANQ siègent au sein des principales instances de gouvernance de l'ERC et occupent des postes de responsabilité au sein de la Commission des relations entre les provinces canadiennes et les États américains membres de l'ERC, de la Commission sur l'énergie et l'environnement et de la Commission des transports. - Les parlementaires québécois membres du comité exécutif ont droit de vote. Ils participent également aux travaux des comités sur l'Assemblée annuelle, sur la planification stratégique et sur le budget.
THÈMES	- La préparation de la prochaine Assemblée annuelle de l'ERC (Fajardo, Puerto Rico, décembre 2013)

THÈMES (SUITE)

- La sélection des hôtes des assemblées annuelles 2015, 2016 et 2017 de l'ERC
- La situation budgétaire de l'organisation et les cotisations des membres
- Les rapports du directeur de l'ERC, de la coordonnatrice de l'Eastern Leadership Academy (ELA) et des présidents et présidentes des commissions permanentes
- La révision des critères de sélection de l'ELA
- L'amélioration des outils de communication multimédia de l'ERC
- Les rapports des membres sur la situation économique et politique dans leur État/province respectif.

OBJECTIFS ET ENJEUX

- Explorer les différentes possibilités pour l'ANQ de contribuer aux activités de la 53^e Assemblée annuelle de l'ERC qui aura lieu à San Juan, Puerto Rico, en décembre 2013.
- Proposer la réalisation de l'Assemblée annuelle de l'ERC à Québec en 2017, à l'invitation de l'ANQ.
- S'enquérir de la situation prévalant au sein des provinces canadiennes et des États du Nord-Est américain.
- Consolider les liens avec les parlementaires américains et les assemblées législatives des États, contribuant ainsi au rayonnement de l'Assemblée nationale et du Québec aux États-Unis.
- Maintenir le leadership de l'ANQ au sein de l'ERC et contribuer au renforcement de cette organisation.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS

- Les membres de la délégation de l'ANQ ont activement pris part aux réunions du comité exécutif de l'ERC, du comité de l'assemblée annuelle et du comité sur la planification stratégique.
- Le représentant de l'ANQ siégeant sur le comité de l'assemblée annuelle a proposé aux membres de ce comité de tenir l'Assemblée annuelle 2017 de l'ERC à Québec. Cette proposition a été accueillie favorablement et transmise au comité exécutif, qui l'a approuvée à l'unanimité.
- Le représentant de l'ANQ qui a présidé les travaux de la Commission des relations entre les provinces canadiennes et les États américains membres de l'ERC lors de la dernière assemblée annuelle a fait rapport des activités de la commission aux membres du comité exécutif.
- En collaboration avec les secrétaires administratifs des commissions permanentes de l'ERC, les représentants de l'ANQ ont ciblé certains thèmes qui pourraient être abordés lors de l'assemblée annuelle de décembre 2013, soit le marché du carbone et les mesures adoptées par le gouvernement du Québec en réponse à la tragédie de Lac-Mégantic.

**COMMENTAIRES/CONCLUSIONS
(SUITE)**

- Les membres de la Délégation ont assisté à une conférence portant sur les impacts des récentes décisions de la Cour suprême des États-Unis sur les États.
- Les représentants de l'ANQ ont pris part à un petit-déjeuner de travail de la Commission des relations entre les provinces canadiennes et les États américains membres de l'ERC. Ils ont eu l'occasion de passer en revue le travail de la Commission et de discuter des actuels enjeux frontaliers. À l'issue de cette rencontre, les membres de la Commission ont souhaité prendre les mesures nécessaires afin de faire connaître aux autorités concernées leur appui à l'inclusion, dans l'initiative « Beyond the Border », de dispositions en matière de pré-dédouanement, visant à faciliter les voyages aériens entre l'aéroport Billy Bishop de Toronto et les petits et moyens aéroports américains ainsi que les déplacements ferroviaires entre Montréal et New York.

COÛT

- Per diem et autres frais	2 751,11 \$
- Transport	3 133,30 \$
Total	5 884,41 \$



ASSEMBLÉE ANNUELLE DE LA NATIONAL CONFERENCE OF STATE LEGISLATURES

Fiche synthèse

ACTIVITÉ	- Activité de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec les États-Unis (DANREU) - Atlanta (Géorgie) - 11 au 15 août 2013
PARTICIPANTS	- M. Scott McKay, député de Repentigny, vice-président de la DANREU et représentant de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ) au comité exécutif de la National Conference of State Legislatures (NCSL) - M. Geoffrey Kelley, député de Jacques-Cartier et représentant de l'ANQ à la Commission de l'énergie, du transport et de l'agriculture de la NCSL - M. Guy Ouellette, député de Chomedey et membre de la DANREU - M^{me} Marie Bouillé, députée d'Iberville - M. Richard Daignault, secrétaire administratif adjoint de la DANREU.
CONTEXTE	- L'ANQ participe à cette activité à titre de membre international affilié à la NCSL, une organisation nationale américaine réunissant des parlementaires des 50 États et des territoires américains. L'ANQ a obtenu ce statut en 2000. - L'ANQ est représentée au sein de la Commission du travail et du développement économique ainsi que de la Commission de l'énergie, du transport et de l'agriculture. - Depuis août 2005, l'ANQ occupe un poste sans droit de vote au comité exécutif de la NCSL, devenant ainsi le premier membre international affilié à siéger à cette instance. - Depuis décembre 2009, l'ANQ participe aux travaux des groupes de travail du comité exécutif sur l'approvisionnement en énergie et sur les relations internationales. - L'ANQ a été l'hôte de la réunion du comité exécutif qui a eu lieu du 29 septembre au 2 octobre 2011.

THÈMES

- Agriculture et développement rural
- Budget et taxes
- Éducation civique
- Développement économique, emploi et commerce
- Transport
- Éducation
- Énergie et environnement
- Marché du carbone
- Élections et redécoupage électoral
- Santé et services sociaux
- Système bancaire et services financiers
- Immigration et justice
- Relations internationales
- Médias et affaires publiques
- Ressources naturelles
- Relations États – État fédéral
- Technologies et communications.

OBJECTIFS ET ENJEUX

- Consolider les liens avec les parlementaires américains et les assemblées législatives des États et ainsi contribuer au rayonnement de l'ANQ et du Québec aux États-Unis.
- Présenter la mission environnementale du Québec et ses efforts en matière de lutte aux changements climatiques et promouvoir le développement du marché du carbone de la Western Climate Initiative.
- Participer activement aux séances plénières et aux réunions de travail, notamment celles du comité exécutif, de la Commission du développement économique, de la Commission de l'agriculture et de l'énergie ainsi que des groupes de travail sur l'approvisionnement en énergie et sur les relations internationales.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS

- Dans le cadre de la réunion du groupe de travail sur l'approvisionnement en énergie, le représentant de l'ANQ a présenté les efforts du Québec en matière de lutte aux changements climatiques, en particulier la mise en œuvre du marché du carbone, auquel adhère également la Californie.
- Cette présentation a suscité l'intérêt de plusieurs participants. Par ailleurs, l'adoption d'une politique sur les changements climatiques par les membres de la NCSL, au cours de cette Assemblée annuelle, a contribué à renforcer l'importance de ce thème que la DANREU entend continuer de promouvoir au sein des différentes organisations parlementaires américaines dont elle est membre.

**COMMENTAIRES/CONCLUSIONS
(SUITE)**

- Dans le cadre de la réunion du groupe de travail sur les relations internationales de la NCSL, qui incluait notamment des parlementaires d'autres provinces canadiennes, les membres de la délégation québécoise ont fait connaître les relations interparlementaires et internationales de l'ANQ, en particulier les relations de l'ANQ avec les États-Unis et son rôle au sein des grandes organisations parlementaires américaines.
- Le programme de l'Assemblée annuelle a permis aux membres de la délégation québécoise de mieux comprendre les grands enjeux de la politique américaine. Ils ont entre autres rencontré le président américain Jimmy Carter (1977-1981) au Carter Institute d'Atlanta qui a discuté de la politique internationale des États-Unis à l'égard du Moyen et du Proche-Orient.
- Cette activité a également permis aux membres de la délégation québécoise d'échanger avec des parlementaires des États des États-Unis sur des sujets d'intérêt commun, surtout en matière d'environnement, d'énergie, de santé et d'éducation.

COÛT

- | | |
|----------------------------|--------------|
| - Per diem et autres frais | 12 844,88 \$ |
| - Transport | 5 320,05 \$ |

Total	18 164,93 \$
--------------	---------------------



**ROBERT J. THOMPSON EASTERN LEADERSHIP ACADEMY
DE L'EASTERN REGIONAL CONFERENCE
DU COUNCIL OF STATE GOVERNMENTS**

Fiche synthèse

ACTIVITÉ	- Activité de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec les États-Unis (DANREU) - Philadelphie (Pennsylvanie) - 4 au 8 août 2013
PARTICIPANTS	- M^{me} Rita de Santis, députée de Bourassa-Sauvé, membre de la DANREU - M. Léo Bureau-Blouin, député de Laval-des-Rapides, membre de la DANREU.
CONTEXTE	- L'Assemblée nationale du Québec (ANQ) est membre international affilié de l'Eastern Regional Conference (ERC) depuis 1990. Des représentants de l'ANQ siègent au sein des principales instances de gouvernance de l'ERC et occupent des postes de responsabilité au sein de la Commission des relations entre les provinces canadiennes et les États américains membres de l'ERC, la Commission sur l'énergie et l'environnement ainsi que la Commission des transports. - L'ANQ a accueilli l'Assemblée annuelle de l'ERC en août 1995 et en août 2007. - L'ANQ a assuré la présidence de l'ERC de janvier 2007 à janvier 2008. - Les parlementaires québécois membres du Comité exécutif ont droit de vote. Ils participent également aux travaux des comités sur l'assemblée annuelle, sur la planification stratégique et sur le budget. - La Robert J. Thompson Eastern Leadership Academy a été créée en 2004 par un groupe de travail auquel participait l'ANQ afin de permettre à des parlementaires membres de l'ERC d'obtenir une formation sur le développement des capacités d'analyse, de réflexion et de leadership. - À titre de membre international affilié de l'ERC, l'ANQ est invitée à soumettre le nom de députés québécois pour participer à cette activité de formation.

THÈMES	- <i>Skills Session: Your Personal Influence on Leadership in State Government</i> - <i>Convergence of Commercial and Political Marketing in the Digital Realm</i> - <i>The Rise of Social Government</i> - <i>Skills Session: Consensus Building & Dispute Resolution</i> - <i>Civil Discourse: Turning Talk into Action</i> - <i>Skills Session: Time and Priority Management</i> - <i>Campaign Speeches for 2013 Class President</i> - <i>Skills Sessions: Facing the Media.</i>	
OBJECTIFS ET ENJEUX	- Participer activement aux séminaires et aux activités de la Robert J. Thompson Eastern Leadership Academy qui ont pour objectifs de permettre aux parlementaires de l'ANQ de renforcer leur expertise par une formation de qualité sur le travail législatif et le leadership parlementaire et d'approfondir leurs connaissances du système politique des États-Unis. - Consolider les liens avec les parlementaires américains et les assemblées législatives des États, contribuant ainsi au rayonnement de l'ANQ et du Québec aux États-Unis. - Permettre aux parlementaires québécois de promouvoir les intérêts du Québec auprès de leurs homologues et des divers intervenants américains.	
COMMENTAIRES/CONCLUSIONS	- Cette activité, destinée à des législateurs qui souhaitent jouer un rôle majeur au sein de leur Parlement, a permis aux députés québécois de bénéficier des conseils pratiques de plusieurs experts en communication, en gestion et en développement des compétences. - Divers ateliers et des activités de groupe ont amené les participants à perfectionner l'art de la négociation et à dynamiser le travail d'équipe. - Des conférences sur l'histoire et la politique ont permis aux participants d'approfondir leurs connaissances du système politique américain. - La formation rigoureuse acquise durant cette conférence a fait en sorte que les députés de l'ANQ ont acquis une expertise sur plusieurs volets stratégiques de l'exercice de leurs fonctions parlementaires.	
COÛT	- Per diem et autres frais - Transport	1 084,10 \$ 1 073,58 \$
	Total	2 157,68 \$



RÉUNION DU CAUCUS LÉGISLATIF DES GRANDS LACS

Fiche synthèse

ACTIVITÉ	- Activité de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec les États-Unis (DANREU) - Duluth (Minnesota) - 29 et 30 juillet 2013
PARTICIPANTS	- M. François Ouimet, vice-président de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ) et membre du Comité exécutif du Caucus législatif des Grands Lacs - M. Alain Therrien, député de Sanguinet et représentant de l'ANQ au Caucus législatif des Grands Lacs - M. Olivier Lemieux Périnet, secrétaire administratif de la DANREU.
CONTEXTE	- Le Caucus législatif des Grands Lacs, composé de parlementaires provenant de huit États américains et des provinces canadiennes de l'Ontario et du Québec, a été créé en 2003. - Cette organisation pluraliste et non partisane a pour mandat d'effectuer un suivi des questions environnementales et économiques qui ont une incidence sur les populations habitant la région des Grands Lacs et qui peuvent avoir un impact sur le bassin du fleuve Saint-Laurent. - La Section du <i>Midwest du Council of State Governments</i> (CSG) héberge le secrétariat du Caucus législatif des Grands Lacs.
THÈMES	- <i>Federal Efforts to Protect and Restore the Great Lakes</i> - <i>Implementation of the Great Lakes-St. Lawrence River Basin Water Resources Compact and Sustainable Water Resources Agreement</i> - <i>Low Water Levels in the Great Lakes</i> - <i>For Love of Lakes : Insights from the Journey of an Aquatic Biologist and Former State Legislator</i> - <i>Spotlight on Lake Superior</i> - <i>Innovative Developments in Addressing the Threats Posed by Aquatic Invasive Species</i> - <i>Multimodal Freight Transportation within the Great Lakes-St. Lawrence Basin.</i>

OBJECTIFS ET ENJEUX

- S'enquérir des récents développements relatifs à la protection du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent et maintenir les liens établis avec les parlementaires représentant les États américains et les provinces de cette région.
- Discuter des thèmes et fixer les dates de la réunion annuelle de 2014, qui se tiendra à Québec et sera axée sur les enjeux liés au fleuve Saint-Laurent.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS

- La délégation de l'Assemblée nationale a présenté le projet de règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection récemment dévoilé par le gouvernement du Québec. Ce projet de règlement vise à compléter les obligations réglementaires du Québec à l'égard de l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, laquelle fait l'objet d'un suivi systématique par le Caucus législatif des Grands Lacs.
- Les parlementaires québécois ont également fait l'annonce officielle, au nom du président de l'Assemblée nationale, de la tenue à Québec de la réunion annuelle du Caucus en 2014. Les membres du Comité exécutif du Caucus ont, par ailleurs, sur proposition de l'ANQ, déterminé que cette activité se tiendrait les 24 et 25 juillet 2014. À la suggestion des membres de la délégation de l'ANQ, cette réunion annuelle sera l'occasion de discuter des enjeux environnementaux qui touchent plus particulièrement le fleuve Saint-Laurent et de prendre la pleine mesure des impacts de l'état de santé des Grands Lacs sur le fleuve.
- Les participants ont échangé sur les grands enjeux concernant la protection des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, notamment en rapport avec le transport maritime, les efforts de restauration des milieux humides et les espèces envahissantes.
- Ces échanges ont été complétés par des visites de terrains. La délégation de l'ANQ a eu l'occasion d'effectuer une excursion thématique sur les eaux du Lac Supérieur, dans la zone du Port de Duluth-Supérieur, le port en eau douce le plus achalandé au monde, ainsi qu'à l'embouchure de la rivière Saint-Louis, qui fait l'objet d'un vaste plan de réhabilitation financé en partie par l'Agence américaine de protection environnementale. En cours d'excursion, les parlementaires de l'ANQ ont eu l'occasion d'entendre des exposés sur les installations et activités du Port de Duluth-Supérieur, ainsi que sur le programme de réhabilitation de la rivière Saint-Louis.

COÛT ¹

- | | |
|----------------------------|-------------|
| - Per diem et autres frais | 2 522,28 \$ |
| - Transport | 426,62 \$ |

Total	2 948,90 \$
--------------	--------------------

¹ Une partie des frais relatifs à la participation de MM. Ouimet et Therrien a été remboursée par le CSG.



LEADERSHIP FORUM DU COUNCIL OF STATE GOVERNMENTS

Fiche synthèse

ACTIVITÉ	- Activité de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec les États-Unis (DANREU) - Washington DC - 21 au 23 juin 2013
PARTICIPANTS	- M. François Ouimet, vice-président de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ), membre du comité exécutif du Council of State Governments (CSG) et membre de la Commission des relations internationales du CSG - M. Olivier Lemieux Périnet, secrétaire administratif de la DANREU.
CONTEXTE	- Le CSG est un forum national non partisan dédié à l'échange d'idées et de pratiques législatives afin d'aider les États à définir leurs politiques publiques et à obtenir une meilleure représentation de leurs intérêts auprès des instances fédérales. Le CSG est au service des branches législative, exécutive et judiciaire des États et territoires américains. - L'ANQ est un partenaire international du CSG depuis 1995. L'Assemblée législative de l'Ontario et le gouvernement de l'Alberta se sont également joints à l'organisation dans les années subséquentes. - L'ANQ siège au sein des principales instances de gouvernance du CSG et deux de ses représentants sont membres de la Commission des relations internationales. - Le programme du <i>Leadership Forum</i> prévoit la tenue du CSG <i>Leadership Council</i>. - Composé de 17 membres, le <i>Leadership Council</i> est une nouvelle instance décisionnelle du CSG. Il s'agit d'une extension du comité exécutif, créé dans la foulée des travaux du groupe de travail sur la gouvernance nationale du CSG, qui ont mené à l'adoption, en décembre 2012, des nouveaux statuts du CSG. - Le <i>Leadership Council</i> est chargé de guider le CSG dans l'exécution de sa mission et d'assister la haute direction administrative de l'organisation pour toute affaire urgente et prioritaire, entre les réunions du comité exécutif.

THÈMES	- <i>CSG 2013-2014 Focus on Federalism Initiative</i> - <i>CSG Finance Committee report</i> - <i>CSG Executive Director report</i> - <i>CSG Statement of principles on Federalism</i> - <i>Federalism and the Court</i> - <i>State pension and Federalism Update.</i>						
OBJECTIFS ET ENJEUX	- Participer à la réunion du <i>Leadership Council</i>. - Maintenir le leadership de l'ANQ au sein du CSG et contribuer au renforcement de cette institution, notamment en suivant attentivement les travaux des instances décisionnelles de l'organisation. - Définir la contribution du Québec lors de la prochaine Conférence nationale du CSG. - Consolider les liens avec les parlementaires américains et les assemblées législatives des États, contribuant ainsi au rayonnement de l'ANQ aux États-Unis.						
COMMENTAIRES/CONCLUSIONS	- Les membres de la délégation québécoise ont pris part, en tant qu'observateur, à la première réunion de la nouvelle instance décisionnelle qu'est le <i>Leadership Council</i>, signalant la volonté de l'ANQ de participer à cette instance en tant que membre à part entière, si celle-ci devait éventuellement accorder un siège à un représentant des partenaires internationaux du CSG. - Les membres de la délégation québécoise ont pris part aux travaux et aux diverses rencontres tenues dans le cadre du Leadership Forum. Ils ont assisté à des conférences de haut niveau, portant notamment sur le fédéralisme et le contrôle judiciaire de constitutionnalité aux États-Unis. - La délégation de l'ANQ a été mandatée pour recruter un conférencier qui pourrait présenter la position du Québec dans le contexte des négociations commerciales internationales lors de la prochaine Conférence nationale du CSG.						
COÛT	<table> <tr> <td>- Per diem et autres frais</td><td>2 900,54 \$</td></tr> <tr> <td>- Transport</td><td>846,11 \$</td></tr> <tr> <td>Total</td><td>3 746,65 \$</td></tr> </table>	- Per diem et autres frais	2 900,54 \$	- Transport	846,11 \$	Total	3 746,65 \$
- Per diem et autres frais	2 900,54 \$						
- Transport	846,11 \$						
Total	3 746,65 \$						



RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA NATIONAL CONFERENCE OF STATE LEGISLATURES

Fiche synthèse

ACTIVITÉ	- Activité de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec les États-Unis (DANREU) - Boston (Massachusetts) - 30 mai au 1^{er} juin 2013
PARTICIPANTS	- M. Scott McKay, député de Repentigny et représentant de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ) au comité exécutif de la National Conference of State Legislatures (NCSL) - M. Pierre Arcand, député de Mont-Royal et membre de la DANREU - M. Richard Daignault, secrétaire administratif adjoint de la DANREU.
CONTEXTE	- Depuis 2000, l'ANQ participe, à titre de membre international affilié, aux activités de la NCSL, une organisation nationale américaine, bipartisane, réunissant des parlementaires des 50 États fédérés. - En 2005, l'ANQ a obtenu un poste sans droit de vote au comité exécutif de la NCSL, devenant ainsi le premier membre international affilié à siéger à cette instance. - Le comité exécutif de la NCSL gouverne l'organisation. Il supervise, contrôle et dirige les activités de la NCSL et de ses différentes commissions de travail. - Depuis décembre 2009, l'ANQ participe aux travaux des groupes de travail du comité exécutif sur l'approvisionnement en énergie et sur les relations internationales. - L'ANQ a été l'hôte des réunions du comité exécutif de mai 2003 et d'octobre 2011. Il s'agit des deux seules occasions où la NCSL a tenu des réunions de ses instances à l'extérieur des États-Unis.
THÈMES	- Comité exécutif : préparation de l'assemblée annuelle 2013 et affaires courantes de l'organisation - Travaux des sous-comités sur les cotisations des membres, sur le budget et les finances ainsi que sur les communications et les relations avec les membres - Le plan d'action du groupe de travail sur les relations internationales.

OBJECTIFS ET ENJEUX

- Participer activement aux réunions du comité exécutif et des sous-comités.
- Participer au choix des prochains thèmes d'étude du groupe de travail sur les relations internationales et y faire valoir l'expertise québécoise.
- S'assurer de la participation québécoise à l'assemblée annuelle en proposant des thèmes d'intérêt pour l'ANQ, notamment en matière d'énergie et d'environnement.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS

- À l'occasion d'une période de temps réservée aux membres internationaux affiliés de l'organisation, le représentant de l'Assemblée nationale au comité exécutif a présenté la situation politique et institutionnelle du Québec. Il a notamment fait état des lois adoptées par l'Assemblée nationale depuis le début de la nouvelle législature et du déroulement des travaux parlementaires dans un contexte de gouvernement minoritaire.
- Les membres de la délégation québécoise ont participé aux discussions sur des questions organisationnelles : questions budgétaires, programmes de sensibilisation, tenue de l'assemblée annuelle et réunions des commissions permanentes. Il a d'ailleurs été décidé que les commissions permanentes se réuniraient dorénavant à deux reprises au cours de l'année au lieu de trois.
- Les membres de la délégation québécoise ont été informés de la reprise économique dans certains secteurs de l'économie américaine, surtout dans le secteur pétrolier. Les États où la reprise se fait le plus sentir attirent des travailleurs provenant des États moins prospères provoquant ainsi des changements démographiques importants qui imposent de nouveaux défis dans les secteurs de l'éducation et de la santé.

COÛT

- Per diem et autres frais	3 632,67 \$
- Transport	5 186,92 \$
Total	8 819,59 \$



RENCONTRE BILATÉRALE ENTRE DES PARLEMENTAIRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC ET DE LA COUR GÉNÉRALE DU MASSACHUSETTS

Fiche synthèse

ACTIVITÉ	- Activité de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec les États-Unis (DANREU) - Boston (Massachusetts) - 31 mai 2013
PARTICIPANTS	- M. François Ouimet, vice-président de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ) et vice-président de la DANREU - M. Scott McKay, député de Repentigny et vice-président de la DANREU - M. Pierre Arcand, député de Mont-Royal et membre de la DANREU - M. Richard Daignault, secrétaire administratif adjoint de la DANREU.
CONTEXTE	- À la suite d'une réflexion sur la stratégie de la DANREU, il a été décidé qu'il serait opportun de proposer à quelques États américains clés, dont le Massachusetts, la mise sur pied de relations bilatérales formelles en complément des relations multilatérales entretenues par l'ANQ au sein des organisations parlementaires américaines. Ces relations visent à étudier en profondeur certains sujets d'intérêt et à renforcer des alliances pour supporter ces mêmes dossiers au niveau multilatéral. - Le Massachusetts partage beaucoup de caractéristiques avec le Québec : la taille de la population, l'importance du milieu de l'enseignement supérieur, l'effervescence du secteur technologique, etc. Cet État du nord-est est également un partenaire régional en termes d'enjeux énergétiques et environnementaux. Dans cette perspective, le président de l'ANQ et les parlementaires québécois membres de la DANREU ont proposé aux autorités de la Cour générale du Massachusetts (Chambre des représentants et Sénat) de développer une entente bilatérale formelle. - Reconnaissant l'intérêt mutuel d'instituer une relation bilatérale formelle, l'ANQ et la Cour générale du Massachusetts ont convenu de tenir une première rencontre exploratoire au printemps 2013 pour discuter de la faisabilité du projet.

THÈME	- La négociation d'une entente bilatérale avec la Cour générale du Massachusetts.
OBJECTIFS ET ENJEUX	- Déterminer les modalités d'une entente bilatérale avec la Cour générale du Massachusetts. - Proposer les principaux thèmes qui feraient l'objet de discussions entre les parlementaires du Québec et du Massachusetts. - Établir une collaboration avec des alliés influents afin de promouvoir les intérêts du Québec au sein de divers réseaux multilatéraux. - Approfondir l'étude de certains enjeux d'intérêt commun afin de proposer des solutions appropriées qui tiennent compte des réalités de part et d'autre de la frontière.
COMMENTAIRES ET CONCLUSION	- Cette première rencontre entre des députés de l'ANQ et des sénateurs et un représentant de la Cour générale du Massachusetts a permis aux deux parties de définir leurs attentes quant à l'établissement d'une relation bilatérale et de convenir des modalités qui seront incluses dans le projet d'entente. - Les parties se sont entendues sur des thèmes d'intérêt commun qui feront l'objet d'étude approfondies, que ce soit en matière d'environnement, de soins de santé, d'éducation ou de finances publiques. Les parlementaires ont exprimé leur intérêt à ce que la recherche de solutions à des problématiques communes au Québec et au Massachusetts constitue un élément central de cette relation. - Une prochaine rencontre entre les parties est prévue dans le cadre de l'assemblée annuelle de la National Conference of State Legislatures (NCSL), en août 2013, afin de poursuivre les négociations concernant le projet d'entente.
COÛT ¹	- Per diem et autres frais 192,63 \$ - Transport 1 566,28 \$
	Total 1 758,91 \$

¹ Cette rencontre s'est tenue en marge de la réunion du Comité exécutif de la National Conference of State Legislatures (NCSL), qui a eu lieu à Boston, du 30 mai au 1^{er} juin 2013. Les frais de transport et de séjour des participants qui ont également assisté à la réunion du Comité exécutif de la NCSL ont été imputés à cette dernière.



**RÉUNION DES COMMISSIONS PERMANENTES
ET RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'APPROVISIONNEMENT EN ÉNERGIE
DE LA NATIONAL CONFERENCE OF STATE LEGISLATURES**

Fiche synthèse

ACTIVITÉ	- Activité de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec les États-Unis (DANREU) - Denver (Colorado) - 1^{er} au 4 mai 2013
PARTICIPANTS	- M. Scott McKay, député de Repentigny et vice-président de la DANREU - M. Geoffrey Kelley, député de Jacques-Cartier - M. Olivier Lemieux Périnet, secrétaire administratif de la DANREU.
CONTEXTE	- Depuis avril 2000, l'Assemblée nationale du Québec (ANQ) participe, à titre de membre international affilié, aux activités de la National Conference of State Legislatures (NCSL), une organisation nationale américaine réunissant des parlementaires des 50 États américains. - Les commissions permanentes de la NCSL (<i>Standing Committees Forum</i>) se rencontrent trois fois par année. Deux parlementaires québécois y participent en tant que membres, l'un à la Commission du travail et du développement économique et l'autre à la Commission de l'énergie, du transport et de l'agriculture. - L'ANQ participe également au groupe de travail sur l'approvisionnement en énergie (<i>Energy Supply Task Force</i>). - L'ANQ a été l'hôte de la réunion du Comité exécutif de la NCSL du 29 septembre au 2 octobre 2011. Quelque 125 délégués ont participé à cette activité.
THÈMES	- Réunions du groupe de travail sur l'approvisionnement en énergie : • <i>Tour of Natural Gas Drilling Operation and the National Renewable Energy Laboratory</i> • <i>Natural Gas and Electricity Independence</i> • <i>Combined Heat and Power</i>

THÈMES (SUITE)

- Réunions de la Commission du travail et du développement économique :
 - *The Trans Pacific Partnership's Potential Impact on Intellectual Property*
 - *K-12, College, and the Workforce : Improving Connections in the Education Pipeline*
 - *Prescription Drug Use in the States and Lessons from Workers' Compensation*
- Réunion de la Commission de l'énergie, du transport et de l'agriculture :
 - *Implications of Pending EPA Coal Ash Regulations*
 - *The Future of Renewable Energy*
 - *Do Our National Infrastructure Systems Make The Grade?*
 - *Feeding People, Not Landfills : Why Reducing Food Waste Matters.*

OBJECTIFS ET ENJEUX

- Participer de façon active aux réunions des commissions et des groupes de travail, dont sont membres des députés de l'ANQ. Dans cette perspective, défendre les intérêts du Québec, notamment en ce qui concerne les questions reliées au commerce et aux énergies renouvelables.
- Maintenir la participation de l'ANQ au groupe de travail sur l'approvisionnement en énergie.
- Renforcer le réseau de contacts privilégiés de l'Assemblée nationale avec les parlementaires et les membres du personnel administratif des assemblées des 50 États américains qui participent aux réunions de la NCSL.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS

- Les membres de la délégation québécoise ont participé aux réunions du groupe de travail sur l'approvisionnement en énergie. Ils ont notamment effectué des visites de sites de forage et de fracturation hydraulique en périphérie de Denver, pendant lesquelles ils ont eu l'occasion de se renseigner sur les technologies utilisées et les équipements requis, de même que sur les divers enjeux reliés à l'extraction et à la production du gaz et du pétrole de schiste, notamment en matière de protection des nappes phréatiques et d'impacts sur le territoire.
- Les membres de la délégation ont également visité le National Renewable Energy Laboratory (NREL), situé à Golden, Colorado. Le NREL est le principal laboratoire du U.S. Department of Energy dédié au développement des énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique. Les membres de la délégation ont ainsi pu s'enquérir des plus récents travaux effectués aux États-Unis en matière d'énergies renouvelables, de *smart grids* (réseaux de distribution d'électricité dits « intelligents »), de stockage d'énergie et de biocarburants.

**COMMENTAIRES/CONCLUSIONS
(SUITE)**

- Les membres de la délégation ont également pu visiter les différents laboratoires, de même que l'ensemble des bâtiments du NREL, qui constitue un véritable modèle de conception durable, à haut rendement énergétique, en plus d'avoir reçu la certification LEED (*Leadership in Energy and Environmental Design*) platine.
- Le groupe de travail sur l'approvisionnement en énergie a résolu de poursuivre ses travaux et discussions sur le gaz naturel et a convenu de pousser ses réflexions sur certains thèmes tels que les technologies permettant la réduction des pertes lors de la transmission d'électricité, l'emmagasinage d'énergie, les petites centrales nucléaires et les mécanismes pour favoriser l'efficacité énergétique. La délégation du Québec s'est montrée intéressée à faire valoir son expertise sur ce dernier thème.
- Les défis énergétiques auxquels sont confrontés les États-Unis et les pistes proposées pour y faire face, thèmes qui ont dominé les discussions au sein de la Commission de l'énergie, du transport et de l'agriculture, de même que pendant les séances plénières, ont particulièrement retenu l'intérêt de la délégation québécoise.

COÛT

- Per diem et autres frais	6 807,60 \$
- Transport	2 969,02 \$
Total	9 776,62 \$



VII^e SESSION DU COMITÉ MIXTE ASSEMBLÉE NATIONALE/PARLEMENT WALLON

Fiche synthèse

ACTIVITÉ	- Activité de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne (DANRWB) - Québec (Québec) - 20 au 25 mai 2013
PARTICIPANTS	Délégation québécoise - M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ) - M^{me} Noëlla Champagne, députée de Champlain et vice-présidente de la DANRWB - M^{me} Maryse Gaudreault, députée de Hull et membre de la DANRWB - M. Jean-Paul Diamond, député de Maskinongé et membre de la DANRWB - M. André Villeneuve, député de Berthier - M^{me} Denise Trudel, députée de Charlesbourg - M. Michel Bonsaint, secrétaire général de l'ANQ - M^{me} Johanne Whittom, directrice de cabinet du président - M^{me} Laurence Gaboury, conseillère en relations interparlementaires et internationales - M^{me} Catherine Vachon, conseillère en protocole. Délégation wallonne - M. Patrick Dupriez, président du Parlement wallon - M. Jean-Claude Maene, député (PS) - M^{me} Sybille de Coster-Bauchau, députée (MR) - M. Luc Tiberghien, député (ECOLO) - M. Dimitri Fourny, député (CDH) - M. Frédéric Janssens, secrétaire général du Parlement wallon - M. Olivier De Decker, attaché aux relations extérieures.
CONTEXTE	- Le Comité mixte ANQ/Parlement wallon a été institué par la signature d'une entente à Québec entre les présidents de l'ANQ et du Parlement wallon, le 6 février 2003.

CONTEXTE (SUITE)

- Le Comité mixte vise à encourager la coopération entre le Québec et la Wallonie ainsi qu'à développer un dialogue interparlementaire entre les deux assemblées, en vue d'un renforcement des liens d'amitié entre Wallons et Québécois.
- Les sessions du Comité mixte se tiennent alternativement au Québec et en Belgique. La dernière session a eu lieu à Namur, du 7 au 11 mai 2012. Les parlementaires y ont discuté de l'actualité parlementaire et politique en Wallonie et au Québec, du développement rural, de la gestion forestière et de l'occupation dynamique des territoires.

THÈMES

- L'actualité politique et parlementaire
- L'immigration et l'intégration des immigrants
- Les enjeux liés à l'étalement urbain et les mesures pour l'encadrer
- La complémentarité rurale-urbaine et le développement économique régional.

OBJECTIFS ET ENJEUX

- Présenter les moments significatifs de l'actualité politique et parlementaire québécoise depuis les dernières élections générales.
- Appréhender les récents enjeux de l'actualité politique et parlementaire en Wallonie.
- Par des séances de travail, faire état de la situation de l'immigration et de l'intégration des immigrants au Québec et présenter les enjeux et les initiatives québécoises en ce domaine.
- S'enquérir de l'expérience wallonne relative au thème de l'immigration et de l'intégration des nouveaux arrivants en Wallonie.
- Présenter le contexte et les enjeux québécois liés à l'étalement urbain et les stratégies développées et mises en œuvre pour l'encadrer.
- S'enquérir des défis rencontrés en Wallonie en matière d'étalement urbain, particulièrement en ce qui a trait à la structuration du territoire autour de noyau d'habitat, et des stratégies préconisées par les autorités wallonnes pour relever ces défis.
- Faire connaître, par des rencontres de travail, l'expérience québécoise en matière de développement rural et de complémentarité « rural-urbain ».
- Renforcer les relations institutionnelles entre l'ANQ et le Parlement wallon.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS

- Les échanges engagés au cours de la séance de travail portant sur l'actualité politique et parlementaire ont permis aux députés du Québec et de la Wallonie de présenter et de mettre en contexte les travaux parlementaires effectués dans leur Parlement respectif ainsi que les débats politiques marquants ayant eu cours depuis la 6^e session du Comité mixte (Namur, mai 2012).
- La délégation québécoise a par ailleurs fait état des principaux projets de loi étudiés par l'ANQ depuis les élections législatives du 4 septembre 2012 et le début de la 40^e législature.
- Lors de la séance consacrée à l'immigration et à l'intégration des immigrants, la délégation québécoise a, d'une part, dressé le portrait de l'immigration au Québec. D'autre part, elle a entretenu ses homologues sur l'expérience québécoise et sur les initiatives gouvernementales mises en place en matière d'intégration.
- La délégation du Parlement wallon a, pour sa part, dépeint la situation de l'immigration en Belgique et présenté le nouveau Plan d'action relatif à la politique d'accueil des nouveaux arrivants du gouvernement wallon. Cette séance de travail a permis aux élus québécois de dresser certains parallèles et de mieux comprendre la réalité wallonne en ces matières.
- Souhaitant enrichir les travaux portant sur l'immigration, les membres du Comité mixte ont visité le Centre R.I.R.E. 2000, un organisme à but non lucratif qui œuvre auprès des jeunes et des adultes issus de l'immigration dans le but de faciliter leur intégration socio-économique au sein de la société québécoise. Les parlementaires ont pu s'entretenir avec les responsables de l'organisme et discuter, notamment, de l'offre de service aux personnes immigrantes qui souhaitent améliorer leur profil d'employabilité ou qui sont orientées dans une démarche de recherche d'emploi. Cette visite a permis de promouvoir auprès des élus wallons les actions et l'expertise de l'organisme.
- La séance de travail portant sur les enjeux liés à l'étalement urbain a permis à la délégation québécoise de faire un état de la situation et d'identifier les stratégies mises en place par le Québec pour encadrer ce phénomène. Cette séance de travail a également été l'occasion de comparer les réalités québécoises et wallonnes en ces matières. Les membres du Comité mixte ont ainsi pu constater qu'au-delà des différences en termes de taille des territoires, de densité de population, de mode d'organisation et d'aménagement du territoire, le Québec et la Wallonie sont confrontés à de nombreux défis communs en ce qui a trait à l'étalement urbain.

**COMMENTAIRES/CONCLUSIONS
(SUITE)**

- Les députés prenant part au Comité mixte ont également pu profiter d'une rencontre de travail avec des experts du Service d'urbanisme et de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec qui leur ont présenté, entre autres choses, le plan de mobilité durable de la Ville, en mettant l'accent sur la consolidation du territoire urbanisé et la gestion intégrée des transports et ce, dans une perspective de développement durable.
- Souhaitant prolonger la réflexion sur l'étalement urbain, les membres de la délégation wallonne se sont rendus à Baie-Saint-Paul, où ils ont été reçus par la présidente du Centre local de développement de Charlevoix et par des élus de la MRC de Charlevoix pour discuter de complémentarité rurale-urbaine et de développement économique régional.
- Dans la foulée de ces rencontres, les députés wallons ont également été reçus par la municipalité de Tadoussac ainsi que par des élus et des dirigeants de la MRC de La Haute-Côte-Nord. Ces visites ont permis d'attirer l'attention des élus wallons sur les stratégies mises de l'avant par les MRC pour dynamiser l'économie de leur région respective et freiner le déclin de leur population, en plus de mettre en relief les défis communs auxquels sont confrontés le Québec et la Wallonie dans ce domaine.
- Par ces échanges de vues et d'expériences, les parlementaires ont renforcé leur expertise à l'égard de matières qui constituent des sujets d'actualité et des enjeux sociaux hautement prioritaires pour la Wallonie et le Québec.
- Au sortir des travaux de cette 7^e session, les membres du Comité mixte ont, comme de coutume, adopté des résolutions relatives aux thèmes de travail. Celles-ci comprennent des recommandations destinées à leur gouvernement respectif en matière d'immigration et d'intégration des nouveaux immigrants de même qu'en ce qui concerne les enjeux liés à l'étalement urbain. Ces résolutions ont été acheminées aux ministres québécois responsables de ces questions.

COÛT

Total

19 618,00 \$



XXIII^E SESSION DU COMITÉ MIXTE ASSEMBLÉE NATIONALE/PARLEMENT DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Fiche synthèse

ACTIVITÉ

- Activité de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne (DANRWB)
- Québec (Québec)
- 15 au 20 avril 2013

PARTICIPANTS

Délégation québécoise

- M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ)
- M^{me} Noëlla Champagne, députée de Champlain et vice-présidente de la DANRWB
- M^{me} Julie Boulet, députée de Laviolette et vice-présidente de la DANRWB
- M. Luc Trudel, député de Saint-Maurice et membre de la DANRWB
- M. André Villeneuve, député de Berthier
- M^{me} Denise Trudel, députée de Charlesbourg
- M. Ghislain Bolduc, député de Mégantic
- M. Michel Bonsaint, secrétaire général de l'ANQ
- M^{me} Johanne Whittom, directrice de cabinet du président de l'ANQ
- M. Olivier Lemieux Périnet, secrétaire administratif de la DANRWB
- M^{me} Linda Laplante, conseillère en protocole.

Délégation de la Fédération Wallonie-Bruxelles

- M. Jean-Charles Luperto, président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- M. Léon Walry, président de groupe (PS)
- M^{me} Françoise Bertiaux, présidente de groupe (MR)
- M. Alain Onkelinx, député (PS)
- M. Éric Tomas, député (PS)
- M^{me} Florine Pary-Mille, députée (MR)
- M. Jacques Morel, député (Ecolo)
- M. Benoît Langendries, député (cdH)
- M. Xavier Baeselen, secrétaire général
- M. Thierry Vanderhaege, attaché aux relations extérieures.

CONTEXTE	- Le Comité mixte Assemblée nationale/Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a été institué par la signature d'une entente entre les présidents des deux institutions, le 2 octobre 1979 à Québec. - Les Statuts du Comité mixte furent actualisés par une nouvelle entente, signée le 1^{er} juillet 2002 à Bruxelles. - Le Comité mixte vise à développer la coopération interparlementaire entre les deux assemblées ainsi qu'à renforcer les liens d'amitié entre Québécois et francophones de Belgique. - Les sessions du Comité mixte se tiennent alternativement à Québec et à Bruxelles. La dernière session a eu lieu à Bruxelles, du 10 au 14 octobre 2011. Les parlementaires y ont discuté d'enseignement professionnel et technique, de promotion de la santé et de sensibilisation des jeunes à la démocratie parlementaire.
THÈMES	- Communication des parlements via les réseaux sociaux - Enseignement supérieur (financement et accès) - Évaluation d'impact sur la santé des politiques publiques.
OBJECTIFS ET ENJEUX	- Présenter les moments significatifs de l'actualité parlementaire québécoise depuis les dernières élections générales. - Appréhender les récents enjeux de l'actualité politique et parlementaire en Fédération Wallonie-Bruxelles. - Faire état des défis que doit relever le Québec en matière d'enseignement supérieur et présenter les stratégies préconisées pour relever ces défis. - S'enquérir des réformes de l'enseignement supérieur annoncées en Fédération Wallonie-Bruxelles. - Présenter les stratégies développées et mises en œuvre par l'ANQ en matière d'utilisation des réseaux sociaux. - S'enquérir des pratiques du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière d'utilisation des réseaux sociaux. - Présenter l'expertise québécoise en matière d'évaluation d'impacts sur la santé des politiques publiques.
COMMENTAIRES/CONCLUSIONS	- Les échanges engagés au cours de la séance de travail portant sur l'actualité politique et parlementaire ont permis aux députés du Québec et de la Fédération Wallonie-Bruxelles de présenter et de mettre en contexte les travaux parlementaires effectués dans leur Parlement respectif, ainsi que les débats politiques marquants ayant eu cours depuis la 22^e session du Comité mixte (Bruxelles, octobre 2011). - En outre, la présentation des conclusions et suites de la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité a suscité l'intérêt des parlementaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles et a donné lieu à des échanges sur le sujet. - La délégation québécoise a par ailleurs fait état des principaux projets de loi étudiés par l'ANQ depuis les élections législatives du 4 septembre 2012 et le début de la 40^e législature.

**COMMENTAIRES/CONCLUSIONS
(SUITE)**

- De plus, cette séance de travail a été l'occasion pour le Comité mixte de recevoir et d'entendre le ministre québécois des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur, M. Jean-François Lisée, et le ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, M. Ruddy Demotte, qui était de passage au Québec. Le ministre Lisée et le ministre-président Demotte ont présenté aux membres du Comité mixte leur vision commune et leurs aspirations en ce qui a trait à la coopération entre les deux gouvernements.
- La séance de travail portant sur la communication des parlements par le truchement des réseaux sociaux a permis à la délégation parlementaire québécoise, accompagnée du directeur des communications et des programmes éducatifs de l'ANQ, de faire état des stratégies mises de l'avant par l'ANQ afin d'orchestrer sa présence dans les médias sociaux. Dans la foulée de cette séance, les documents produits par l'ANQ afin d'encadrer cette présence dans les médias sociaux ont été transmis aux services administratifs du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles à titre de référence.
- La séance de travail portant sur l'enseignement supérieur, et plus spécifiquement sur les questions de financement et d'accès, a donné lieu à des échanges à propos des défis que doivent relever les deux sociétés. Les discussions ont permis de dégager des objectifs communs et de réitérer le rôle fondamental que doit jouer l'État en ces matières.
- Les députés prenant part au Comité mixte ont également pu profiter d'une rencontre de travail avec le président du Comité sur le financement des universités de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) et professeur à la TELUQ, M. Michel Umbriaco, qui a présenté, entre autres choses, son analyse et ses recommandations en ce qui a trait au financement des universités. Les parlementaires ont pu discuter des positions de la FQPPU sur cet enjeu avec le professeur Umbriaco.
- Toujours sur le thème de l'enseignement supérieur, les membres du Comité mixte ont eu l'occasion de se rendre à l'Université Laval où ils ont été reçus par le recteur, M. Denis Brière, qui leur a présenté les défis que doit relever son institution en matière de financement et d'accès, ainsi que sa vision pour l'avenir de l'Université Laval.
- Par ailleurs, profitant de ce passage sur le campus de l'Université Laval, les députés du Québec et de la Fédération Wallonie-Bruxelles se sont rendus à la Faculté des sciences sociales afin de rencontrer le directeur exécutif de la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires, à laquelle collabore l'ANQ. Le directeur exécutif de la Chaire et le doyen de la Faculté des sciences sociales ont profité de cette occasion pour présenter les travaux de la Chaire et décrire les liens qu'entretient celle-ci avec l'ANQ.

**COMMENTAIRES/CONCLUSIONS
(SUITE)**

- Enfin, souhaitant effectuer un suivi de la 22^e session du Comité mixte (Bruxelles, octobre 2011), laquelle avait été l'occasion de discuter d'évaluation d'impact sur la santé des politiques publiques, les membres du Comité mixte ont rencontré des experts de l'Institut national de Santé publique du Québec (INSPQ), qui leur ont présenté le programme québécois d'évaluation d'impact sur la santé des politiques publiques, et explicité le rôle de premier plan qu'y joue l'INSPQ.
- Au sortir des travaux de cette 23^e session, les membres du Comité mixte ont, comme de coutume, adopté des résolutions. Celles-ci comprennent des recommandations destinées à leur gouvernement respectif en matière d'enseignement supérieur, de même qu'un engagement à s'informer mutuellement de toute nouvelle stratégie ou initiative novatrice mise en œuvre par leur institution qui viserait à perfectionner l'utilisation des diverses plateformes Web.

COÛT

Total

15 297,00 \$



8^e RÉUNION ANNUELLE
ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC/SÉNAT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Fiche synthèse

ACTIVITÉ	- Activité de la Délégation pour les relations avec le Sénat de la République française (DANRSF) - Paris (France) - 26 juin au 2 juillet 2013
PARTICIPANTS	Délégation québécoise - M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ) - M^{me} Jeannine Richard, députée des Îles-de-la-Madeleine et vice-présidente de la DANRSF - M. Pierre Reid, député d'Orford et vice-président de la DANRSF - M. Robert Poëti, député de Marguerite-Bourgeoys et membre de la DANRSF - M^{me} Sylvie Roy, députée d'Arthabaska - M. Mathieu Traversy, député de Terrebonne - M^{me} Johanne Whittom, directrice de cabinet du président - M^{me} Laurence Gaboury, conseillère en relations interparlementaires et internationales. Délégation française - M. Jean-Pierre Bel, président du Sénat de la République française - M. Jean-Claude Carle, sénateur de la Haute-Savoie et président du Groupe interparlementaire France-Québec - M. Jean-Marc Todeschini, sénateur de la Moselle et vice-président du Groupe interparlementaire - M. Rémy Pointereau, sénateur du Cher et vice-président du Groupe interparlementaire - M. Jacques Legendre, sénateur du Nord - M. Ambroise Dupont, sénateur du Calvados - M. Marc Daunis, sénateur des Alpes-Maritimes - M. Jean-Claude Gaudin, sénateur des Bouches-du-Rhône - M. Michel Houel, sénateur de la Seine-et-Marne - M^{me} Anne-Laure Saint-Dizier, secrétaire exécutive du Groupe interparlementaire.
CONTEXTE	- En vertu du protocole d'accord entre le Sénat de la République française et l'ANQ, signé en 2003, des réunions regroupant les élus de ces deux institutions se tiennent annuellement, en alternance au Québec et en France.

CONTEXTE (SUITE)

- La DANRSF est compétente pour les relations que l'ANQ entretient avec la Chambre haute du Parlement français, alors que le Groupe interparlementaire France-Québec coordonne les relations que le Sénat maintient avec les députés québécois.
- L'ANQ reçoit par ailleurs de façon ponctuelle des délégations de sénateurs français en mission d'études au Québec et désirant échanger avec les élus de l'ANQ sur des sujets relevant de leurs compétences.
- La dernière réunion annuelle a eu lieu à Québec, du 20 au 24 mars 2012. Les parlementaires y ont discuté de la gestion forestière et de la formation professionnelle et technique.

THÈMES

- La conservation du patrimoine
- Les créneaux d'excellence ruraux
- La formation professionnelle.

OBJECTIFS ET ENJEUX

- Dans le cadre de visites de terrain et d'entretiens avec des intervenants, s'enquérir de l'expérience française en matière de gestion du patrimoine culturel et naturel.
- Présenter la législation québécoise en matière de conservation du patrimoine et faire état des stratégies développées pour mettre en valeur ce patrimoine, qu'il soit culturel ou naturel.
- Faire connaître, par des rencontres de travail, les enjeux et les défis liés au développement des créneaux d'excellence au Québec, notamment dans le secteur rural.
- Présenter les initiatives québécoises dans la promotion des créneaux d'excellence, notamment via le programme d'Action concertée de coopération régionale de développement (ACCORD).

COMMENTAIRES/CONCLUSION

- Les rencontres, visites et entretiens inscrits au programme de cette mission ont permis aux députés de l'ANQ de s'enquérir de l'expérience française et des initiatives intéressantes mises de l'avant par la France dans les domaines à l'étude et de présenter les stratégies originales du Québec en ces matières.
- Dans le cadre des séances de travail et des entretiens qui ont porté sur la conservation du patrimoine, les parlementaires québécois ont esquissé le panorama du patrimoine culturel au Québec. La délégation de l'ANQ a également saisi l'occasion pour faire valoir auprès de leurs homologues les principales stratégies de sauvegarde, de mise en valeur et de transmission du patrimoine culturel et religieux mises en place par le Québec.

**COMMENTAIRES/CONCLUSION
(SUITE)**

- À leur tour, les sénateurs français ont brossé le portrait actuel du patrimoine culturel et naturel en France et ont abordé les différents enjeux et défis en cette matière, notamment en ce qui a trait au financement du patrimoine et au principe de transférabilité des monuments appartenant à l'État aux collectivités territoriales, auquel fait écho la proposition de loi relative à la politique nationale du patrimoine de l'État.
- Les députés québécois ont, en outre, eu l'occasion de s'entretenir avec des représentants du ministère de la Culture et de la Communication de même qu'avec le président de la Fédération Patrimoine-Environnement, un organisme regroupant les associations qui se consacrent à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine bâti et de l'environnement.
- Lors des échanges engagés au cours des séances de travail consacrées aux créneaux d'excellence ruraux, la délégation québécoise a, d'une part, dressé le portrait des créneaux d'excellence au Québec. D'autre part, elle a présenté à ses homologues français les initiatives mises de l'avant dans le but de soutenir et de promouvoir les créneaux d'excellence québécois.
- Souhaitant élargir la réflexion sur les créneaux d'excellence, les sénateurs français ont, pour leur part, abordé le thème des pôles de compétitivité, en dressant le bilan de la politique industrielle et de son impact sur l'aménagement du territoire et en évoquant les perspectives à long terme du dispositif des pôles de compétitivité. Les parlementaires ont également pu échanger sur la politique française des créneaux d'excellence ruraux, notamment avec des responsables de la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR) qui a pour mission de coordonner les politiques d'aménagement du territoire de l'État dans une optique de développement durable.
- Dans le cadre d'une rencontre de travail avec des représentants du Mouvement des entreprises de France (MEDEF), les membres de la délégation ont discuté de la loi française portant sur la sécurisation des parcours professionnels et des récentes réformes relatives à la formation professionnelle qui ont cours en France. Cette rencontre a permis de faire un suivi du thème de la formation professionnelle qui avait été abordé lors de la 7^e réunion de la DANRSF à Québec, en avril 2012.
- Dans la foulée de ces rencontres, les parlementaires se sont rendus à Metz (Lorraine) où ils ont été reçus par le maire afin d'aborder le thème de la protection du patrimoine dans une optique régionale.

**COMMENTAIRES/CONCLUSION
(SUITE)**

- Profitant de son passage à Metz, la délégation québécoise a tenu une rencontre de travail avec des chercheurs du pôle de compétitivité Matérialia. Cette réunion a été l'occasion pour les députés québécois de mieux appréhender les différents aspects de la politique d'innovation et de s'enquérir des mesures instaurées afin de favoriser le développement de la recherche appliquée et son arrimage à la recherche fondamentale, vecteurs essentiels du développement des pôles de compétitivité et des créneaux d'excellence.
- La portion de la mission qui s'est déroulée dans la région de Marseille-Provence a été l'occasion pour les parlementaires québécois de rencontrer des représentants régionaux. Ces derniers ont attiré l'attention des députés sur les initiatives régionales mises de l'avant dans le but de veiller à la protection et à la valorisation du patrimoine culturel de la région, notamment en mettant en valeur les différents patrimoines, en consolidant le maillage des équipements collectifs et en favorisant l'émergence d'espaces culturels de proximité.
- Par l'étude des thèmes identifiés et dans le cadre de diverses rencontres avec certaines personnalités politiques françaises, la délégation québécoise a approfondi sa connaissance de l'organisation politique et administrative française et a contribué à renforcer la collaboration franco-québécoise en promouvant les expériences novatrices et les particularités du Québec sur des enjeux variés.
- En plus de concourir au renforcement accru des liens qui unissent l'ANQ et le Sénat français, les échanges de vues et d'expériences ont permis aux parlementaires d'établir bon nombre de parallèles entre les défis auxquels les sociétés française et québécoise sont confrontées.

COÛT

- Per diem et autres frais	5 166,72 \$
- Transport	10 444,49 \$
Total	15 611,21 \$



MISSION AUPRÈS DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES

Fiche synthèse

ACTIVITÉ	- Activité de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec les institutions européennes (DANRIE) - Bruxelles (Belgique) - 10 au 14 février 2014
PARTICIPANTS	- M^{me} Suzanne Proulx, députée de Sainte-Rose et membre de la DANRIE - M. Pierre Arcand, député de Mont-Royal et membre de la DANRIE - M^{me} Laurence Gaboury, secrétaire administrative de la DANRIE.
CONTEXTE	- L'Assemblée nationale du Québec (ANQ) entretient des relations régulières avec diverses institutions européennes depuis plusieurs années, dans le cadre des activités de la DANRIE. - La DANRIE a pour mandat de maintenir et de renforcer l'efficacité de l'ANQ en s'inspirant des bonnes pratiques des diverses institutions parlementaires et consultatives européennes. Elle vise également à assurer le rayonnement de l'ANQ auprès d'acteurs européens et à faire connaître la société québécoise de même que ses institutions. - Dans le cadre de cette mission, la délégation a tenu des rencontres au Parlement européen, organe législatif de l'Union européenne (UE) élu au suffrage universel, ainsi qu'au Comité des régions, instance de l'UE qui promeut la reconnaissance accrue du rôle des entités régionales et locales dans des domaines tels que la cohésion sociale, le développement durable, la culture et le dialogue interculturel. - L'ANQ reçoit par ailleurs, de façon ponctuelle, des délégations d'eurodéputés en mission d'étude au Québec et désirant échanger avec les élus de l'ANQ sur des sujets relevant de leurs compétences.
THÈMES	- L'immigration et l'intégration des immigrants - La corruption et l'évasion fiscale
OBJECTIFS ET ENJEUX	- Améliorer la compréhension des parlementaires sur la teneur des débats en Europe à propos des thèmes évoqués ci-dessus et s'enquérir des initiatives novatrices et originales privilégiées par l'UE. - Appréhender les récents enjeux de l'actualité politique et parlementaire en Europe avec lesquelles doivent composer les parlementaires européens.

OBJECTIFS ET ENJEUX (SUITE)

- Approfondir nos connaissances sur l'UE, sa structure et son mode de fonctionnement.
- Faire valoir auprès des institutions et des élus européens l'expérience du Québec relativement aux thèmes identifiés pour cette mission et explorer d'éventuelles pistes de collaboration.

COMMENTAIRES ET CONCLUSIONS

- Les députés de l'ANQ ont eu l'occasion de s'entretenir avec des eurodéputés membres de la Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures. Ces rencontres leur ont permis de s'enquérir des défis rencontrés par l'UE en matière d'immigration intra-européenne et d'intégration des nouveaux migrants provenant des pays tiers, en plus de comparer les initiatives privilégiées par le Québec et l'UE pour répondre aux défis posés en la matière.
- Les membres de la DANRIE ont également rencontré des eurodéputés membres de la Commission des affaires économiques et monétaires. Les échanges ont permis aux députés de l'ANQ de s'enquérir de l'état actuel du problème que constitue la fraude fiscale en Europe et de discuter des plus récentes mesures adoptées par le Parlement européen pour lutter contre les délits financiers. Les parlementaires québécois ont également fait état des débats et des stratégies originales mises en place par le Québec en cette matière.
- Dans le cadre de rencontres avec les membres de la Délégation du Parlement européen pour les relations avec le Canada, les députés québécois ont fait état des grands dossiers d'actualité au Québec et ont fait valoir la position du Québec dans le cadre des négociations commerciales qui ont cours entre le Canada et l'UE. Les députés ont également pu s'enquérir des débats qui ont lieu actuellement au sein du Parlement européen et des priorités de la Délégation relativement à la poursuite et au renforcement des relations avec le Canada.
- En outre, les députés ont assisté à la réunion de la Commission du droit de la femme et de l'égalité des genres du Parlement européen. La délégation a pu y entendre des experts issus d'organisations internationales et de centres de recherche à propos de l'apport des femmes dans les processus de paix. Ils ont saisi cette occasion pour faire le suivi sur les initiatives en matière de genres ayant été abordés lors de la mission de la DANRIE, en mars 2011.
- Dans le cadre d'une visite au Comité des régions, les parlementaires ont assisté à la réunion de la Commission de l'environnement, des changements climatiques et de l'énergie. Au cours de cette réunion, le Commissaire européen chargé de l'environnement a été auditionné sur l'initiative intitulée « Let's clean up Europe! » et sur le programme politique de 2014 relatif à une économie circulaire, à l'efficacité des ressources et à la politique en matière de déchets.

**COMMENTAIRES ET
CONCLUSIONS (SUITE)**

- Les membres de la DANRIE ont pris part à une rencontre avec le conseiller du secrétaire général du Comité des régions de l'Union européenne. Cette rencontre a permis aux députés de l'ANQ d'identifier certaines pistes de collaboration éventuelles entre les deux institutions, notamment en matière de coopération interrégionale et de promotion de la participation citoyenne.
- Dans le cadre d'une rencontre de travail à l'*Office de lutte anti-fraude européen* (OLAF), les députés ont discuté des grands enjeux européens liés à la fraude et à l'évasion fiscale ainsi que des initiatives privilégiées par l'UE pour protéger l'intégrité de ses institutions. L'OLAF est un service d'investigation interinstitutionnelle de l'UE qui appuie le Parlement européen dans l'élaboration de politiques pour contrer la fraude fiscale.
- Souhaitant enrichir les discussions portant sur l'immigration, les députés ont été reçus au *Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme*, un organisme public belge indépendant qui a pour but, notamment, de veiller au respect des droits fondamentaux des immigrants et d'informer les pouvoirs publics sur la nature et l'ampleur des flux migratoires. Les parlementaires ont pu discuter avec les responsables de l'organisme sur les enjeux sociopolitiques et économiques liés à l'intégration des immigrants en Belgique, dans le contexte communautaire européen. Les députés ont pour leur part présenté l'expérience québécoise en matière d'immigration et les initiatives gouvernementales mises en place en matière d'intégration. Cette rencontre a permis aux élus québécois de dresser certains parallèles et de mieux saisir la complexité migratoire de l'UE.
- Par l'étude des thèmes identifiés et dans le cadre de diverses rencontres avec certaines personnalités politiques européennes, la délégation québécoise a approfondi sa connaissance de l'organisation politique et administrative de l'UE, particulièrement le Parlement européen, et a contribué à promouvoir les expériences novatrices et les particularités du Québec sur les enjeux abordés.
- En plus de participer au rayonnement de l'ANQ, les échanges tenus dans le cadre de cette mission ont permis d'identifier des thèmes d'intérêt commun et ont concouru à établir les bases d'une collaboration accrue entre les institutions européennes et l'ANQ.

COÛT

- Per diem et autres frais	7 282,25 \$
- Transport	4 103,73 \$
Total	11 385,98 \$



17^e SESSION PLÉNIÈRE DE LA CONFÉRENCE DES ASSEMBLÉES LÉGISLATIVES RÉGIONALES EUROPÉENNES

Fiche synthèse

ACTIVITÉ	- Activité de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec les institutions européennes (DANRIE) - Bruxelles (Belgique) - 20 au 22 octobre 2013
PARTICIPANTES	- M^{me} Carole Poirier, vice-présidente de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ) - M^{me} Catherine Durepos, responsable du Service des affaires bilatérales, européennes et du Commonwealth.
CONTEXTE	- La Conférence des assemblées législatives régionales européennes (CALRE) est une organisation regroupant les présidents des parlements régionaux à pouvoir législatif de l'Union européenne (UE) (74 régions représentant plus de 200 millions de personnes). - Plus précisément, la CALRE rassemble : • les parlements des communautés autonomes de l'Espagne; • les conseils régionaux de l'Italie; • les parlements des Länder de l'Autriche et de l'Allemagne; • les assemblées des régions et communautés de la Belgique; • le Parlement autonome d'Åland (Finlande); • les assemblées régionales des Açores et de Madère (Portugal); • les assemblées de l'Écosse, du Pays de Galles et de l'Irlande du Nord (Royaume-Uni). - Plusieurs membres de la CALRE sont des partenaires de l'ANQ au niveau bilatéral, tels que les parlements de la Bavière, de la Catalogne, de la Wallonie et de la Fédération Wallonie – Bruxelles. - Les objectifs de la CALRE s'articulent principalement autour de la volonté d'une plus grande reconnaissance des parlements régionaux dans le processus d'intégration européenne afin de garantir le principe de subsidiarité des régions au sein de l'UE.

CONTEXTE (SUITE)

- La CALRE est composée de trois organes principaux : la présidence, le comité permanent et l'Assemblée plénière. Cette dernière réunit les présidents des parlements membres sur une base annuelle afin de faire le point sur le travail réalisé au cours de l'année, d'adopter une déclaration institutionnelle et d'élire un nouveau président.
- Il s'agit de la quatrième participation de l'ANQ aux sessions plénières de la CALRE, après celles de Venise (Vénétie) en 2006, de L'Aquila (Abruzzes) en 2011 et de Mérida (Estrémadure) en 2012.

THÈMES

- La cyberdémocratie
- La démocratie régionale
- La cohésion entre zones rurales et zones urbaines
- Le fédéralisme fiscal
- Le principe de subsidiarité
- L'équité et l'égalité des genres.

OBJECTIFS ET ENJEUX

- Approfondir nos connaissances sur la CALRE, sur son mode de fonctionnement ainsi que sur les thématiques qu'elle aborde.
- Poursuivre l'évaluation de la pertinence d'un renforcement des relations entre l'ANQ et la CALRE.
- Renforcer les relations bilatérales de l'ANQ avec ses partenaires institutionnels et développer son réseau auprès des acteurs de la politique régionale européenne.
- S'enquérir des réalités politiques et parlementaires avec lesquelles doivent composer les élus régionaux européens.
- Contribuer au rayonnement institutionnel de l'ANQ auprès de régions européennes à pouvoir législatif et de leurs parlementaires.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS

- La participation de l'ANQ à cette assemblée plénière de la CALRE a permis de mieux appréhender les préoccupations des législateurs régionaux de l'UE en plus d'approfondir sa compréhension du fonctionnement et des enjeux de cette organisation.
- La participante québécoise a notamment pu prendre la mesure des défis qui se posent aux parlements des régions européennes, entre autres, en matière d'adaptation aux directives de l'UE, de participation citoyenne de même que de présence des femmes dans les assemblées législatives régionales. À cet égard, elle a assisté à une présentation sur les variations régionales de la proportion de femmes dans les parlements et sur les initiatives de certains de ceux-ci pour rehausser leur présence.

**COMMENTAIRES/CONCLUSIONS
(SUITE)**

- Cette troisième participation consécutive à l'assemblée plénière de la CALRE aura de plus donné l'occasion à l'ANQ d'entretenir et d'élargir son réseau de contacts, tant avec les assemblées législatives régionales européennes qui font partie de ses partenaires bilatéraux institutionnels, qu'avec d'autres parlements avec lesquels elle ne maintient pas de liens dans le cadre habituel de ses relations interparlementaires.
- Elle aura par ailleurs été l'occasion de faire la promotion, auprès de certains participants, du Séminaire interparlementaire sur le 20^e anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, dont l'ANQ sera l'hôte, en janvier 2014.

COÛT

- Per diem et autres frais 2 646,09 \$
- Transport 2 817,64 \$

Total 5 463,73 \$



2^e SESSION DE LA COMMISSION PERMANENTE INTERPARLEMENTAIRE MAROC-QUÉBEC

Fiche synthèse

ACTIVITÉ

- Activité de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec le Maroc (DANRM)
- Québec (Québec)
- 16 au 21 février 2014

PARTICIPANTS

Délégation québécoise

- M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ)
- M. Claude Cousineau, vice-président de l'ANQ
- M. Irvin Pelletier, député de Rimouski et vice-président de la DANRM
- M^{me} Maryse Gaudreau, députée de Hull et vice-présidente de la DANRM
- M^{me} Sylvie Roy, députée d'Arthabaska
- M^{me} Fatima Houda-Pepin, députée de La Pinière
- M^{me} Diane Gadoury-Hamelin, députée de Masson
- M^{me} Denise Beaudoin, députée de Mirabel
- M. Michel Bonsaint, secrétaire général de l'ANQ
- M^{me} Catherine Durepos, directrice de cabinet du président
- M^{me} Émilie Bevan, conseillère en relations interparlementaires et internationales
- M^{me} Catherine Vachon, conseillère en protocole.

Délégation marocaine

- M. Karim Ghellab, président de la Chambre des représentants du Royaume du Maroc
- M^{me} Sabah Boucham, députée du Groupe Justice et Développement
- M. Said Dor, député du Groupe Istiqlalien de l'Unité et de l'Égalitarisme
- M. Chafik Rachadi, député du Groupe Rassemblement national des Indépendants
- M. Samir Belfkih, député du Groupe Authenticité et Modernité
- M. Rachid Hamouni, député du Groupe Union socialiste des forces populaires
- M. Adil Essoubai, député du Groupe Mouissance
- M^{me} Sabah El Mansouri, députée du Groupe Union constitutionnelle
- M. Bouaza Roukbi, député du Groupe Progrès démocratique
- M. Azzeddine Chraïbi, chef de cabinet du président
- M. Mohammed Alaoui Belrhiti, conseiller diplomatique du président
- M. Mohamed Najib Aoulad Ben Embarek, chef de service des relations bilatérales et partenariat.

CONTEXTE

- La Chambre des représentants du Royaume du Maroc est un partenaire de coopération de l'ANQ depuis 2003.
- En août 2011, les présidents des deux assemblées procédaient à la signature d'une entente formelle de coopération entre les deux institutions. Elle a pour objet de consolider le dialogue parlementaire entre les deux institutions et de développer des actions de coopération parlementaire et administrative.
- En mai 2012, les présidents des deux chambres consolidaient cette coopération par la signature d'une entente instituant la *Commission permanente interparlementaire Maroc-Québec*.
- Cette Commission a pour objectif de servir de tribune aux élus marocains et québécois afin d'échanger sur des thèmes portant sur la conduite des travaux parlementaires et le fonctionnement des parlements.
- Ce faisant, la Commission vise à favoriser le renforcement des capacités des parlementaires et fonctionnaires.
- La Commission est habilitée à faire des recommandations visant le développement et le renforcement des institutions parlementaires de même que des liens socio-économiques et culturels entre les deux États.
- Elle est composée de délégations de députés marocains et québécois qui reflètent l'équilibre des différentes formations politiques représentées au sein des deux institutions. La Commission se réunit annuellement, par alternance, au Québec et au Maroc.

THÈMES

- Traitement des pétitions
- Communication et médias sociaux
- Accueil et formation des nouveaux députés
- Actualité parlementaire et politique au Québec et au Maroc
- Bilan des travaux de la Commission et perspectives d'avenir.

OBJECTIFS ET ENJEUX

- Présenter les mécanismes que le Québec a mis en œuvre en matière de traitement des pétitions et des suivis qui sont donnés à celles-ci par l'ANQ.
- Présenter la Direction des communications et faire connaître les communications de l'ANQ ainsi que les politiques qui encadrent l'utilisation des médias sociaux.
- Faire connaître les politiques et mécanismes qui ont été mis en place par l'ANQ dans le cadre de l'accueil et la formation des nouveaux députés.
- Présenter l'actualité parlementaire et politique du Québec.
- S'enquérir de l'actualité politique et parlementaire marocaine.
- Contribuer au rayonnement de l'ANQ sur la scène internationale ainsi qu'à la promotion de la démocratie parlementaire.
- Assurer le positionnement de l'ANQ en tant qu'acteur de premier plan du renforcement institutionnel des parlements de la Francophonie.
- Contribuer au renforcement de liens entre le Maroc et le Québec.
- Établir les objectifs et les paramètres des prochaines activités qui se dérouleront dans le cadre de la Commission.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS

- La deuxième session de la Commission permanente interparlementaire Maroc-Québec a été l'occasion pour la délégation québécoise de présenter les mécanismes et les processus propres à l'ANQ en matière de traitement des pétitions. Les échanges ont porté sur les étapes de cheminement d'une pétition à l'ANQ et sur le rôle des députés quant aux dépôts des pétitions.
- Les nouvelles dispositions de la Constitution marocaine adoptée en 2011 permettent désormais aux citoyens marocains de présenter des pétitions.
- Le sujet revêt donc un intérêt particulier pour les parlementaires marocains qui ont amorcé des changements législatifs concernant le traitement des pétitions à la Chambre des représentants.
- Une séance de travail portant sur les communications et l'utilisation des médias sociaux a permis de faire connaître à la délégation marocaine les politiques de l'ANQ en matière de communications et la manière avec laquelle la Direction des communications de l'ANQ encadre l'utilisation des médias sociaux. Ce fut l'occasion d'échanger, notamment, sur l'impact des médias sociaux et comment ces outils peuvent accroître la participation citoyenne.
- Lors de la troisième séance de travail, les parlementaires québécois ont présenté à leurs homologues marocains les services offerts par l'ANQ dans le cadre de l'accueil et la formation des nouveaux députés.
- En plus des séances de travail, la délégation marocaine a visité la Bibliothèque de l'ANQ en compagnie du directeur général des affaires institutionnelles et de la Bibliothèque. À cette occasion, les parlementaires ont reçu une formation sur le fonctionnement des divers services de la Bibliothèque, dont celui de la référence et de la recherche.
- Les échanges qui ont eu cours durant les travaux et aux divers repas officiels ont permis aux membres de la délégation québécoise d'approfondir leur réflexion sur certains aspects du fonctionnement de l'ANQ et d'acquérir des connaissances sur le fonctionnement du Parlement marocain.
- À l'issue des travaux, il a été convenu que le traitement des pétitions, les communications et les médias sociaux de même que l'accueil et la formation des nouveaux députés seront à nouveau abordés lors des prochains échanges de la Commission.
- Il a également été convenu de conserver le thème des jeunes et du Parlement, abordé lors de la première session de la Commission.

COÛT**Total****21 424,00 \$**



COMMÉMORATION DU 50^E ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DU PARLEMENT DU MAROC

Fiche synthèse

ACTIVITÉ	- Activité de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec le Maroc (DANRM) - Rabat (Maroc) - 25 novembre 2013
PARTICIPANT	- M^{me} Fatima Houda-Pepin, députée de La Pinière et vice-présidente de la DANRM.
CONTEXTE	- La Chambre des représentants du Royaume du Maroc est un partenaire de coopération de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ) depuis 2003. - En août 2011, les présidents des deux assemblées procédaient à la signature d'une entente formelle de coopération. Elle a pour objet de consolider le dialogue parlementaire entre les deux institutions et de développer des actions de coopération parlementaire et administrative. - En mai 2012, les présidents des deux chambres consolidaient cette coopération par la signature d'une entente instituant la <i>Commission permanente interparlementaire Maroc-Québec</i>. - Conséquence de cette étroite collaboration entre les deux assemblées législatives, les présidents des deux chambres du Parlement marocain ont invité le président de l'ANQ à prendre part au colloque international organisé à l'occasion du 50^e anniversaire de la fondation du Parlement ainsi qu'à intervenir lors de la séance d'ouverture de cette commémoration. - Le président de l'ANQ a délégué la députée de La Pinière et vice-présidente de la DANRM afin de le représenter personnellement à ce colloque.
THÈMES	- Le bilan de 50 ans de travail parlementaire au Maroc - Conditions pour le développement de l'activité parlementaire à la lumière des expériences parlementaires.
OBJECTIFS ET ENJEUX	- Représenter l'Assemblée nationale à l'occasion des célébrations du 50^e anniversaire de la fondation du Parlement du Maroc. - S'enquérir de l'actualité politique et parlementaire marocaine. - Contribuer au renforcement des liens entre le Maroc et le Québec.

- COMMENTAIRES/CONCLUSIONS**
- La représentante de l'ANQ a prononcé une allocution à l'ouverture officielle des célébrations du cinquantenaire du Parlement marocain, aux côtés des présidents de la Chambre des représentants et de la Chambre des conseillers du Parlement du Maroc.
 - La députée du Québec s'est entretenue avec le président en exercice de la Chambre des représentants à propos de la situation politique au Maroc, notamment en ce qui a trait au dernier remaniement ministériel et à l'impact de celui-ci sur la nouvelle dynamique au Parlement.
 - La représentante de l'ANQ s'est également entretenue avec les anciens présidents du Parlement de 1963 à 2011, notamment M. Abedelwahed Radi, avec lequel elle avait entamé les pourparlers, dès 2006, pour la signature d'un Accord de coopération interparlementaire Maroc-Québec.
 - La vice-présidente de la Commission interparlementaire Maroc-Québec a été reçue au siège du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale par le ministre en titre, M. Salhaddine Mezouar, également président du Rassemblement national des indépendants (RNI), avec lequel elle s'est entretenue des divers aspects de la coopération entre le Québec et le Maroc. Les thèmes de l'immigration, de la coopération économique, de la Francophonie et des relations interparlementaires ont été abordés.
 - En marge de cet événement, la députée du Québec a également rencontré le chef du gouvernement marocain et s'est entretenue avec des parlementaires de différents partis politiques avec qui elle a échangé sur les relations interparlementaires Maroc-Québec et le rôle des femmes parlementaires.

COÛT¹	- Per diem et autres frais	226,00 \$
	- Transport	1 901,46 \$
	Total	2 127,46 \$

¹ Les frais d'hébergement de M^{me} Fatima Houda-Pepin ont été pris en charge par le Parlement du Maroc.



1^{re} SESSION DE LA COMMISSION PERMANENTE INTERPARLEMENTAIRE MAROC-QUÉBEC

Fiche synthèse

ACTIVITÉ

- Activité de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec le Maroc (DANRM)
- Rabat (Maroc)
- 16 au 20 juin 2013

PARTICIPANTS

Délégation québécoise

- M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ)
- M. Claude Cousineau, vice-président de l'ANQ et membre de la DANRM
- M. Irvin Pelletier, député de Rimouski et vice-président de la DANRM
- M^{me} Fatima Houda-Pepin, députée de La Pinière et vice-présidente de la DANRM
- M^{me} Maryse Gaudreault, députée de Hull et membre de la DANRM
- M^{me} Diane Gadoury-Hamelin, députée de Masson
- M^{me} Denise Beaudoin, députée de Mirabel
- M^{me} Catherine Durepos, responsable du Service des affaires bilatérales, européennes et du Commonwealth.

Délégation marocaine

- M. Karim Ghellab, président de la Chambre des représentants du Royaume du Maroc
- M^{me} Sabah Boucham, députée
- M. Nourdin Moudian, député
- M. Chafik Rachadi, député
- M. Samir Belfkih, député
- M. Ahmed El Mehdi Mezouari, député
- M. Adil Essoubai, député
- M^{me} Sabah El Mansouri, députée
- M. Bouaza Roukbi, député
- M. Azzedine Chraïbi, chef de cabinet du président
- M. Mohammed Alaoui, conseiller diplomatique
- M. Najib Embarek, chef du Service des relations bilatérales.

CONTEXTE

- La Chambre des représentants du Royaume du Maroc est un partenaire de coopération de l'ANQ depuis 2003.
- En août 2011, les présidents des deux assemblées procédaient à la signature d'une entente formelle de coopération entre les deux assemblées. Elle a pour objet de consolider le dialogue parlementaire entre les deux institutions et de développer des actions de coopération parlementaire et administrative.
- En mai 2012, les présidents des deux chambres consolidaient cette coopération par la signature d'une entente instituant la *Commission permanente interparlementaire Maroc-Québec (CPIMQ)*.
- Cette Commission a pour objectif de servir de tribune aux élus marocains et québécois afin d'échanger sur des thèmes portant sur la conduite des travaux parlementaires et le fonctionnement des parlements.
- Ce faisant, la Commission vise à favoriser le renforcement des capacités des parlementaires et des fonctionnaires.
- La Commission est habilitée à faire des recommandations visant le développement et le renforcement des institutions parlementaires de même que des liens socio-économiques et culturels entre les deux États.
- Elle est composée de délégations de députés marocains et québécois qui reflètent l'équilibre des différentes formations politiques représentées au sein des deux institutions. La Commission se réunit annuellement, par alternance au Québec et au Maroc.
- Il s'agissait de la session inaugurale de cette Commission et les thèmes abordés ont été proposés par la partie marocaine.
- L'intérêt de la partie marocaine à s'enquérir des expériences québécoises sur les thèmes convenus prend principalement sa source dans les dispositions de la nouvelle Constitution marocaine adoptée en 2011. En effet, celle-ci comprend des dispositions relatives à la nécessité de prise en compte des intérêts des citoyens, notamment par l'association des acteurs sociaux à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques (art. 13), par la possibilité pour les citoyens de présenter des propositions législatives (art. 14), et par la présentation des pétitions aux pouvoirs publics (art. 15). Les députés marocains sont actuellement au cœur d'un processus d'élaboration de lois organiques destinées à enchâsser ces dispositions dans un cadre juridique marocain. Par ailleurs, la Chambre des représentants du Maroc a adopté à la fin de 2012 un plan stratégique pour la mise à niveau et le développement de son action en vue de se conformer aux dispositions de la Constitution de 2011.

THÈMES

- La participation des citoyens aux travaux parlementaires
- Les jeunes et le Parlement.

OBJECTIFS ET ENJEUX

- Présenter les outils et les mécanismes que le Québec a mis en œuvre en matière de renforcement de la participation des citoyens aux travaux parlementaires, en particulier ceux des commissions.
- Échanger avec les parlementaires marocains sur les enjeux de la sensibilisation et de la participation des jeunes aux travaux et activités du Parlement.
- Établir les objectifs et les paramètres des prochaines activités qui se dérouleront dans le cadre de la Commission.
- Contribuer au rayonnement de l'ANQ sur la scène internationale, ainsi qu'à la promotion de la démocratie parlementaire.
- Assurer le positionnement de l'ANQ en tant qu'acteur de premier plan du renforcement institutionnel des parlements de la Francophonie.
- S'enquérir de l'actualité politique et parlementaire marocaine.
- Contribuer au renforcement de liens entre le Maroc et le Québec.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS

- Cette première session de travaux a été l'occasion pour la délégation québécoise de présenter les mécanismes et les processus propres à l'ANQ, qui permettent aux citoyens de prendre part au travail législatif et de faire entendre leurs différents points de vue. Les députés québécois ont donc présenté en détail les principales étapes de réalisation, les particularités et les bénéfices des consultations menées en commission parlementaire, en l'occurrence les consultations générales, particulières et en ligne.
- Ils ont également échangé avec leurs homologues marocains sur la façon dont les technologies de l'information et des communications peuvent constituer une voie intéressante pour améliorer et accroître la participation des citoyens aux travaux parlementaires. C'est dans ce contexte que les députés québécois ont expliqué, notamment, en quoi consiste le traitement des pétitions et des commentaires en ligne soumis à l'ANQ par les citoyens.
- En outre, la séance de travail portant sur les jeunes et le Parlement a permis aux députés québécois de faire connaître les outils mis en place par l'ANQ pour rejoindre les jeunes et les sensibiliser au travail de législateur. Ils ont, entre autres choses, informé leurs homologues des différentes étapes et particularités de l'organisation de simulations parlementaires.
- Dans un souci d'apprentissage mutuel, ces séances de travail ont été l'occasion pour les membres de la délégation québécoise d'enrichir leur réflexion et leur évaluation des façons de faire propres à l'ANQ, à la lumière des développements qui ont lieu au sein de la Chambre des représentants du Maroc et des chantiers législatifs en cours.

- COMMENTAIRES/CONCLUSIONS**
- Cette mission à Rabat a, en outre, été l'occasion pour la délégation québécoise de participer à des entretiens avec plusieurs acteurs gouvernementaux ou parlementaires marocains, permettant ainsi des éclairages multiples et complémentaires sur la société marocaine et les enjeux qui lui sont propres. Ainsi, les personnalités suivantes ont été rencontrées:
 - le président de la Chambre des représentants;
 - le président de la Chambre des conseillers;
 - le président et les membres du bureau de la Commission des affaires étrangères, des affaires islamiques et des Marocains à l'étranger;
 - des présidents de groupes parlementaires;
 - le ministre d'État;
 - le ministre délégué aux Affaires étrangères;
 - le ministre de l'Éducation nationale;
 - le président du Conseil national des droits de l'Homme.
 - De plus, la délégation québécoise a tenu une séance de travail avec des femmes parlementaires marocaines, laquelle a permis des échanges de vues sur la condition féminine au Maroc et la place des femmes en politique et dans les sphères de pouvoirs, tant au Maroc qu'au Québec.
 - À l'issue de la session, la délégation marocaine s'est montrée très satisfaite à l'égard des informations recueillies. Ces dernières pourront leur être utiles dans la mise en œuvre des réformes parlementaires en cours et la rédaction de lois organiques. Afin de pouvoir profiter davantage de l'expertise québécoise, ils ont souhaité que l'étude des deux thèmes (la participation des citoyens aux travaux parlementaires; les jeunes et le Parlement) se poursuive dans les mois à venir. Il a donc été convenu que des échanges auraient lieu au sein de groupes de travail restreints d'ici la tenue de la 2^e session de la CPIMQ, prévue à Québec, et que les résultats de cette collaboration seraient présentés à cette occasion.

COÛT	- Per diem et autres frais	3 353,00 \$
	- Transport	15 497,76 \$
	Total	18 850,76 \$



IV^e SESSION DE L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE NOUVEAU-BRUNSWICK–QUÉBEC

Fiche synthèse

ACTIVITÉ

- Activité de l'Association parlementaire Nouveau-Brunswick–Québec (APNBQ)
- Fredericton (Nouveau-Brunswick)
- 27 au 29 septembre 2013

PARTICIPANTS

Délégation québécoise

- M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ)
- M. Sylvain Roy, député de Bonaventure et vice-président de la Section du Québec de l'APNBQ
- M. Daniel Breton, député de Sainte-Marie–Saint-Jacques
- M^{me} Francine Charbonneau, députée des Mille-Îles
- M. Jean Rousselle, député de Vimont
- M^{me} Johanne Whittom, directrice de cabinet du président
- M. Dominic Dumont, secrétaire administratif de l'APNBQ.

Délégation néo-brunswickoise

- M. Dale Graham, président de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick
- M. Carl Urquhart, vice-président de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick
- M^{me} Martine Coulombe, députée de Restigouche-la-Vallée et vice-présidente de la Section du Nouveau-Brunswick de l'APNBQ
- M. Denis Landry, député de Centre-Péninsule–Saint-Sauveur et vice-président de la Section du Nouveau-Brunswick de l'APNBQ
- M. Hédard Albert, député de Caraquet
- M. John Betts, député de Moncton-Crescent
- M. Carl Killen, député de Saint John Harbour
- M. Donald J. Forestell, greffier de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick
- M^{me} Jacynthe Landry, secrétaire administrative du cabinet du président
- M^{me} Janet Trail, secrétaire administrative de la Section du Nouveau-Brunswick de l'APNBQ.

CONTEXTE	- Il s'agit de la quatrième session de cette association parlementaire unissant l'ANQ et l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, créée en 2004.	
THÈMES	- L'actualité politique au Nouveau-Brunswick et au Québec - Les défis énergétiques des 20 prochaines années pour le Nouveau-Brunswick et le Québec - La désignation interprovinciale de la rivière Restigouche.	
OBJECTIFS ET ENJEUX	- L'APNBQ a pour objectifs généraux de développer un dialogue interparlementaire entre les deux institutions, de renforcer les liens d'amitié et de coopération entre les Néo-Brunswickois et les Québécois et de favoriser les échanges dans plusieurs domaines d'intérêt commun, dont l'économie, le commerce, la formation et la mobilité de la main-d'œuvre, le transport, les questions frontalières, l'environnement, l'éducation, la culture, le tourisme, la gestion des forêts, les pêches et l'énergie.	
COMMENTAIRES/CONCLUSIONS	- La IV^e Session de l'APNBQ a été un franc succès, les trois thèmes traités ayant suscité un vif intérêt auprès des membres des deux sections. - Elle a notamment permis des échanges constructifs sur les enjeux posés par l'approvisionnement en énergie dans les deux provinces. - Elle a également permis de s'enquérir des défis communs aux deux provinces relativement à la mise en valeur de la rivière Restigouche. - Il est prévu que la V^e Session se tienne à Québec, en 2014.	
COÛT	- Per diem et autres frais - Transport	3 372,61 \$ 4 740,03 \$
	Total	8 112,64 \$



XIX^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE ONTARIO-QUÉBEC

Fiche synthèse

ACTIVITÉ	- Section du Québec de l'Association parlementaire Ontario-Québec (APOQ) - Toronto (Ontario) - 9 au 11 mai 2013
PARTICIPANTS	Délégation québécoise - M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ) - M. Irvin Pelletier, député de Rimouski et vice-président de la Section du Québec de l'APOQ - M. Sylvain Lévesque, député de Vanier-Les Rivières et vice-président de la Section du Québec de l'APOQ - M. Ghislain Bolduc, député de Mégantic - M^{me} Johanne Whittom, directrice de cabinet du président - M^{me} Mylène Poulin, conseillère en relations interparlementaires et internationales. Délégation ontarienne - M. Dave Levac, président de l'Assemblée législative de l'Ontario - M^{me} Lisa MacLeod, députée de Nepean-Carleton et vice-présidente de la Section de l'Ontario de l'APOQ - M. Michael Prue, député de Beaches-East York et vice-président de la Section de l'Ontario de l'APOQ - M^{me} France Gélinas, députée de Nickel Belt - M. Jack MacLaren, député de Carleton-Mississippi Mills - M. Rosario Marchese, député de Trinity-Spadina - M. Rob E. Milligan, député de Northumberland-Quinte West - M^{me} Deborah Deller, greffière de l'Assemblée législative de l'Ontario et secrétaire administrative de la Section de l'Ontario de l'APOQ - M^{me} Lucie Des Rosiers, assistante de la secrétaire administrative de la Section de l'Ontario de l'APOQ.
CONTEXTE	- L'Association parlementaire Ontario-Québec (APOQ), créée en 1991, a pour objectif le développement de la coopération interparlementaire entre les deux assemblées. - Elle peut recommander aux assemblées, aux gouvernements et à divers organismes toute initiative ou mesure propre à développer une politique de coopération.

CONTEXTE (SUITE)

- Les réunions, auxquelles participent généralement des délégations dirigées par les présidents de chacune des assemblées, se tiennent en alternance entre le Québec et l'Ontario.
- La dernière Assemblée générale a eu lieu à Québec du 5 au 7 mai 2011. Les thèmes abordés ont été l'actualité politique et parlementaire de l'Ontario et du Québec, les soins de santé adaptés aux aînés et le soutien à domicile de même que la lutte contre la pauvreté.
- Le 20^e anniversaire de l'APOQ a été souligné à cette occasion.

THÈMES

- L'actualité politique et parlementaire en Ontario et au Québec
- Les perspectives d'avenir dans le secteur des transports
- Le marché de l'électricité : impact sur l'économie et l'industrie manufacturière.

OBJECTIFS ET ENJEUX

- Présenter les moments significatifs de l'actualité politique et parlementaire québécoise des derniers mois.
- S'informer mutuellement des plus récents développements et des perspectives d'avenir dans le secteur des transports en lien avec le contexte de lutte contre les changements climatiques.
- Faire connaître la position du Québec concernant la création d'un nouveau pôle économique basé sur l'électrification des transports.
- Promouvoir les avantages du marché de l'électricité au Québec et ses impacts sur l'économie et l'industrie manufacturière.
- Faire rayonner l'expertise québécoise dans le domaine des énergies renouvelables comme l'hydroélectricité.
- Renforcer les relations entre les parlementaires de l'Ontario et du Québec qui font face à des enjeux semblables dans un cadre politique similaire.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS

- Les défis liés à l'électrification des transports en commun et à la diminution de la dépendance envers le pétrole ont été évoqués lors du débat sur les perspectives d'avenir dans le secteur des transports.
- Les députés québécois ont pu s'enquérir des mesures adoptées par l'Ontario pour encourager l'électrification des transports des particuliers et des transports en commun. Ils ont également fait la promotion du projet de nouveau pôle économique pour l'électrification des transports au Québec.
- Des visites des travaux de revitalisation de la gare centrale de Toronto, Union Station, ainsi que de l'agence gouvernementale Metrolinx ont permis aux députés de se familiariser avec les enjeux entourant l'amélioration et l'accessibilité aux transports en commun dans la région du grand Toronto.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS
(SUITE)

- Les discussions sur les impacts du marché de l'électricité sur l'économie et le secteur manufacturier ont permis aux députés d'échanger sur les coûts de l'électricité, sur la nécessité de réduire l'usage du nucléaire et sur les retombées économiques de la production et de la vente d'électricité.
- Il a également été question de la loi sur l'énergie et l'économie verte de l'Ontario et des programmes d'achat d'électricité produite à partir de l'énergie solaire et d'installations éoliennes. Les députés québécois, dans le cadre de séances de travail conjointes, ont également fait connaître l'expertise du Québec dans le domaine des énergies renouvelables comme l'hydroélectricité.
- Par ailleurs, les députés québécois ont discuté de l'actualité politique et parlementaire et ont fait état des travaux de la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité dont le rapport de recommandations, déposé en mars 2012, fera l'objet d'un projet de loi au Québec dans les mois à venir.

COÛT

- Per diem et autres frais	3 955,50 \$
- Transport	4 874,62 \$
Total	8 830,12 \$



**SÉMINAIRE D'INFORMATION SUR LE RÔLE ET
LE STATUT DU PARLEMENTAIRE À
L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE CÔTE D'IVOIRE
DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE MULTILATÉRALE DE
COOPÉRATION INTERPARLEMENTAIRE FRANCOPHONE**

Fiche synthèse

ACTIVITÉ	- Activité de coopération interparlementaire de l'Assemblée nationale du Québec - Abidjan (Côte d'Ivoire) - 25 et 26 avril 2013
PARTICIPANT	- M. Claude Cousineau, vice-président de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ).
CONTEXTE	- Cette formation s'est inscrite dans le cadre de l'Initiative multilatérale de coopération interparlementaire francophone (IMCIF), un dispositif coordonné par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, qui vise à fédérer les appuis de coopération des parlements francophones en faveur des parlements d'États en sortie de crise et en consolidation démocratique. - L'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire est la première bénéficiaire de l'appui de l'IMCIF qui a décidé d'en faire son projet-pilote. - Le plan d'appui à l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire comporte un volet sur le renforcement des capacités des parlementaires, afin qu'ils soient plus à même de remplir adéquatement leurs fonctions. Ce besoin en formation a été identifié comme étant prioritaire par les autorités ivoiriennes, puisque 90% des députés élus en décembre 2011 en sont à leur premier mandat. - Le séminaire avait pour objectif général de permettre aux parlementaires ivoiriens d'acquérir des connaissances et des compétences sur l'ensemble des aspects de la fonction de député.

CONTEXTE (SUITE)

- Les objectifs spécifiques du séminaire étaient les suivants:
 - Identifier et mettre l'accent sur les fonctions et les responsabilités des députés;
 - Renforcer les capacités nécessaires à l'exercice des fonctions de production législative et de contrôle gouvernemental;
 - Informer les députés sur leur statut et les éléments en découlant (immunités, incompatibilités, obligations, interdictions);
 - Sensibiliser les élus sur l'éthique et la déontologie parlementaire;
- Le séminaire a été divisé en quatre séances de travail. Chacune était animée par un ou plusieurs des six intervenants provenant de parlements partenaires de l'IMCIF à savoir du Québec, de la France, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du Sénégal, du Bénin et de la République démocratique du Congo.
- Le représentant de l'ANQ a agi comme intervenant principal sur les thèmes du « rôle du parlementaire » et sur « l'éthique et la déontologie parlementaires ».

THÈMES

- Rôle du parlementaire
- Statut du parlementaire
- L'éthique et la déontologie parlementaires
- Le travail du parlementaire au quotidien.

OBJECTIFS ET ENJEUX

- Contribuer au rayonnement institutionnel de l'Assemblée nationale et de la société québécoise au sein de l'espace francophone.
- Continuer à exercer un leadership dans le développement de l'IMCIF, une initiative originale qui vise à rationaliser les efforts de coopération au profit d'une plus grande efficacité des interventions et une meilleure utilisation des ressources.
- Assurer une présence active de l'Assemblée nationale auprès de ses partenaires de la Francophonie, notamment sur les questions relatives au soutien à l'État de droit et à la consolidation des institutions parlementaires.
- Contribuer à la consolidation de la démocratie représentative dans la Francophonie en partageant l'expertise et le savoir-faire québécois, plus particulièrement en faveur du renforcement des capacités des parlementaires des États en sortie de crise.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS

- Le séminaire a été un succès en termes de participation puisque l'ensemble des 255 députés de l'Assemblée nationale ivoirienne a pris part aux travaux.

**COMMENTAIRES/CONCLUSIONS
(SUITE)**

- Les députés ivoiriens ont apprécié cet exercice de comparaison avec plusieurs systèmes parlementaires du Nord et du Sud. Ils ont mentionné être mieux outillés pour accomplir leurs tâches quotidiennes et pour mettre en place les réformes nécessaires afin de répondre aux objectifs du plan stratégique de développement de leur assemblée.
- L'approche proposée par l'IMCIF pour la conduite des travaux a grandement été appréciée par les autorités ivoiriennes ainsi que par l'ensemble des députés, une donnée importante pour la poursuite des interventions planifiées dans le cadre de ce projet-pilote.
- Le député québécois a participé à une rencontre avec le responsable du programme d'appui au parlement de USAID, l'agence de coopération américaine, dans le but de lui présenter l'IMCIF de l'inciter à intégrer les projets de l'IMCIF dans son programme.
- Les parlementaires ivoiriens ont grandement apprécié la présentation du député québécois sur le rôle du député, notamment sur la question de la représentation des concitoyens et le travail en circonscription.
- Le représentant de l'ANQ a pu mettre en valeur l'expertise québécoise relativement à la création et la mise en application d'un code d'éthique et de déontologie pour les députés et l'instauration du poste de commissaire à l'éthique.
- Par ses contributions sur l'ensemble des thèmes étudiés, le représentant de l'ANQ a fait valoir les bonnes pratiques de la démocratie représentative québécoise et, en cela, contribuer à la construction d'une image positive du Québec dans la Francophonie.

COÛT

- Per diem et autres frais	1 162,33 \$
- Transport	8 956,14 \$
Total	10 118,47 \$



**MISSION DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC
M. JACQUES CHAGNON
AUPRÈS DU PARLEMENT DU CAMEROUN ET DE
L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU BÉNIN**

Fiche synthèse

ACTIVITÉ	- Activité de coopération interparlementaire de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ) - Porto-Novo (Bénin) et Yaoundé (Cameroun) - 2 au 6 juillet 2013
PARTICIPANTS	- M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée nationale du Québec - M. Jord Oppermann, responsable du Service de la Francophonie et de la coopération interparlementaire.
CONTEXTE	- Dans le cadre du déplacement que le président effectuait en Afrique afin de participer à la 39^e Session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, qui se tenait à Abidjan en Côte d'Ivoire, il a été convenu de répondre aux invitations qui lui avait été adressées par M. Mathurin Coffi Nago, président de l'Assemblée nationale du Bénin ainsi que par M. Hilarion Etong, vice-président de l'Assemblée nationale du Cameroun, afin de réaliser des visites officielles auprès de ces deux institutions. - Conformément à ses objectifs de participer activement à l'édification d'une communauté mondiale fondée sur la démocratie, la paix, la justice et la prospérité, l'ANQ a entrepris depuis 1998 des actions de coopération avec le Bénin, un pays bien engagé dans sa consolidation démocratique et jouant un rôle de stabilisateur dans la région de l'Afrique de l'Ouest. Depuis 1998, 17 activités de coopération ont été organisées entre le Québec et le Bénin.
THÈMES	- La coopération interparlementaire et le renforcement des institutions parlementaires dans la Francophonie - La 39^e Session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie - La situation politique et économique du Québec, du Bénin et du Cameroun - L'état des échanges entre le Québec, le Bénin et le Cameroun aux niveaux économique, politique et institutionnel.
OBJECTIFS ET ENJEUX	- Évoquer les enjeux de la 39^e Session de l'APF (Abidjan, 8 au 12 juillet 2013).

- OBJECTIFS ET ENJEUX (SUITE)**
- Présenter l'Initiative multilatérale de coopération interparlementaire francophone (IMCIF), un dispositif de coopération coordonné par l'APF et dont l'ANQ a été l'un des instigateurs. L'IMCIF vise à fédérer les appuis de coopération des parlements francophones en faveur des parlements d'États en sortie de crise et en consolidation démocratique. Discuter de l'implication de l'Assemblée nationale du Bénin au sein de cette initiative.
 - Réaffirmer les liens d'amitié entre l'ANQ, l'Assemblée nationale du Bénin et le Parlement du Cameroun.
 - Contribuer au rayonnement de l'Assemblée nationale et de la société québécoise au sein de l'espace francophone.

- COMMENTAIRES/CONCLUSIONS**
- Lors de son passage à l'Assemblée nationale du Bénin, le président de l'ANQ a rencontré son homologue, M. Mathurin Coffi Nago, avec qui ont été évoquées des pistes de collaboration dans le domaine de la coopération de façon bilatérale et par le biais de l'IMCIF, sur des thèmes relatifs à la documentation à l'enregistrement et à la transcription des débats parlementaires.
 - Le président de l'ANQ a aussi rencontré plusieurs parlementaires béninois ainsi que des hauts représentants de l'administration, qui lui ont permis de dresser un portrait à la fois de l'état de fonctionnement de l'Assemblée et de la situation politique au Bénin.
 - La visite à l'Assemblée nationale du Bénin a permis au président de réaffirmer l'intérêt du Québec à participer de manière concrète au renforcement institutionnel de ce parlement et de partager ses bonnes pratiques.
 - Au Parlement du Cameroun, le président de l'ANQ a réalisé des entretiens avec les personnes suivantes :
 - M. Philémon Yang, premier ministre du Cameroun
 - M. Djibril Cavaye Yeguie, président de l'Assemblée nationale du Cameroun
 - M. Marcel Niat Njifenji, président du Sénat camerounais
 - M. Hilarion Etong, vice-président de l'Assemblée nationale
 - Des parlementaires camerounais membres du groupe d'amitié Cameroun-Canada.
 - De plus, le président a été invité à prendre la parole devant tous les députés et sénateurs regroupés à l'occasion d'une séance de l'Assemblée nationale du Cameroun.
 - Ces visites ont contribué au développement d'une compréhension mutuelle entre le Québec, le Bénin et le Cameroun, qui participe à la construction d'une image positive du Québec sur la scène internationale.
 - Ces visites ont contribué de façon générale à valoriser le rôle du Québec en tant que partenaire du renforcement de la démocratie parlementaire dans l'espace francophone auprès d'acteurs importants de la Francophonie et de l'Afrique de l'Ouest.

COÛT¹	- Per diem et autres frais	2 590,33 \$
	- Transport	1 184,59 \$
	Total	3 774,92 \$

¹ Une partie des frais de transport de MM. Chagnon et Oppermann ont été imputés à la XXXIX^e Session de l'APF (Abidjan, 8 au 12 juillet 2013).



MISSION D'ÉTUDE DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET DES WHIPS
AUPRÈS DU PARLEMENT SUÉDOIS, DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE FRANÇAISE
ET DU SÉNAT FRANÇAIS

Fiche synthèse

ACTIVITÉ	- Mission d'étude du président de l'Assemblée nationale et des whips - Stockholm (Suède) et Paris (France) - 22 au 28 janvier 2014
PARTICIPANTS	- M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ) - M. Marjolain Dufour, whip en chef du gouvernement - M. François Bonnardel, whip du deuxième groupe d'opposition - M. Laurent Lessard, député de Lotbinière-Frontenac - M. Michel Bonsaint, secrétaire général de l'ANQ - M^{me} Catherine Durepos, directrice de cabinet du président - M. Harold LeBel, directeur de cabinet du whip en chef du gouvernement - M. Benoit Charette, directeur de cabinet du leader du deuxième groupe d'opposition - M. Yves Bouchard, directeur de la sécurité - M. Olivier Lemieux-Périnet, conseiller en relations interparlementaires et internationales.
CONTEXTE	- Sur une base ad hoc, le président mène des missions d'étude avec les whips ou les leaders parlementaires sur des thèmes liés aux responsabilités inhérentes à ces fonctions parlementaires. Ces rencontres avec des homologues étrangers portent sur des questions et des enjeux relatifs à la conduite des travaux parlementaires et au fonctionnement des parlements. - Des missions semblables ont été effectuées en 2004, 2006, 2009 et 2010 et ont contribué à des réformes parlementaires au sein de l'ANQ, notamment dans les domaines de l'utilisation des nouvelles technologies, de la participation des citoyens, de la reddition de comptes et du traitement des pétitions.

CONTEXTE (SUITE)

- L'ANQ effectue présentement une révision de l'ensemble de ses procédures et dispositifs de sécurité. Un processus de modernisation des infrastructures et des équipements de sécurité est en cours et devrait s'échelonner sur une période de trois à cinq ans.
- Le Parlement suédois, l'Assemblée nationale française et le Sénat français revêtent un intérêt pour l'ANQ en matière de sécurité en raison de similitudes sur les plans de la structure administrative et des immobilisations. Tout comme l'ANQ, ces parlements, comptent plusieurs bâtiments et offrent le même type d'accès à leur population respective.

THÈMES

- La sécurité dans les parlements :
 - Installations physiques;
 - Organisation du travail et responsabilités du personnel assurant la sécurité;
 - Plans d'urgence;
 - Processus d'évaluation des menaces;
 - Processus de vérification de l'identité;
 - Étendue des services de sécurité.

OBJECTIFS ET ENJEUX

- Comparer le dispositif de sécurité de l'ANQ avec les installations et pratiques mises en place dans d'autres parlements.
- S'inspirer des pratiques en matière de sécurité auprès de parlements disposant d'une expérience probante sur ce plan.
- Permettre au président et aux whips de s'informer et de développer une expertise en matière de sécurité dans les parlements, afin de poursuivre le processus de révision et de modernisation du dispositif de sécurité en cours à l'ANQ.
- Favoriser l'échange d'information et la collaboration avec des parlements ayant un lien historique et institutionnel avec l'ANQ.

COMMENTAIRES ET CONCLUSION

- Au Parlement suédois, la délégation québécoise a participé à des séances de travail sur l'organisation du département de la sécurité, la préparation en vue des élections générales suédoises de 2014, la sécurité des personnes, la sécurité et la surveillance lors des visites et événements ainsi que la protection des accès.
- La délégation a également eu l'occasion de visiter le centre de tri du courrier, considéré comme l'une des composantes importantes du dispositif de sécurité du Parlement et muni d'équipement de pointe pour la vérification de lettres et de colis.
- En outre, un entretien officiel avec le président du Parlement suédois était également prévu au programme de la délégation.

**COMMENTAIRES ET
CONCLUSION (SUITE)**

- À Paris, le programme de la délégation de l'ANQ comprenait un volet au Sénat et un autre à l'Assemblée nationale française.
- Au Sénat français, les membres de la délégation québécoise se sont d'abord entretenus avec la directrice de cabinet du président du Sénat et un général de la garde républicaine à propos, notamment de la sécurité du président et des hautes personnalités.
- La délégation a ensuite pris part à une séance de travail portant sur les installations physiques et sur l'organisation de la sécurité au Sénat avec le secrétaire général de la questure et la directrice de l'accueil et de la sécurité.
- À l'Assemblée nationale française, les entretiens ont porté sur tous les aspects de la sécurité dans un parlement, tels que la structure administrative de la division de la sécurité, les dispositifs de contrôle des accès et la sécurité du périmètre extérieur. Ces thèmes ont été abordés lors de rencontres avec le secrétaire général de la questure, le directeur général des services administratifs, le chef de la division de l'accueil, de la sûreté et de la sécurité ainsi que l'adjoint au commandant militaire du Palais Bourbon.
- La délégation de l'ANQ a également pu visiter la salle opérationnelle de l'Assemblée nationale française, dont les équipements ont récemment fait l'objet d'une modernisation.
- Cette mission d'étude aura permis à la délégation québécoise de s'enquérir des enjeux, des défis et des gains associés aux processus de modernisation et d'adaptation des infrastructures et des équipements de sécurité des parlements suédois et français. Les informations obtenues et les échanges menés contribueront à la réflexion qu'a entreprise l'ANQ à l'égard de l'ensemble de ses procédures et dispositifs de sécurité.

COÛT

- Per diem et autres frais	26 462,18 \$
- Transport	23 363,01 \$
Total	49 825,19 \$



RÉUNION DES PRÉSIDENTS EN VUE DE LA CRÉATION D'UNE ASSOCIATION INTERPARLEMENTAIRE DES ASSEMBLÉES LÉGISLATIVES DES PROVINCES ET DES TERRITOIRES CANADIENS

Fiche synthèse

ACTIVITÉ	- Winnipeg (Manitoba) - 3 et 4 mai 2013
PARTICIPANTS	- M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ) - M. Richard Daignault, conseiller en relations interparlementaires et internationales.
CONTEXTE	- Depuis janvier 2012, les présidents de Chambre des provinces et des territoires canadiens discutent de la création éventuelle d'une association interparlementaire qui regrouperait les assemblées législatives des provinces et des territoires canadiens. - Tous les présidents de ces assemblées ont depuis été rencontrés individuellement par le vice-président de l'ANQ afin de présenter la pertinence du projet et de sonder leur l'intérêt. - Une réunion a ensuite été convoquée par le président de l'Assemblée législative du Manitoba afin de réunir ses homologues et approfondir les discussions en la matière.
THÈME	- La création d'une nouvelle association interparlementaire des provinces et des territoires canadiens.
OBJECTIFS ET ENJEUX	- Renforcer les liens entre le président de l'ANQ et ses homologues des provinces et des territoires canadiens. - Connaître la position des assemblées législatives des provinces et des territoires canadiens relative à la création d'une nouvelle association interparlementaire.
COMMENTAIRES/CONCLUSIONS	- La participation du président de l'ANQ à cette réunion aura été l'occasion de présenter à l'ensemble de ses homologues sa vision quant à la création d'une association interparlementaire des provinces et des territoires canadiens et aux possibilités d'échanges, de discussions et d'action concertée qu'offrirait ce forum.

**COMMENTAIRES/CONCLUSIONS
(SUITE)**

- À l'issue de cette réunion, il a été convenu que les discussions visant l'approfondissement des liens et des collaborations entre les diverses assemblées législatives canadiennes seraient poursuivies lors des prochaines rencontres réunissant les représentants de ces assemblées, notamment dans le cadre des activités de l'Association parlementaire du Commonwealth.
- Cette rencontre aura par ailleurs permis au président de prendre le pouls de l'actualité et des enjeux parlementaires au sein des autres assemblées législatives canadiennes.

COÛT

- Per diem et autres frais	925,05 \$
- Transport	1 389,84 \$
Total	2 314,89 \$